

N° 31bis
2015

CHRONIQUES NONTRONNAISES

Présentées par le GRHIN
Groupe de Recherches Historiques du Nontronnais

NUMERO SPECIAL DES CHRONIQUES NONTRONNAISES
EDITE A LA MEMOIRE DE

MONSIEUR **LOUIS LE CAM**

VICE-PRESIDENT DU GRHIN

**LA VILLA GALLO-ROMAINE DE NONTRONNEAU
ET INTERVENTIONS DIVERSES.**



SOMMAIRE

Editorial	p. 2
Introduction	p. 3
Le site Gallo-romain de Nontronneau.	p. 6
Délibération du Conseil Municipal de la commune d'Etouars qui sollicite son érection en succursale.	P.
L'état-civil dans la commune de Nontron pendant la décennie 1793 – 1802	p.
La Révolution de 1848 et la seconde République (1848-1852) ; vie quotidienne et municipale à Nontron.	P.
Historique du Lycée – Collège Alcide Dusolier de Nontron	p.

EDITORIAL

INTRODUCTION

Vous trouverez ici tous les documents conservés dans nos Archives et signés Louis Le Cam. Nous n'avons aucune prétention d'exhaustivité. Louis Le Cam a effectué et publié bien des travaux dont le GRHIN n'a pas trace.

Certaines de ses interventions dans la Société ont disparues, nous ne pouvons que les signaler.

Louis Le Cam a laissé au GRHIN trois de ses rapports de fouilles sur la villa de Nontronneau. Nous sommes fiers de les présenter ici. Ce travail très important que fut la sauvegarde de cette immense villa, vraisemblablement plus importante que Vésunna avec sa part « rustique », est une œuvre capitale de notre Collègue. Nombre de ses élèves s'en souviennent pour la plupart très agréablement. Tout n'est pas fait à Nontronneau et il est à souhaiter qu'une préservation plus précise et une mise en valeur du site plus didactique puisse voir le jour pour le bonheur du Nontronnais. De nombreux indices laissent à penser que ce site gallo-romain est beaucoup plus vaste et comporte peut-être un amphithéâtre. Le GRHIN encouragera toute initiative favorisant le site.

Le rôle dans la Résistance, et en particulier dans la brigade Rac, de Louis Le Cam a laissé un souvenir capital pour la libération de notre Région, lors de la dernière guerre. Nous n'avons pas de documents sur ce sujet au GRHIN et si nous rendons pleinement l'hommage dû, nous ne pouvons le développer. Cette étude reste à faire.

FG



Les interventions notées de Louis Le Cam lors des séances du GRHIN.

8 octobre 1976

- Archéologie gallo-romaine et fouilles de Nontronneau

13 novembre 1976

- Rencontre chez M. Le Cam

3 novembre 1977

- Discussion sur les statuts rédigés et proposés par *Louis Le Cam*

- Election du premier bureau : Présidente : *Suzanne Battut*, Vice-Président : *Louis Le Cam*.

6 avril et 6 Juillet 1978

- Les voies romaines (classification, importance géographique et historique, identification avec quelques applications locales)

4 octobre 1979

- Mobilier gallo-romain de Nontronneau (monnaies et tessons)

8 mai 1980

- Notes sur le dénombrement de Nontron en 1882.

4 décembre 1980

- Divers événements nontronnais du XIXe siècle.

8 janvier 1981

- Campagne 1980 au site gallo-romain de Nontronneau.

6 mai 1982

- Bilan de dix ans de fouilles à la villa gallo-romaine de Nontronneau : *Louis Le Cam*

6 octobre 1983

- Evolution de la propriété rurale à Lussas-et-Nontronneau.

6 décembre 1984

- Initiation à la protohistoire et plans de la villa de Nontronneau.

4 avril 1985

- Gisements de plomb argentifère autour de Nontron et Saint-Pardoux-la-Rivière.

6 novembre 1986 et 5 février 1987

- Les lieux-dits dans la commune de Nontron – Les propriétaires fonciers.

2 février 1989

- Etat civil de la commune de Nontron pendant la décennie 1793-1802.

2 mars 1989

- Lecture d'une lettre du grand-père de M. Imbeau, soldat de la guerre de 1914, admirable message d'un fils à sa mère.

3 janvier 1991

- Promenade à travers l'histoire de Nontron et du Nontronnais.

5 septembre 1991

- La vie municipale et la vie quotidienne à Nontron pendant la Restauration (1814 à 1830).

2 juillet 1992

- La commune de Nontron vue à travers l'enquête Brard, en 1835.

4 février 1993

- Les passeports de l'intérieur- Circulation des personnes en Nontronnais de 1815 à 1849.

6 janvier 1994

- Filles publiques, maisons de tolérance, prostitution à Nontron.

5 octobre 1995

- Un homme remarquable, André Picaud, médecin et maire de Nontron (1851-1905) : *Louis Le Cam* et *Hervé Lapouge*.

5 décembre 1996 et 6 février 1997

- Vie quotidienne et municipale à Nontron sous la Monarchie de Juillet (1830-1848).

2 avril 1998

- Vie quotidienne et municipale à Nontron sous la Seconde République (1848-1852).

7 novembre 2002

- Les Ecoles Primaires Supérieures de Nontron de 1884 à 1962.

17 septembre 2003

- « La route des tonneaux et des canons »

- Conférence de *Christian Magne et Louis Le Cam* avec la participation de *Michel Arliguie*, géologue.

5 octobre 2006

- Migrations – Emigrations aux XIX^e et XX^e siècles à Nontron.

Plan établi pour 1976. (page suivante)

LE SITE GALLO-ROMAIN DE NONTRONNEAU.

Autorisation n° 1266

**Site gallo-romain de Nontronneau
(commune de Lussas-et-Nontronneau. 24)**

Campagne 1976.

Localisation des travaux.

- **Date** : Juillet, août, septembre 1976.
- **Situation** : parcelles 278, 279, 281, section B du plan de Lussas-et-Nontronneau.
- **Circonstances** : Extension des fouilles des campagnes 1974 et 1975.

Structures dégagées.

(cf : plan d'ensemble au 1/100.)

Introduction : La campagne 1976 l'emporte en importance sur les campagnes précédentes, à la fois par les structures dégagées et le mobilier recueilli.

Cette situation nouvelle est due à l'acquisition de la parcelle 279 dont le précédent propriétaire s'opposait à la pratique de fouilles archéologiques sur son terrain.

I - Galerie façade.

La partie nord a été dégagée jusqu'à la limite de la salle 11. Le sol (opus signinum) a été bouleversé par une souche de noyer.

II - Cour intérieure.

Le mur qui la limite au nord a été dégagé sur environ 6 m de longueur. Il présente trois assises de moellons calcaires disposées horizontalement ou en « dents de peigne » sur un développement de 1,50 m, 2 assises sur 1,50 m, 1 assise sur 3 m.

Le mortier de lien est de couleur ocre. La différence de niveau entre le sol vierge et la surface du sol arable est de 80 cm.

III - Galerie couverte (?)

Son étroitesse, ses dimensions, le niveau du sol vierge laissent supposer qu'elle est un élément de la galerie couverte qui entourait la cour intérieure.

Le mur sud a été fouillé sur 4,20 m. Il est de facture moyenne et comporte 4 puis 2 assises de moellons liés au mortier ocre. Sa largeur est de 64 cm. Le mur nord a été fouillé sur un développement de 5 m. D'excellente facture, il présente 6 assises de moellons de choix dont les inégalités sont rattrapées au mortier ocre. Sa hauteur totale est de 70 cm, sa largeur de 64 cm et il communique avec une partie de la salle 12 par une arase de briques. La stratigraphie de cette galerie couverte (?) est intéressante (cf : document annexe n°1).

Un mobilier assez abondant a été recueilli au contact des murs nord et sud surtout : coquilles d'huîtres de grandes tailles (8 cm x 6), coquilles de moules (peu abondantes ailleurs), de palourdes ; tuiles, moellons de parement, clous de charpente ; céramique : à pâte blanche, type « coquille d'œuf », micacée (coupe), grise bleutée (couvercle) ; poids de tisserand, os, aiguille de bronze, clef de porte, etc.

IV - Aqueduc. (cf : photo n°1. Document annexe n° 2.)

Il est disposé sur la face ouest de la galerie couverte en position oblique. Il fait communiquer le caniveau contigu au stylobate avec le canal de la salle 11.

Mobilier.

I - Verrerie. (cf document annexe n° 3).

Une cinquantaine de fragments ont été recueillis. Il s'agit essentiellement de verrerie des IIIe et IVe siècles appartenant aux classifications et formes reconnues par Morin-Jean.

On peut distinguer :

1° le verre à vitre : deux qualités peuvent être repérées :

- des morceaux de carreaux de vitres en verre bleu cil clair (n° 455 du C.U.C.) obtenus par coulée sur une plaque avec une épaisseur régulière de 2 à 5 mm et des bordures rectilignes sectionnées en biseau ou arrondies. Ce verre est légèrement opaque et bulleux.

- des fragments plus abondants et plus importants (5 à 10 cm de longueur) datant du IVe siècle. De teinte vert clair, ils présentent de nombreux bouillons et filandres accompagnant des irrégularités d'épaisseur (1,5 à 3 mm) provenant d'étirages à la pince. Les bordures en sont coupées au ciseau ou laissées brutes de coulée (arrondies).

2° la gobeletterie :

a) **gobeletterie des 1^{er} et II^e siècles** : il s'agit de verrerie importée d'Italie ou de la basse vallée du Rhône ; elle est de couleur *bleu clair* assurant une belle luminosité. 3 morceaux intéressants :

- une anse de vase verseur de 7 cm de long, 1,5 cm de largeur moyenne et 5 cm d'épaisseur, à filandres permettant des jeux de lumière (fig. 1)

- un fond à légère dépression centrale et bourrelets concentriques (fig. 2)

- un fragment de panse présentant un décor à bourrelets (fig. 3).

b) **Gobeletterie des IIIe et IVe siècles** : il s'agit surtout de verrerie teintée de vert de qualité variable, sans reproche ou avec bulles et stries. Certains fragments sont très minces (5/10 de mm). Le décor consiste surtout en cannelures. Il s'agit de fioles, flacons, carafes à pieds annelés, de gobelets à cône de refoulement, de bols caliciformes, etc., tous récipients de petite dimensions (fig. 4). A noter la découverte d'un verre d'importation du 1^{er} siècle, assez épais et de couleur *bleu turquoise*.

II - Bronzes.

- **Monnaies** : 3 pièces non identifiées.

1) Grand bronze (diamètre 32 mm ; épaisseur 2 mm)

D : effigie d'un empereur à droite à tête laurée ; exergue illisible.

R : effacé.

2) Moyen bronze (20 mm de diamètre).

D : tête laurée et radiée à droite ; exergue : lecture difficile.

R : Mercure casqué à gauche tenant un caducée sur le bras gauche ? ou personnage casqué jambe droite en avant opposée à bras gauche tenant un fouet. Dans le champ : étoiles.

3) Petit bronze (15 mm de diamètre).

D : tête d'empereur à droite. Exergue illisible.

R : effacé.

Divers : épingle à cheveux ; aiguilles (longueur 9 cm) ; passant de ceinturon ; cabochon, etc.

III - Fer.

- des dizaines de clous forgés à section carrée, pitons, crochets, clous-rivets, crampons, etc., ce qui atteste de l'importance de l'industrie du fer à Nontronneau et dans le Périgord septentrional (Cf. Strabon).

- Les pièces les plus intéressantes recueillies au cours de la campagne sont.

a) 2 clefs de porte identiques de type classique, à extrémité coudée dentée. Longueur 15 cm ; 3 dents ; manche aplati, percé au centre de la base d'un trou de suspension. (photo n° 6).

b) Un gond de porte long de 19 cm. Une des branches, légèrement tronquée, porte encore les deux clous de fixation. L'autre branche se termine par une pointe triangulaire. L'orifice destiné à recevoir l'axe de rotation mesure 13 mm de diamètre intérieur. (photo n°6)

IV - Céramique.

La moisson a été très abondante : environ 1500 tessons de toutes tailles et d'une grande diversité de facture et de provenance.

Une étude plus complète sera faite ultérieurement. Cependant on peut distinguer :

A - de la céramique de luxe :

1) *Céramique sigillée rouge* : 40 tessons environ.

a) Ornée : quelques tessons provenant de bols hémisphériques à décor floral ou animal appartenant aux types Drag. 36, Drag. 37.

b) Unie : beaucoup de fonds et bords de coupes ou de tasses appartenant aux formes Drag. 35 et Drag. 36 avec notamment de larges lèvres convexes décorées de feuilles d'eau.

Deux graffites de type géométrique ont été relevés.

2° *vases ovoïdes ornés à pâte blanche* :

Les parois sont minces (type coquille d'œuf ; 1 à 3 mm d'épaisseur), la pâte blanche.

Le décor à la barbotine est constitué de languettes, lunules, guillochis et sablés.

Le plus beau spécimen est un vase ovoïde de 11 cm de haut à engobe orange brillant. L'intérieur est également de couleur orangée.

Provenance : Montans ou La Graufesenque.

Datation : période qui va de la fin de l'époque républicaine au début des Antonins.

Il est à noter que de tels vases ont été découverts en Saintonge (cf. céramique de Pépiron ; Gallia XXVII).

B - De la céramique fine :

1) *Céramique métallescente* :

Quelques tessons assez épais (5 mm) imitant la coloration du bronze, à décor incisé. Pâte rouge et face interne lustrée.

Provenance : sans doute les ateliers du Centre.

2) *Céramique micacée* :

Assez abondante. A noter une coupe presque complète de 25 cm de diamètre, un fragment de vase gris caréné et des tessons beige clair.

3) *Céramique peinte* :

2 types :

- Vases à lèvres droites et peinture orange sur faces interne et externe.

- Grands vases à pâte beige à décor peint géométrique par bandes larges orange sur la panse.

4) *Céramique « gallo-belge »* :

Nombreux tessons gris ou noirs avec ou sans glaçure et décor à la molette.

C - De la céramique commune :

Elle représente la majeure partie de la céramique récoltée. Elle provient d'ateliers locaux et régionaux et présente une grande diversité.

1) *Destination*.

a) Vaisselle de table : plats, assiettes, gobelets, coupes, bols, cruches, terrines, bouteilles, etc.

b) Vaisselle à usage culinaire : mortiers, marmites, pots, plats à feu, poêlons, etc.

2) *Coloris*.

Grise, noire, rose, rouge, brune, saumonée, beige, claire, fumigène.

3) *Décor*.

Unie ou décorée à la roulette (chevrons) ou présentant des traces de mica ou de peinture. Quelques graffites plus ou moins géométriques.

3) *Formes*.

On peut noter des assiettes munies de pieds, des bols Drag. 44, des vases ovoïdes munis de couvercles, des pichets à col tréflé, des vases à deux anses. Les anses recueillies sont presque toujours rubanées.

V - Pierre.

Une meule de moulin à bras. Il s'agit de la partie mobile (catillus).

Dimensions : diamètre 48 cm ; épaisseur moyenne 10 cm.

Cette meule brisée se présente en quatre fragments et est en grès assez abondant dans le Nontronnais.

VI - Os.

Des centaines de fragments ont été découverts. Certains sont brisés ou portent des traces de découpage ou de décarnisation. Ils appartiennent aux espèces domestiques ou sauvages usuelles.

A noter l'abondance des dents de cheval et des défenses de sanglier.

VII - Divers.

- Un poids de tisserand.

- Des coquilles d'huîtres plates, très larges (8 cm), striées, originaires sans doute du Médoc. Ces coquilles ont été recueillies dans la salle 10, la galerie couverte, la « cuisine ».

- Des coquilles de moules (première découverte), de palourdes, coques.

Conclusion.

La campagne 1976, grâce à la fouille de la parcelle 279, a permis une meilleure connaissance du système d'adduction d'eau, d'amorcer le développement de l'aile nord, de recueillir un abondant matériel.

L'abondance des scories et laitiers de forge dans les sols de terre battue, au contact du sol vierge, permet de supposer que la villa s'est implantée sur le site ou à proximité d'importantes forges celtiques.

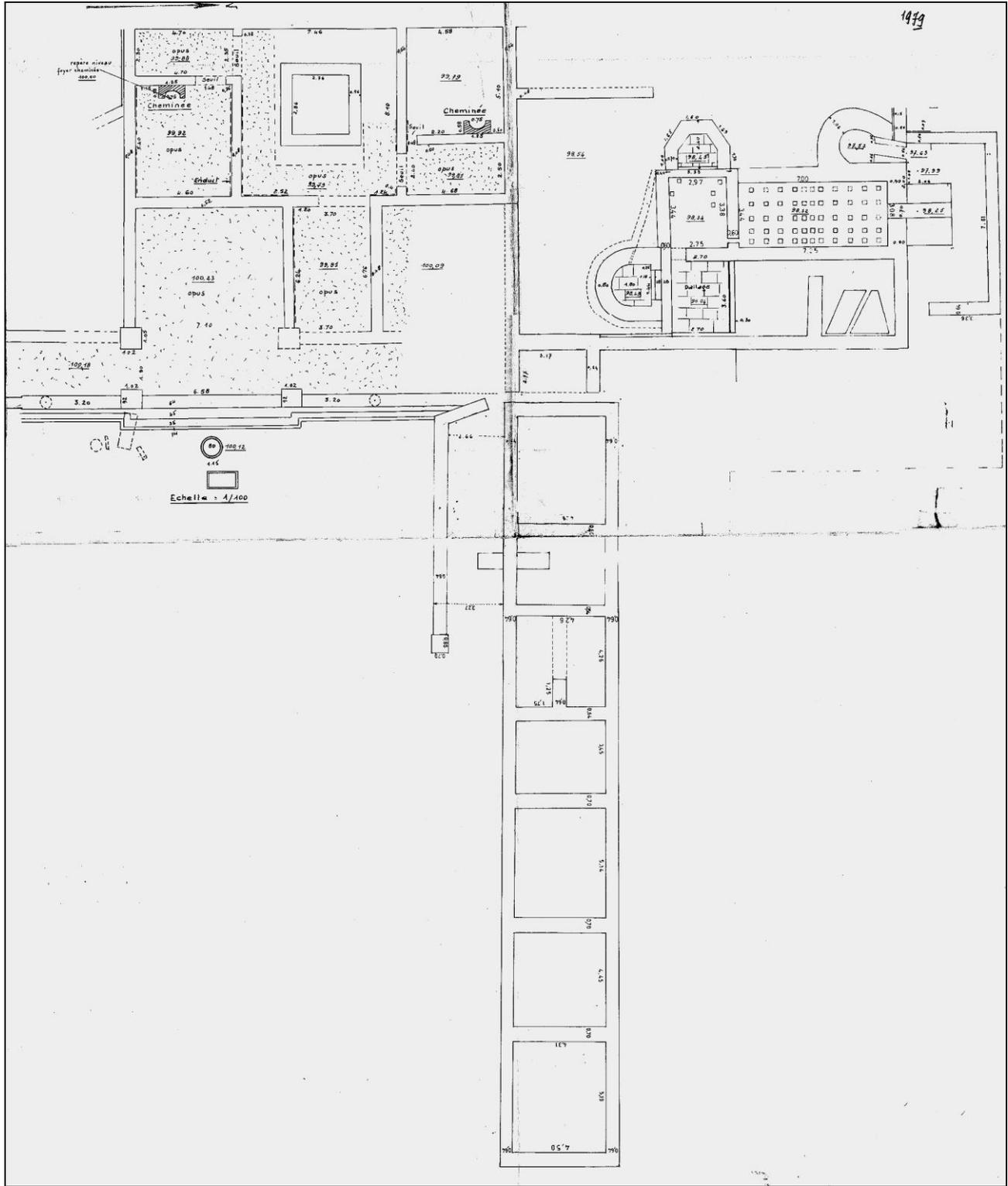
L. Le Cam.

Objets gallo-romains de la villa de Nontronneau exposés à la mairie de Nontron le 14 juillet 1977 (S.I.)

- 1) Morceau de verre plat.
- 2) Anse en verre bleuté.
- 3) Morceau de verre de gobelet rond avec décor.
- 4) Fibule de bronze.
- 5) Clef de coffre.
- 6) Hache de fer.
- 7) Couteau en fer.
- 8) Clef en fer.
- 9) Crochet de moulure (fer).
- 10) Pointe en fer.
- 11) Quatre coquilles d'huître.
- 12) 2 morceaux d'enduit peint.
- 13) Lissoir.
- 14) figurine : tête de cheval (poterie) crinière brossée.
- 15) Anse bifide d'amphore vineuse.
- 16) Vase caréné. Bec verseur en forme de mufle de lion (DRAG 45).
- 17) Petit vase en poterie commune grise et noire.
- 18) Col et anse d'un pot en céramique saumonée.

- 19) Poterie commune : anse et morceau de vase.
- 20) Sigillée DRAG 25 : 1^{er} siècle.
- 21) Sigillée unie. Décor cordé, col.
- 22) Poterie gallo-belge : décor à la mollette.
- 23) Céramique métallescente 3^e siècle. Décor : médaillons.
- 24) Céramique métallescente 3^e siècle.
- 25) 2 morceaux de céramique. Décor à l'éponge.
- 27) Céramique de type coquille d'œuf orange. Décor à la barbotine.
- 28) Céramique. Décor à la barbotine.
- 29) Poterie commune blanche. Col et anse.
- 30) Poterie médiévale vernissée (col).
- 31) Élément d'archivolte.
- 32) Plaque avec jambe en bas-relief.
- 33) Plaque avec peltes.
- 34) Tuiles gallo-romaines : tégula et imbrices.

Campagne 1979



Site Gallo-romain de Nontronneau. (24 Lussas-et-Nontronneau)

Autorisation de fouille programmée
N° 1308 du 4 avril 1979
Accordée à
M. Louis Le Cam
4 rue des Cordeliers
24300 Nontron.

Campagne 1979

Date : Juin - Juillet - Août - Septembre 1979

Situation : parcelles cadastrées 278-279-281

Section B du plan de Lussas-et-Nontronneau

Circonstances : Extension des fouilles des
campagnes 1977-1978 et antérieures.

A - Structure dégagée. (cf plan d'ensemble au 1/1000)

La campagne 1979 a été spectaculaire quant à ses résultats puisqu'elle a permis de dégager six salles nouvelles et d'atteindre la limite est de la partie « urbana » de la villa. Une aile habitée dont les dix salles d'habitation sont disposées en enfilade et des services par une galerie est entièrement mise à jour. (cf photos n° 1 et 2). La fouille a été complétée par l'extension de la « Cour de Service » bordant l'aile thermale et le dégagement d'une partie de la « Cour d'Honneur ».

I - Cour de Service. (cf plan d'ensemble au 1/1000 ; partie teintée)

Environ 50 m² supplémentaires ont été dégagés, soit environ 8,25 m x 6 m. Le sol vierge est à une profondeur moyenne de 30 cm par rapport au niveau géodésique. Cette partie de la cour s'est révélée pauvre en mobilier, à l'exception des scories et laitiers de forges qui tapissent littéralement la terre battue. A noter la prédominance des éléments fins ou moyens (jusqu'à 7 x 7 cm de dimensions), lourds, peu épuisés et peu oxydés. Les labours profonds font remonter une partie d'entre eux à la surface.

Dans la « Cour de Service », dans le prolongement N/O de la salle 15 est apparu un puisard d'environ 2 m x 1, profond de 60 cm et rempli de moellons calcaires éclatés. Ce puisard semble être l'aboutissement d'un drain en bois repéré dans les salles 15 et 16 et la galerie couverte et attesté par la présence dans un sillon rectiligne de colliers de serrage en fer.

II - Salle 15 (cf plan d'ensemble au 1/1000 ; photos n° 4 et 5)

Dimensions intérieures : 4,26 x 1,80 m.

Le mur nord, épais de 64 cm ne présente plus d'assises, les moellons ayant été arrachés par les labours. Seul un mortier ocre atteste de l'existence de ce mur dont la face externe n'est que partiellement dégagée. Il est à noter que nous nous trouvons dans la partie de la villa où la dégradation des ruines a été la plus marquée en raison de la faible épaisseur du sol arable (10 à 15 cm).

Le mur est ne présente plus d'assise sur sa face interne.

Le mur sud a été partiellement arraché (1,25 m) mais une assise est apparente.

Le mur ouest avait déjà été dégagé au cours de la campagne 1978.

Le caniveau déjà repéré dans la salle 16 et la galerie couverte a une largeur moyenne de 30 cm. Sa profondeur est de 10 cm par rapport au niveau du sol vierge. Il débouche dans le puisard déjà signalé à travers le mur nord par un moellon plat disposé en plan incliné pour faciliter l'écoulement des eaux. Des fragments de colliers de serrage et un lit de sable confirment l'hypothèse de l'existence d'un drain en bois.

Le sol de la pièce 15 est en terre battue ; le mobilier récolté est extrêmement pauvre (quelques tessons de céramique).

III - Salle 16.

Ses dimensions intérieures sont sensiblement les mêmes que celles de la salle 15 (4,26 x 1,75 m) et ses caractéristiques identiques. Cependant le mur est comporte une assise de bonne facture ; le mur sud présente une échancrure pour le passage de la canalisation en bois déjà signalée.

IV - Salle 17 (cf plan d'ensemble au 1/1000 ; photo n° 6)

Ses dimensions intérieures sont de 4,30 x 3,45 m. Le sol est de la terre battue ; le sol vierge est à -30 cm par rapport au niveau géodésique. Son mur sud, large de 64 cm, présente une assise de moellons calcaires ; le mur ouest, de mêmes dimensions, présente une seule assise, partiellement en place, mais l'angle S/O est respecté. Le mur nord, épais de 64 cm, présente une face interne apparente mais l'unique assise est incomplète. Le mur est (0,70 m) présente une assise en place.

V - Salle 18 (cf plan d'ensemble au 1/1000)

Ses dimensions intérieures sont de 5,14 X 4,30 m. Le sol de terre battue est à -40 à 60 cm par rapport au niveau géodésique. Les murs sud et nord sont de bonne facture et présentent deux assises de moellons calcaires. Le mur est sur lequel s'appuie la salle dallée n° 19 présente trois assises de moellons calcaires de moyen appareil. Le mobilier comprend surtout des clous de charpente.

VI - Salle 19 (cf plan d'ensemble au 1/1000 ; photos n° 7 et 8)

C'est la plus intéressante des six salles dégagées au cours de la campagne 1979.

1°) Ses dimensions intérieures : 4,45 x 4,30 m. Son niveau est à + 40 cm par rapport à la salle 20 et à + 25 cm par rapport à la salle 18.

2°) **le dallage** est en place dans l'angle S/E sur environ 2 m², là où il a été respecté par les labours profonds, mais on trouve aussi des fragments de dalles cassées dans l'angle S/O. Dans l'angle S/E, le dallage est disposé sur 11 alignements. Les dalles, fendues ou intactes, ont une largeur de 21, 24 ou 29 cm et une longueur variable (dimension la plus usitée : 40 cm). Leur épaisseur est de 30 mm et leurs bords sont taillés en biseau. Il s'agit d'un calcaire à consistance de marbre, probablement en provenance des carrières de Vilhonneur (Charente) et analogue à celui découvert dans les fouilles de Chassenon (Charente), l'ancienne Cassinomagus. Des fragments de plinthe sont en place le long du mur est. Ils sont disposés de chant, épais de 40 mm et assurent le contact entre le mortier rose et les moellons calcaires.

3°) **Le mortier rose** est en place dans les 4/5 de la salle. Une coupe révèle qu'il est disposé sur un lit de cailloux et cailloutis, une couche de sable, une dalle de tuileaux et mortier superposés et dont l'épaisseur totale est de 30 cm. La chape de mortier rose est épaisse de 10 cm. Lisse ou brute, elle porte les empreintes des dalles calcaires, le mortier mou à la pose ayant pénétré dans les interstices et assuré le blocage et l'étanchéité de l'ensemble.

4°) **L'encadrement.**

Le mur ouest large de 56 cm est posé sur semelle débordant d'environ 7 cm de part et d'autre. Il comprend 3 assises de moellons calcaires en moyen appareil liés au mortier ocre. Le mur nord repose aussi sur semelle débordant de 7 cm. Le mur sud, épais de 48 cm, est sans semelle. Il présente deux assises en place et est maçonné en petit appareil. Ce mur semble s'échancrer sur un seuil de 1,86 m de large situé dans l'axe de symétrie de la pièce. Le mur est, large de 48 cm est posé sur semelle débordant de 10 cm en moyenne et comprend trois assises en place de moellons calcaires liés au mortier ocre.

VII - Salle 20 (cf plan d'ensemble au 1/1000 ; photo n° 20 et vue d'ensemble)

Ses dimensions intérieures : 5,19 x 4,5 m. Le sol, de terre battue, est à -70, - 80 cm par rapport au niveau géodésique.

Le mur nord, de belle facture, présente 4 couches de moellons disposés en « dent de peigne ». Le mur sud comprend 5 assises irrégulières sur radier de briques débordant en semelle de 10 cm. Aux angles, les briques sont remplacées par des dalles de pierre. Le mur est, large de 64 cm, est de très belle facture. Il présente six assises régulières dont une plate de 4 à 5 cm d'épaisseur. Un décrochement permet le rattrapage de la déclivité. Les moellons sont liés par un mortier lisse et consistant, mortier qui ne se désagrège pas au gel. Pas de trace d'enduit mais le mortier hydrofuge est abondant.

Le mur auquel sont soudés les murs nord et sud de la salle 20 a été sondé sur plusieurs dizaines de mètres et est vraisemblablement le mur limite de la partie « urbana » de la villa. Il marque une étape dans la fouille du site gallo-romain de Nontronneau.

VIII - « Cour d'Honneur » (cf plan d'ensemble au 1/1000 ; photo n° 2)

30 m² environ ont été dégagés (6 x 5 m) en bordure de la galerie couverte. Le niveau moyen est de - 60 cm par rapport au niveau géodésique. Le sol est en terre battue. La fouille révèle l'absence de moellons mais la présence de cailloutis et de nombreux fragments de tuiles surtout en bordure de la galerie couverte. La stratigraphie laisse apparaître des lits de mortier discontinus.

Le mobilier récolté est abondant, notamment en bordure de galerie : un fragment de tambour de colonne, un fragment de chapiteau toscan, de la céramique noire et bleue (gallo-belge), des monnaies, des os, des clous.

IX - Galerie Couverte (cf plan d'ensemble au 1/1000 ; photos n° 1, n° 10, n° 11)

Elle a été dégagée sur une longueur de 22 mètres environ jusqu'à la limite de la partie « urbana » de la villa. A partir du mur ouest de la salle 18, le dégagement est inachevé et n'a été effectué que sur une longueur moyenne de 2 mètres.

Le mur nord est remarquable par sa longueur (38,50 m), sa régularité, en facture. Il comprend 1, 2, 3 ou 4 assises continues ou discontinues, sans solution de continuité cependant.

Dans l'axe N/S de la salle 19 apparaît un seuil de 1,86 m de large marqué par deux moellons de calcaires de 35 x 26 cm incorporés à la muraille.

Au droit de la salle 20, les assises en « dent de peigne » reposent sur une semelle de briques et pierre débordant de 7 cm en moyenne (photo n° 11).

Face au mur de séparation des salles 20 et 19, une curieuse construction constituée de dalles calcaires de 58 cm de long enchâssées dans un « béton » et épaulées sur des moellons calcaires (pan de mur). La nature de cette construction reste à élucider (photo n° 10). L'existence d'un péristyle sera peut-être confirmée au cours de la campagne de 1980. A noter que le niveau du sol de la galerie couverte est légèrement surélevée par rapport aux salles desservies.

X - Sondage.

Un sondage effectué dans la partie nord de la parcelle 279 a fait apparaître un mur situé dans le prolongement du mur est de la salle 14, à 35 mètres environ de l'angle N/E de cette salle. Il semble donc que la partie rustique de la villa s'intègre dans un plan d'ensemble avec la partie résidentielle.

B - Mobilier recueilli.

En ce qui concerne la céramique, le verre, les os, le fer, aucune découverte nouvelle à mentionner. Il suffit de se reporter aux comptes-rendus des campagnes antérieures. Nous ne retiendrons que trois découvertes dignes d'intérêt :

1 - Un fragment de tambour de colonne.

Il s'agit d'une colonne lisse, vraisemblablement de l'ordre toscan provincial, en calcaire tendre.

Le fragment a une longueur de 46 cm mais il est tronqué. Son diamètre est de 33 cm et il porte à l'extrémité intacte une mortaise de 4 x 4 cm, profonde de 2 cm.

II - Un fragment de chapiteau toscan (voir schéma n°1)

Il ne conserve que l'échine, de type BC et l'astragale du fût. Le boudin porte une gorge médiane peu profonde ; le doucet en porte deux. Ces gorges rompent la monotonie des surfaces lisses.

III - Monnaies.

4 petits bronzes ont été découverts dans la Cour d'Honneur, à proximité de la galerie couverte. Une identification sommaire a révélé qu'il s'agit de pièces de l'époque de Constantin II (337-361). Leur bon état de conservation permettra une identification plus précise ultérieurement.

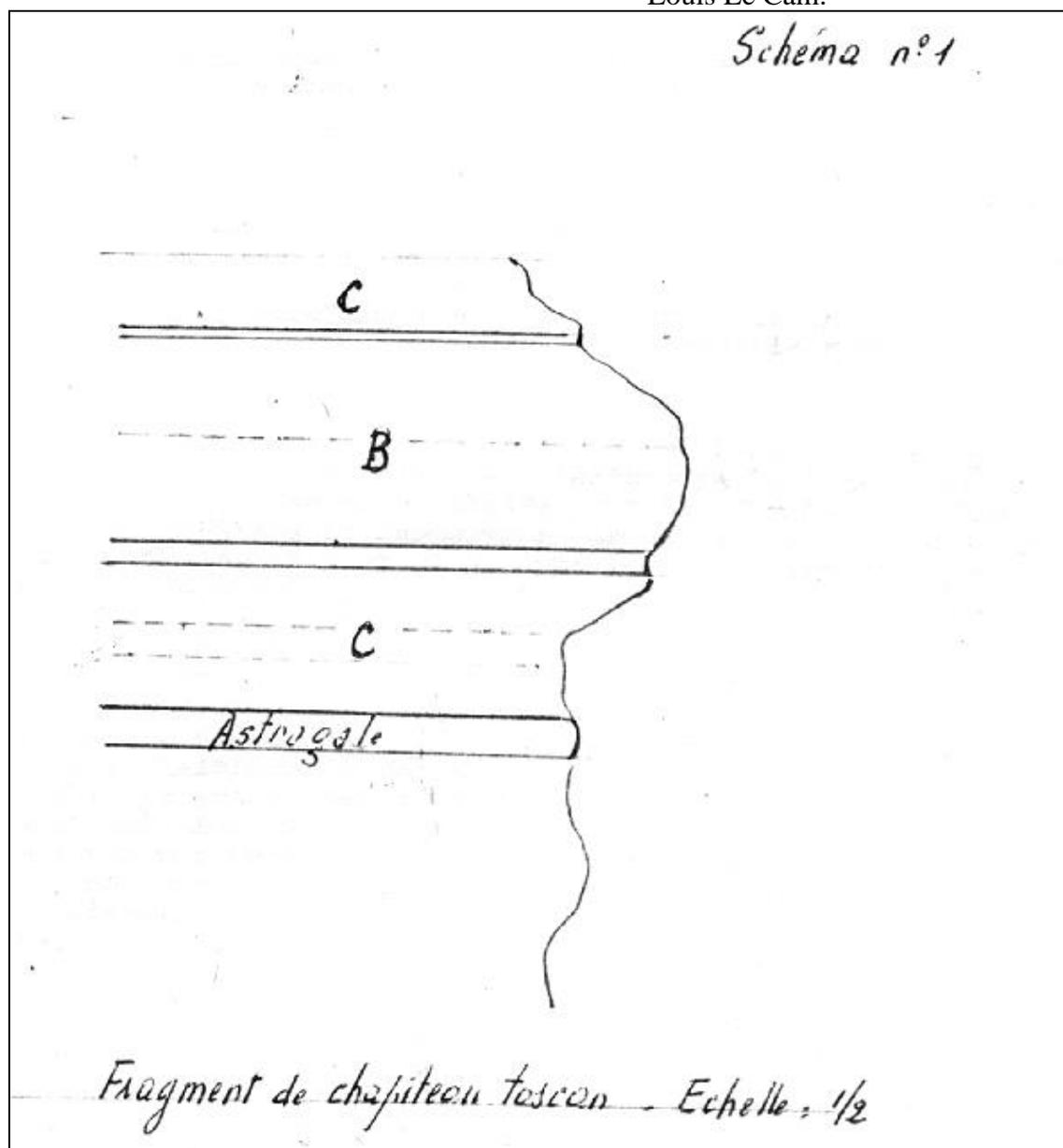
Conclusion.

La campagne 1979 a fait faire un pas décisif dans l'exploration de la villa de Nontronneau et justifié une deuxième mission du Bureau d'Architecture Antique de Pau-Bordeaux.

La campagne 1980 aura pour ambition de révéler la symétrie de l'ensemble « urbana » par la mise au jour d'une partie de l'aile sud habitée et la découverte du péristyle encadrant la Cour d'Honneur.

Il sera intéressant également de montrer comment les structures de la partie rustique s'articulent avec le « domus ».

Louis Le Cam.



Site gallo-romain de Nontronneau (24 Lussas-et-Nontronneau).

Autorisation de fouille n° FA/2-R n° 1008
Programme H 2
Délivrée le 14 mars 1980.

Campagne 1980

Date : juin -juillet - août - septembre 1980.

Situation : parcelles cadastrées 278 - 279 - 281 - section B
Du Plan de Lussas-et-Nontronneau.

Circonstances : extension des fouilles de la campagne 1979 et antérieures.

A - Structures dégagées. (cf plan d'ensemble au 1/1000)

La campagne 1980 s'est développée dans plusieurs directions pour répondre au souhait du Directeur Régional des Antiquités Historiques et à la prospective envisagée par la mission du Bureau d'Architecture Antique du Sud-Ouest.

I - Sondage en zone « rustique ».

En raison de son éloignement (environ 35 mètres) de la zone fouillée, ce sondage, amorcé en 1979, n'apparaît pas sur le plan d'ensemble au 1/1000. Il a fourni néanmoins des renseignements intéressants sur la structure de la zone rustique et sur l'extension du site.

1°) - Localisation. En limite nord du site au contact des parcelles 263 et 279, section B ; en avant d'un ressaut du terrain, ressaut qui semble marquer une limite du site.

2°) - Dimensions. Un rectangle de 2,5 m x 7 dont le grand côté est orienté N/S.

3°) Résultats. 3 zones sont à distinguer.

a) - Une muraille. Elle se prolonge vers le nord hors des limites de parcelle.

Vers le sud elle se situe dans le prolongement de la muraille est de la salle n° 14.

Sa largeur moyenne est de 42 cm. Elle présente une ou deux assises apparentes. Correctement façonnée sur 3,50 m, elle est bouleversée sur 3,50 m direction sud.

Elle est constituée de moellons calcaires liés au mortier ocre, de bonne facture sur la face ouest, plus grossièrement maçonnée sur la façade est.

b) Bande est. Elle a été dégagée sur une largeur de 1,20 m. Le sol vierge est à une profondeur moyenne de 60 cm. Le stratigraphie présente 4 niveaux :

- au contact du sol vierge : des scories de forges ; du charbon de bois (abondant) ; une argile compacte jaune ou rougeâtre (calcinée).

- au-dessus : des moellons calcaire éclatés (gel ?) et du mortier gris diffus.

- au-dessus : terre brune et cailloutis calcaires.

- au dessus : terre végétale caillouteuse.

A la limite du sondage (sud) apparaît une accumulation de moellons et de silex. Le mobilier recueilli comprend : un fragment de pilette ; quelques os ; une corne de caprin sciée ; des tessons d'amphore (épaisseur 18 mm) ; un couteau de fer oxydé ; des clous ; de nombreux tessons de céramique bleue ou grise fine (2 à 3 cm d'épaisseur) ou moyenne (5 cm d'épaisseur). A noter aussi une dizaine de tessons de céramique sigillée et un fragment d'enduit (rouge cinabre).

c) - Bande ouest. Elle n'a été dégagée que sur une largeur de 60 cm. On trouve au contact du sol vierge des fragments de charbon, des moellons calcaires enchâssés dans une argile jaune compacte. Le sol végétal est plus épais et renferme peu de cailloutis.

II - Salle 21 (cf plan d'ensemble au 1/1000 ; photos n° 1 et 2).

Elle n'est que partiellement dégagée. Peut-être est-elle ouverte sur le côté nord ? Le sol est en terre battue.

1°) Le mur sud. Il a une longueur de 4,75 m. Sa hauteur moyenne est de 60 cm, son épaisseur de 64 cm. Il est construit sur semelle débordant de 9 cm et présente 3 ou 4 assises de moellons calcaires disposés en « arête de poisson ». Ces moellons sont jaunâtres, choisis, liés au mortier ocre. L'ensemble est de bonne facture.

2°) **Le mur est.** Il a été dégagé sur une longueur de 3 m environ. Sa hauteur moyenne est de 60 cm. Il présente 5 assises de moellons calcaires et de silex disposés assez régulièrement. Quelques moellons de moyen appareil sont visiblement de réemploi.

Ce mur prolonge le mur sud de la salle 20 mais n'est pas de facture aussi soignée ; il ne comporte pas de décrochement pour rattraper la pente du terrain. Il appartient visiblement à la zone « rustique » de la villa.

3°) - **Le mur ouest.** Il a été dégagé sur une longueur de 2,80 m. Son épaisseur est de 96 cm : c'est le seul mur de cette dimension rencontré à ce jour. Les parements sont des moellons calcaires assises sur 4 épaisseur. Le blocage est constitué de « tout venant » et de tuileaux. Le lien comprend mortier et terre. Il s'agit sans doute d'un mur important, porteur ou isolant.

4°) - **Mur nord (?).** Peut-être est-il inexistant. Dans ce cas la salle 21 pourrait être un appentis adossé à la salle 20.

III - face nord des salles 17-18-19 (cf photo n°3 et plan d'ensemble au 1/1000).

Elle a été dégagée sur une longueur de 14 m environ. Le mur nord de limite des salles ci-dessus, épais de 64 cm, est partiellement sur semelle débordante de 7 cm. Sont apparentes 1, 2 ou 3 assises de moellons calcaires liés au mortier ocre. L'amorce d'un mur perpendiculaire apparaît au droit de la salle 18. Peut-être a-t-il été démolé par les labours et délimitait-il un second appentis adossé aux salles 18 et 19. Une fouille ultérieure permettra de la vérifier. Le sol de la zone « rustique » a été dégagé sur 1,50 m de large : sol en terre battue descendant en pente douce vers le nord et l'ouest.

IV - Mur est de la Galerie Couverte et de la Cour Intérieure (cf plan d'ensemble ; photo n° 4)

Il a été dégagé sur 4 m environ. Son épaisseur est de 64 cm. Sa hauteur moyenne de 60 cm. Il présente en parement 4 ou 5 assises de moellons calcaires liés au mortier ocre ; ces moellons sont de forme carrée ou rectangulaire. Des décrochements d'assises permettent de rattraper les différences de niveau et de garder l'horizontalité, la déclivité étant orientée vers le nord. Il s'agit d'un mur de très bonne facture, déjà repéré au cours de la campagne 1979. Le sol de la Cour Intérieure a été fouillé sur environ 30 m². Une construction adossée aux murs sud des salles 19 et 20 pourrait être un petit autel(?) (photo n° 5).

V - Prolongement sud de la galerie-façade (cf plan d'ensemble ; photos n° 6-7-8-9).

1°) - **Le stylobate** (photo n°6). Il est apparu après un seuil large de 1,09 m et a été dégagé sur une longueur de 6,50 m environ, et se présente de façon discontinue. Il est constitué de dalles de calcaire blanc crémeux rongé par l'action chimique et mécanique de l'eau provenant des hauteurs dominantes.

Seule deux dalles sont intactes. Leurs dimensions :

a) 80 cm x 58 ; épaisseur 12 cm

b) 73 cm x 64 ; épaisseur 12 cm.

L'une des dalles est striée afin de recevoir une colonne.

2°) **Le larmier** (photo n° 7 ; document annexe n°1). Il est formé d'éléments monolithes en calcaire blanc ocre peu gélif. Un élément intact présente les dimensions suivantes : longueur 104 cm, largeur totale : 64 cm, hauteur 18 cm. Dans son ensemble ce larmier est contigu au stylobate mais se présente de façon discontinue car il a été partiellement dissous par les eaux de ruissellement ou d'infiltration.

3°) **La galerie-façade** (photo n° 8). Elle a été fouillée sur une longueur de 7 m environ. Sa largeur est de 2,40 m. Le sol, situé au même niveau que le stylobate, est de terre battue alors que dans la partie précédemment libérée, il s'agissait d'un « opus signinum ».

Le mur limite ouest a 48 cm d'épaisseur et une hauteur moyenne de 25 cm. Sa façade est présente 2 à 3 assises de moellons calcaires de choix disposés en oblique. Sur la face ouest, 2 à 3

assises sont en place. A noter la pauvreté de la galerie-façade en mobilier (à l'exception des fragments de tuile.)

4°) **Cour Intérieure.** 20 m² ont été fouillés. A mentionner l'abondance du charbon de bois au contact du sol vierge.

VI - Mur-limite au stylobate(cf plan d'ensemble ; photo n° 9.)

Il est apparu à 18,70 m de la plinthe (dé) déjà dégagée. Il prend naissance au droit du mur ouest limitant la galerie-façade et n'a été libéré que sur 5,75 m. Son épaisseur est de 42 cm. Il présente en parement 2 ou 3 assises de pierres dont certaines ont éclaté sous l'effet du gel.

Ce mur, peu consistant, a été gauchi par la poussée des eaux. A noter qu'au-delà de ce mur, vers le sud, le sol vierge est à 60 cm de profondeur, au lieu de 30 dans la galerie-façade. Les fragments de tuiles y sont très abondants.

B - Mobilier recueilli.

En ce qui concerne la céramique, le verre, les os, le fer, aucune découverte nouvelle à mentionner. Il suffit de se reporter aux comptes-rendus des campagnes antérieures.

La relative pauvreté du mobilier recueilli tient en partie au fait que des sondages datant des années 70 et 71 avaient permis d'en faire une ample moisson, moisson qui a déjà été comptabilisée.

Conclusion.

La campagne 1980 a permis d'atteindre deux limites (est et sud) de la zone « urbaine » de la villa de Nontronneau, de découvrir un prolongement inattendu du stylobate et par conséquent les importantes dimensions de la Cour d'Honneur.

La campagne 1981 devrait permettre de dégager une partie de l'aile sud habitée et de faire apparaître la symétrie du « domus ». une exploration de la partie rustique vers le nord devrait apporter d'importantes révélations sur la disposition des bâtiments d'exploitation.

Louis Le Cam.

Voyez ci-après la reproduction de quelques-uns des objets venant de la villa gallo-romaine de Nontronneau et conservés au Musée « Vésunna ».



Bas-relief au cerf - 99.4.8 (1-2) - calcaire - photo Dupuy Bernard.



Gobelet à boire - 99.4.12.1 - Paroi fine - Photo Musée.



Coupe - 99.4.13.1 - céramique commune - photo Musée.



- 99.4.13.3.1 -



Couvercle - 99.4.13.2 - céramique commune - photo Musée.



- 99.5.12.2.1 -



99.4.13.6.1 -



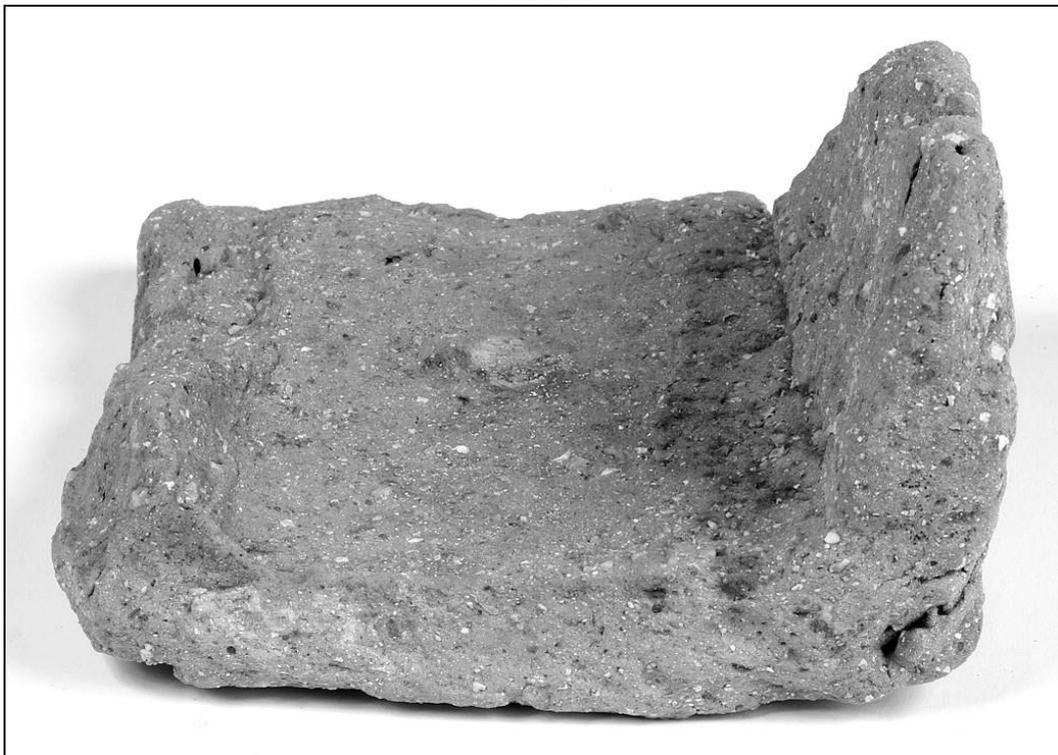
Assiette - 99.4.17 - verre millefiori - photo Musée.



Fibule à charnière - 99.4.24 - Bronze/émail - photo Dupuy Bernard.



- 99.4.16.1.1 -



- 99.4.16.1.2 -



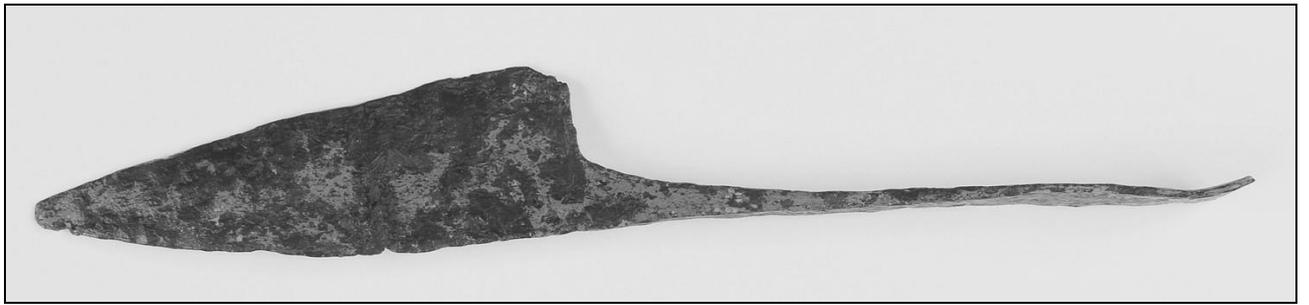
Pince à épiler - 99.4.26 - fer - photo Musée.



- 99.4.28.1 -



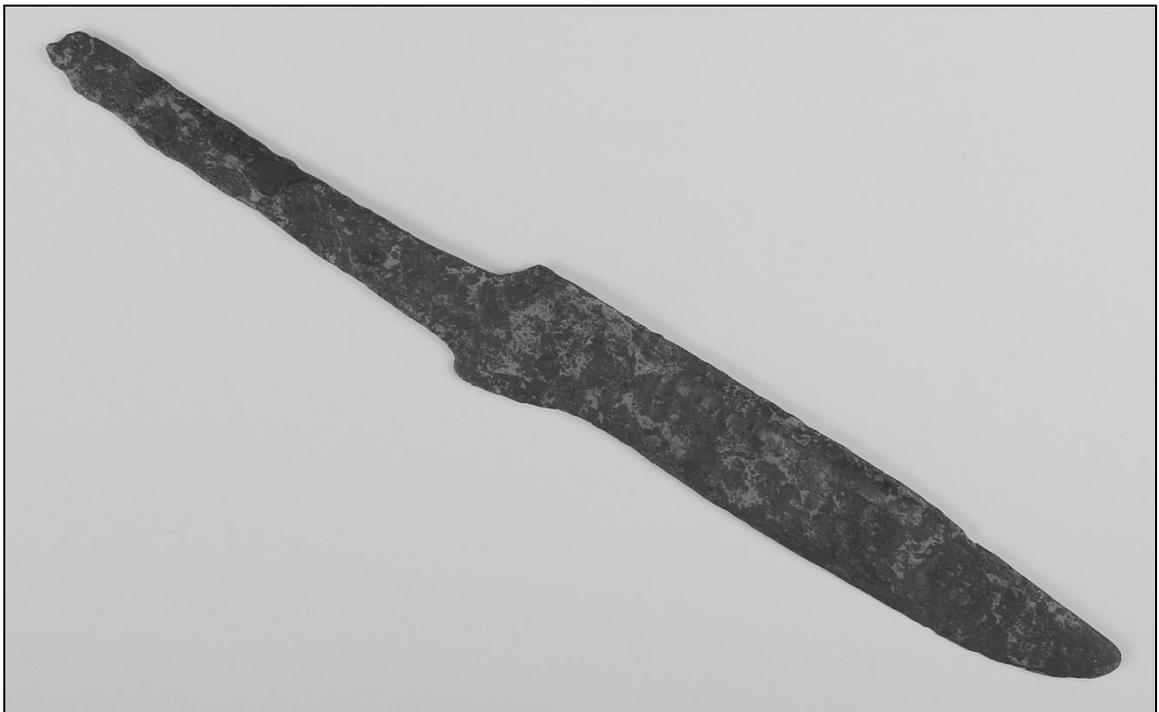
Clef - 99.4.29.1 - fer - photo Musée.



Branche de force - 99.4.29.2 - fer - photo Musée.



- 99.4.29.3 -



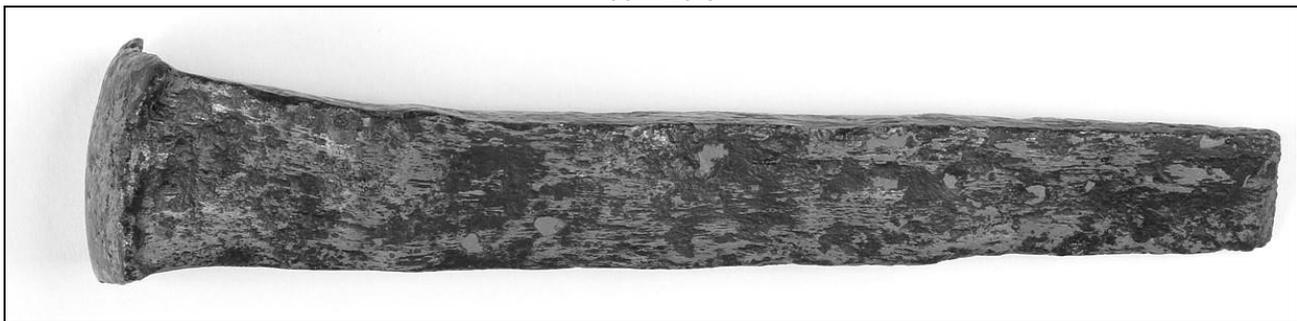
- 99.4.29.4 -



Hache - 99.4.29.5 - hache - fer - photo Musée.



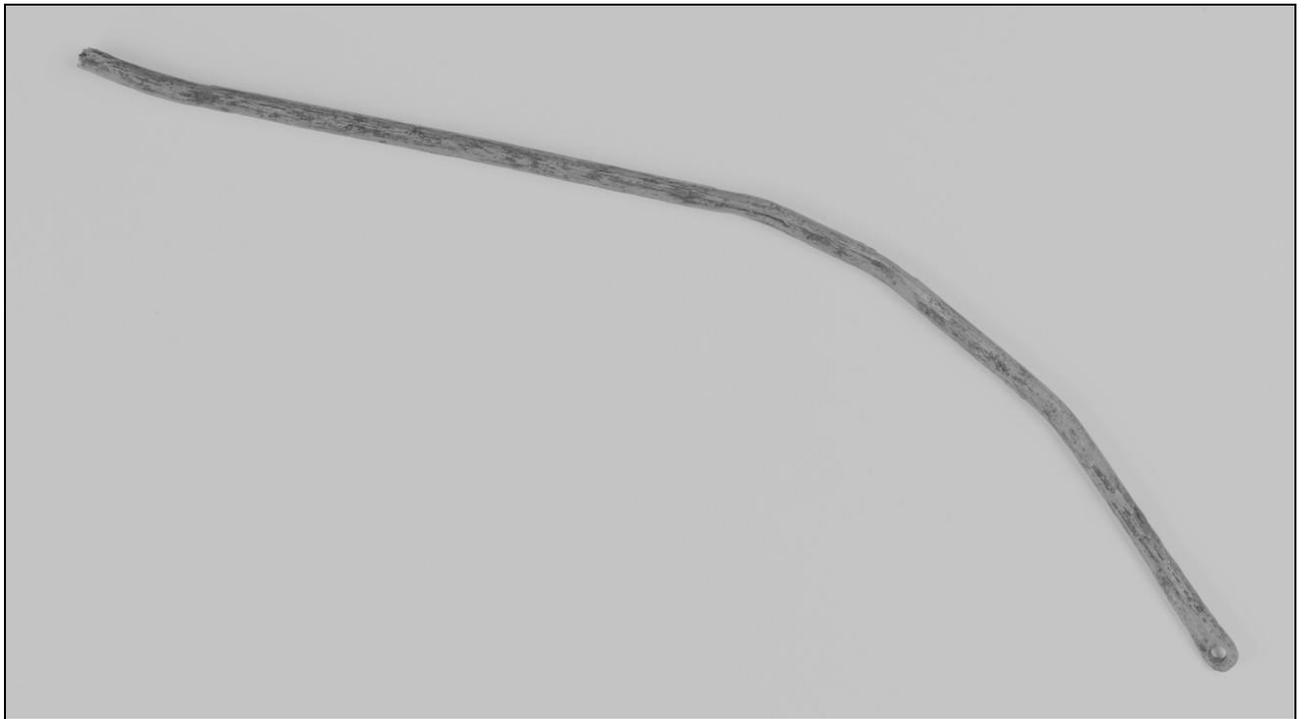
- 99.4.29.6



99.4.29.7



- 99.4.29.9 -



- 99.4.29.9 -



Serpette - 99.4.29.10 - fer - photo Musée.



Clous - 99.4.29.11 - fer - photo Musée.



- 99.4.29.12 -



- 99.4.29.13 -

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ETOUARS QUI SOLLICITE SON ÉRECTION EN SUCCURSALE.

L' an mil huit cent quarante deux et le quinze du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Etouars, réunis au chef-lieu sur la convocation de M. le maire et en vertu de l'autorisation à lui accordée par lettre de M. le sous-préfet de l'arrondissement de Nontron et à la date du 10.

M. le Président du Conseil ayant exposé qu'à l'époque où fut adoptée la mesure générale qui supprima dans tout le royaume une foule de succursales, la commune d'Etouars se trouva frappée par le décret impérial et réunie pour le culte à celle du Bourdeix, quoique ces deux fissent partie de deux cantons différents.

Que cet état de chose a été constamment en opposition avec les vœux, les besoins et les affections religieuses de la commune d'Etouars qui par sa réunion avec celle du Bourdeix se trouve la plupart du temps privée de pasteur, attendu que l'immoralité et l'inconduite de certains habitants du Bourdeix ne permettent à aucun desservant d'y habiter avec agrément et sûreté.

Que tout récemment le pasteur a été forcé de se retirer de cette paroisse où il a reçu de graves blessures et a failli être victime d'un infâme assassinat.

Que les souvenirs de ce crime récent ainsi que l'indifférence religieuse des autorités locales qui laissent l'église et le presbytère dans un état de ruine complète donne lieu de croire que l'autorité ecclésiastique ne se refuse à y envoyer de longtemps un desservant pour exposer sa fortune et sa vie.

Attendu que la commune d'Etouars possède une église assez vaste et magnifiquement restaurée, un presbytère avec grange, cour, jardin, prairie et un cimetière bien conditionné et à la distance voulue par les lois civiles et canoniques.

Attendu que la commune possède plus de 550 âmes.

Attendu que les communes les plus rapprochées du canton de Bussière sont :

1) Celle de Bussière-Badil chef lieu de canton distante de deux lieues de poste où l'on ne peut se rendre pendant l'hiver qu'avec de grandes difficultés à cause d'un ruisseau dangereux.

2) Celle de Varaignes distante de 5 lieues de poste que des chemins impraticables et un ruisseau très dangereux rendent inabordable pendant l'hiver.

3) Celle de Pluviers distante de 4 lieues de poste.

Les membres du Conseil Municipal d'Etouars, justement alarmés d'un avenir qui semble les menacer dans tout ce qu'ils ont de plus cher, puisque leurs enfants sont exposés à être privés des bienfaits de l'instruction religieuse sans laquelle ils ne peuvent espérer d'en faire des hommes vertueux et de bons citoyens et, d'autant plus fondés dans cette crainte que la commune du Bourdeix, dont ils dépendent en ce moment pour le culte, ne partage nullement les sentiments de celle d'Etouars et se trouve au contraire dans des dispositions morales entièrement opposées ainsi que le prouve le fait suivant qui n'est pas d'une légère importance.

Un instituteur communal, établi au Bourdeix, n'a pu après un séjour d'un an réunir seulement deux élèves et le même instituteur, forcé de quitter le Bourdeix sous peine d'y mourir de faim, dirige en ce moment à Etouars une école florissante où il compte 36 élèves.

Sollicitent et demandent leur séparation de la paroisse du Bourdeix comme ils le sont quant au civil et supplient Monseigneur l'évêque de faire ériger Etouars en succursale, disposés à faire tous les sacrifices que sa grandeur prescrira dans l'intérêt du culte et de la religion.

Délibéré à Etouars le 15 octobre 1842

Signé : Lagrelure Aîné (maire), Millet Aîné, Millet Jeune, Bernard Desjartre, Aupy Laroche.

Napoléon

**Par la grâce de Dieu et la volonté nationale
Empereur des Français :**

Le 7 octobre 1868, à Biarritz, le Ministre secrétaire d'Etat Rouher, promulguait le décret suivant :

« La commune d'Etouars (Dordogne) est autorisée :

1) A emprunter, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré à un taux d'intérêt qui n'excède pas cinq pour cent, soit directement de la Caisse des dépôts et consignations aux conditions de cet établissement la somme de cinq mille sept cents francs remboursables en 19 ans pour concourir avec d'autres ressources aux frais de construction d'un presbytère.

2) A s'imposer extraordinairement en 19 ans, à partir de 1869 par addition au principal de ses 4 contributions directes, la somme de neuf mille cent vingt francs représentant annuellement vingt centimes environ pour rembourser l'emprunt. »

République Française

Nontron le 20 décembre 1884

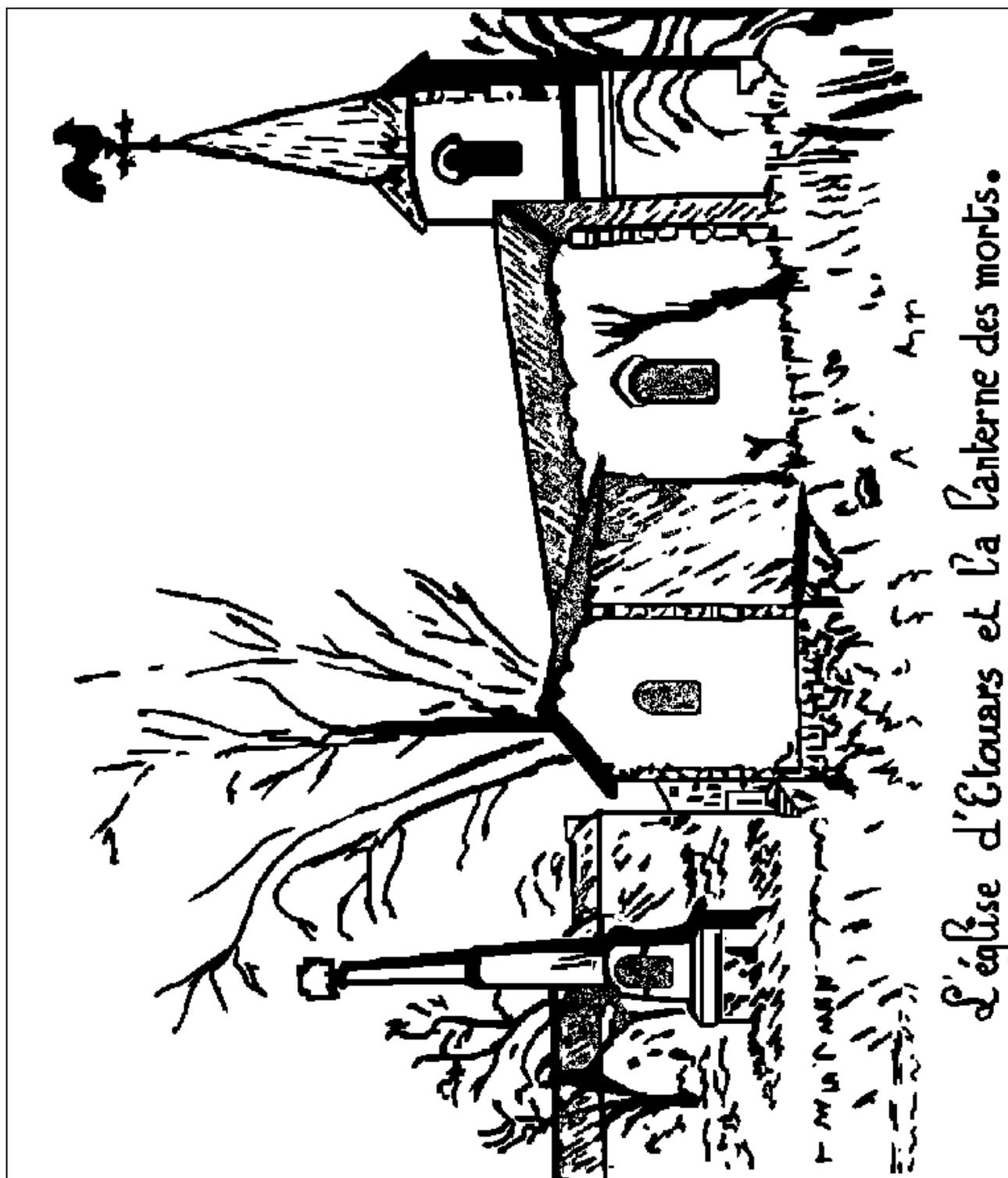
Sous-préfecture de Nontron : Objet : Commune d'Etouars ; réparation du clocher de l'église.

« Monsieur le Maire,

Monsieur le préfet a communiqué à Mr l'évêque de Périgueux la délibération par laquelle le Conseil Municipal d'Etouars a demandé que la Fabrique de l'église de cette commune soit mise en demeure d'affecter ses ressources disponibles à la réparation du clocher de l'église qui est en très mauvais état.

Par délibération du 30 septembre 1884, l'Assemblée fabricienne a fait connaître que le boni constaté au projet de budget de 1885 serait à peine suffisant pour faire disparaître le déficit des exercices de 1883 et 1884 et que, par conséquent, il ne lui était pas possible de contribuer à la dépense. Le Conseil a en outre exprimé le vœu que la commune veuille bien se charger des réparations dont il s'agit. J'ai l'honneur de vous transmettre la délibération du Conseil de Fabrique, les comptes et budget de l'établissement religieux, ainsi que l'avis de l'évêque et je vous prie de vouloir bien provoquer sur cette affaire une nouvelle délibération du Conseil municipal. Agréés ...

Comte de ... »



Brouillon de la réponse du Maire 'Séance du Conseil municipal du 26 octobre 1884'.

1) Le Maire expose etc.... que la réparation à faire au clocher n'est point une grosse réparation puisqu'il ne s'agit que de couverture ainsi que l'administration préfectorale peut se convaincre par expert.

2) Le compte de 1883 dont copie est jointe au dossier n'est point conforme à celui qui a été arrêté le dimanche de la Quasimodo 1884 par les membres qui composent régulièrement le Conseil de Fabrique et dont copie est déposée à la mairie. Sur 7 membres qui composent le dit Conseil, 3 seulement sont présents à la délibération du 30 septembre 1884, car c'est probablement par erreur

que M. le Curé fait figurer M. Coussy comme membre, jamais il n'a fait partie du Conseil de Fabrique et c'est probablement par manque de mémoire qu'il fait remonter la nomination à 1882.

3) Le budget de 1884 se soldera probablement par un excédent de recettes ainsi que celui de 1885 et le boni sera beaucoup plus important que ne le pense Messieurs le Curé, de Fornel et Léonard Viroulaud car ils ont oublié, par mégarde probablement, certaines recettes, et forcé certaines dépenses.

4) Le pavé au milieu de l'église n'est point neuf, mais il est loin d'être en mauvais état et la réparation aussi urgente que celle du clocher.

5) Il n'est point nécessaire de provoquer une souscription dans la commune pour une dépense aussi insignifiante ; néanmoins, M. le Curé est mal venu de parler de l'état de gêne de familles de la commune car depuis qu'il est le desservant dans la commune, il a souvent fait des quêtes qui ont été fructueuses et il doit savoir qu'au moyen de souscriptions il a acheté deux autels latéraux avec leurs ornements, que l'intérieur de l'église a été réparé par le même moyen, que des vases d'ornement ont été donnés par des paroissiens, que le grand autel a été réparé il y a environ quatre ans au moyen d'une subvention de l'Etat. L'église n'est point riche, mais en bon état et très convenable pour une église de campagne et s'il manque quelques objets, c'est peut-être parce que M. le Curé les emporte pour s'en servir dans une chapelle privée et de construction récente, située au village ???.

Enfin si MM. Les membres présents à la séance du Conseil de Fabrique du 30 septembre 1884 avaient lu attentivement la délibération du Conseil municipal du 7/7/1884, ils auraient pu se convaincre qu'ils ne demandaient qu'à prendre l'argent qui serait dans la caisse au moment des comptes de 1885 et comme à cette époque le Conseil contrôlera, ainsi que c'est son droit, le dit compte, il est probable que les fonds n'étant pas employés ainsi qu'il a été fait jusqu'à présent, seront plus que suffisants pour couvrir la dépense du clocher.

La séance du Conseil de Fabrique du 30 septembre 1884 devra être regardée comme nulle et non avenue, car elle n'est signée que par 4 membres sur 7 et que M. le Curé n'a jamais pu obtenir de la faire signer par les membres réels et en exercice malgré ses nombreuses convocations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, pense que c'est par erreur que M. Coussy figure comme signataire à la séance du Conseil de Fabrique du 30 septembre 1884 et que l'on fait remonter sa nomination à 1882, que c'est également par erreur que certains faits sont relatés dans ladite délibération qui doit être regardée comme 'nul' et non avenue comme n'étant pas régulière et il déclare persister dans sa délibération du 7/7/1884. Le Conseil demande qu'il soit fait par les soins de l'Administration départementale une enquête qui prouvera l'exactitude des faits énumérés par le Maire.

Par Monsieur Le Cam
Texte remis au GRHIN le 2/2/1978
Archives du GRHIN n°8.

L'ÉTAT-CIVIL DANS LA COMMUNE DE NONTRON PENDANT LA DÉCENNIE 1793 – 1802

Pourquoi cette décennie qui englobe la Convention, le Directoire et le Consulat ? Tout simplement parce qu'elle correspond à une table décennale de l'Etat-Civil pour laquelle la commune possède les actes de naissance, de mariage et de décès. Quels sont les enseignements que nous apporte la lecture attentive de ces actes, parfois difficiles à décrypter ?

Le calendrier républicain :

Il ne se substitue que progressivement au calendrier grégorien et ne se généralisera qu'à partir de l'an V pour disparaître définitivement avec la proclamation de l'Empire (1804). La désignation des mois (Vendémiaire, Brumaire, Prairial, Nivôse, Pluviôse, Ventôse, Germinal, Floréal, Messidor, Thermidor, Fructidor) semble avoir été bien assimilée par les greffiers de l'Etat-Civil, mais l'appellation 'sans-culottides' pour les 5 ou 6 jours supplémentaires aux 12 mois de 30 jours, donne lieu à des graphies fantaisistes, à tel point que le terme de 'sans-culottides' sera remplacé par 'jours complémentaires' (1^{er} – 2^e – 3^e – 4^e – 5^e), plus facile à normaliser.

La qualité de 'citoyen', 'citoyenne', précédant le nom, ne se généralisera qu'à partir de l'An V et est employée avec beaucoup de réticence, pour disparaître complètement avec les débuts du Consulat (1799).

La division du mois en décadi (semaine de dix jours) adoptée par la Convention avant Thermidor, n'apparaît dans l'état-civil qu'en l'an VIII, où les mariages n'étaient célébrés que les jours de décadi, c'est-à-dire les 10, 20, 30 de chaque mois.

La démographie :

Pour la décennie 1793-1802, on compte dans la commune de Nontron :

- Naissances	1013
- Mariages	252
- Divorces	3
- Décès	830

soit une moyenne annuelle de 101 naissances, 25 mariages, 83 décès. Il est intéressant de comparer ces chiffres avec ceux des décennies antérieures et postérieures.

Année 1779	105 baptêmes	32 mariages	58 sépultures
Année 1780	98 baptêmes	23 mariages	78 sépultures

Décennie 1873 – 1882

Naissances : 980 Mariages : 606 décès : 841

Décennie 1883 – 1892 :

Naissances : 962 Mariages : 544 décès : 836

Décennie 1913 – 1922 :

Naissances : 530 Mariages : 241 décès : 623
Divorces : 7

Décennie 1973 – 1982 :

Naissances : 655 Mariages : 199 décès : 654

L'exode rural, les guerres, le vieillissement de la population, accentuent la régression démographique de la commune.

Si nous pénétrons dans le détail pour la période considérée, nous relevons les chiffres suivants :

- An V : 30 mariages
- An VI : 21 mariages, 48 décès
- An VII : 59 décès
- An VII : 109 naissances (dont 11 enfants naturels) 105 décès
- An IX : 85 naissances (dont 1 enfant naturel), 24 mariages, 96 décès
- An X : 104 naissances (dont 5 enfants naturels), 16 mariages, 90 décès.

Variation assez considérables dues aux guerres, aux troubles sociaux, mais surtout aux épidémies. Le solde global reste cependant positif pour la décennie 1793 – 1802.

Noms et prénoms :

Certains noms sont extrêmement répandus et encore aujourd'hui recensés dans la commune :

Petit, Ratineau, Solas, Laroussarie, Ducourtieux, Nanthiéras, Guérin, Faure, Doucet, Delage, Agard, Paulhiac, Vieillemand, Faye, Fargeot, Lapouge, Lamerie, Marquet, Nompeix, Laulangeas, Filhoud, Lavergne, etc. ...

D'autres, tout aussi répandus, ont disparu de l'état-civil au cours du XXe siècle par migration ou extinction, tels :

Faurien-Desplaces, Fanty, Villemiane, Quinsenat, Monfange, Grohier, Labrousse-Duboffrand, Lapouraille, Ribadeau, Touprian, Tiffon, Dudouble, Debord, Lamonnerie, Tamagnon, Desemery, Pastoureau, Chabaneau, Excousseau, etc. ...

Quelques noms à consonance étrangère sont dus à des mariages de prisonniers de guerre avec des jeunes filles de Nontron :

Slanka, Préseska, Puimanski, Simon (Hongrois), Peyme (allemand). Nous évoquerons cette situation un peu plus loin.

Dans certains noms, la particule, assez répandue sous l'Ancien Régime, a été supprimée et accolée au nom patronymique :

Ex. : Delacote, Depuyhardy, Delavillénie.

Il est à noter que les enfants trouvés ou les enfants naturels (nés de père inconnu) n'ont comme nom qu'un seul prénom : (François, Jean, Jeanne, Mery, Magdelaine, Félix, Isabeau, Ruben, etc.), non accompagné d'un autre prénom.

Les jumeaux portent quelquefois le même nom et le même prénom (ex. : Boutet Antoine, nés le 22 Vendémiaire an VIII).

On trouve dans la commune quelques noms signalés par A. Dauzat comme particuliers au Nontronnais : Cimitière, Sementery par exemple. En règle générale, les citoyens ne portent qu'un seul prénom. Seuls les notables donnent deux ou trois prénoms à leurs enfants ; le surnom ou l'ordre chronologique permettent d'éviter la confusion (Aîné, cadet, dit). Le surnom est peu répandu dans l'état-civil même s'il est d'usage courant dans les rapports humains (Jory, dit Jouineau – Rouchou, dit Petit Jean – François Malem, dit Pachot – Pierre Danède, dit Pifre – Jean Desport, dit Lafleur – Pierre Jaumard, dit Bois Vert.

Les prénoms les plus répandus appartiennent à la tradition chrétienne nationale ou régionale : Jean, Pierre, Marie, mais aussi Léonard, Méry, Pétronille, Isabeau, Guillaume, Elie, Catherine, Martial, etc. ...

Cependant apparaissent les prénoms ‘à la mode’, inspirés de la mythologie ou du calendrier révolutionnaire : Olympe (orthographié Aulinpe), Egide, Absinthe, Uranie, Victoire, Isac, Rimarin, Mirtil, Ladonice. Les prénoms Francille, Nardou, Judie, Jandou sont peut-être d’origine occitane.

Les actes de naissances :

Ils sont dressés par l’agent municipal affecté à cette fonction, sur présentation de l’enfant à la maison commune par le père, ou à défaut, un proche parent ; présentation exigée dans les quarante-huit heures suivant la naissance. Mention est faite de l’année, du jour, de l’heure de la naissance, du sexe et du prénom de l’enfant. Deux témoins, parents ou voisins, confirment la déclaration du père et signent l’acte mais, dans la plupart des cas, ‘déclarent ne savoir’.

Si l’enfant est mort-né, aucun acte de naissance n’est dressé ; déclaration en est faite par l’accoucheuse et le père de l’enfant, sans présentation de celui-ci. Les accoucheuses ou sages-femmes jouent un rôle important dans les circonstances entourant la naissance et plusieurs exerçaient leur art dans la commune : Magdelaine Boussarie, la plus sollicitée – Léonarde Dussie – Marguerite Peillot – Guillemette Vallade – Marie Large.

Les enfants naturels viennent souvent au monde au domicile de Magdelaine Boussarie, où la future mère est hébergée plusieurs jours et plusieurs semaines avant la date prévue de l’accouchement. La déclaration de naissance est faite fréquemment par la sage-femme et son mari le cordonnier Méru Pécon.

Le libellé et la présentation des actes de naissance sont modifiés et améliorés à partir du 1^{er} Vendémiaire an VIII.

A noter les naissances de :

- Pierre Préseska, le 9 Germinal an VI, fils de François Préseska, prisonnier de guerre, ‘bohémien’, âgé de 42 ans, tisserand et de Marie Dumas Royer, son épouse ;
- Léonarde Préseska, 8 Vendémiaire an X ;
- Pierre Slanka, le 3 Floréal an VII, fils de Jean Slankan prisonnier de guerre hongrois, tailleur d’habits ;
- Marie Slanka, le 20 Vendémiaire an IX ;
- Saritas Simon, le 15 Germinal an X, fils de Jean Simon, prisonnier de guerre hongrois.
- Une adoption d’enfant est mentionnée le 25 juin 1793, une ‘exposition’ d’enfants à la même époque.

Photocopies d'actes d'état-civil de la même décennie.

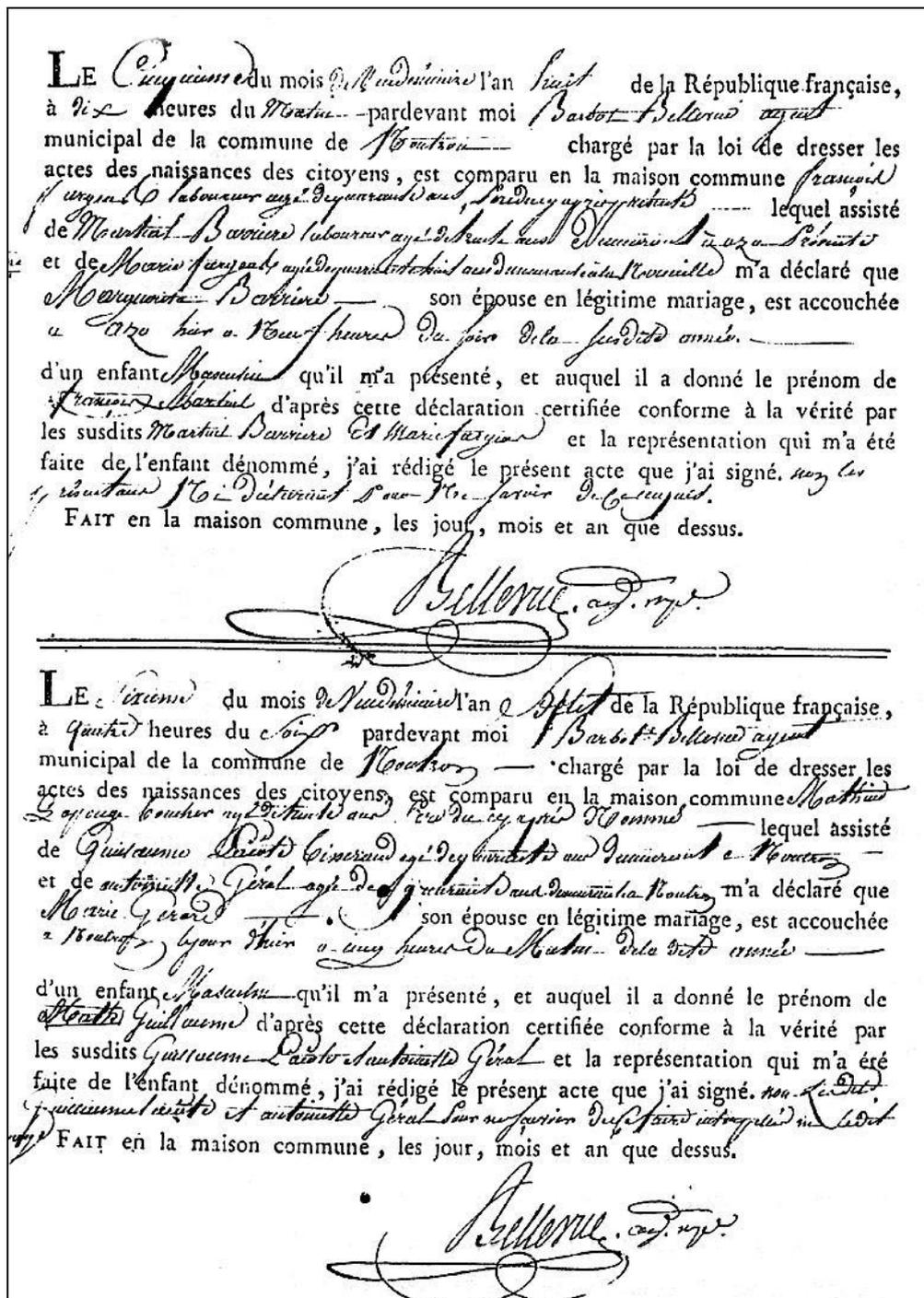
LE *Sept Huit cent* l'an *Sept* de la République française,
 une et indivisible, sont comparus devant moi, Officier public soussigné,
Guillaume Huet habitant de *Montreuil*
 exerçant la profession de *ordonneur* âgé de *cinquante six* ans,
 & *Charles Lapouye* habitant de *Montreuil*
 exerçant la profession de *pariteur de la municipalité*
 âgé de *soixante trois* ans.
 Lesquels m'ont déclaré que *M. Marquise y habitant*
 de *Montreuil* présente commune, âgée de *soixante sept*
 ans, natif de la municipalité de *Coignac* est
 mort le *sept* du courant, à *2* heure *de midi*
 Sur quoi je, Officier public, me suis transporté audit lieu, & me
 suis assuré de son décès; & ont les déclarans signé.
 FAIT par moi, Officier public soussigné.

Guillaume Huet
Lapouye

LE *Sept Huit cent* l'an *Sept* de la République française,
 une et indivisible, sont comparus devant moi, Officier public soussigné,
Jean Lapouye habitant de *Montreuil*
 exerçant la profession de *Carreux* âgé de *soixante six* ans,
 & *Charles Lapouye* habitant de *Montreuil*
 exerçant la profession de *pariteur de la municipalité*
 âgé de *soixante trois* ans.
 Lesquels m'ont déclaré que *Jean Lapouye* habitant
 de *Montreuil* présente commune, âgé de *soixante sept*
 (ans) natif de la municipalité de *Montreuil* est
 mort le *sept* du courant, à *6* heures *d'après midi*
 Sur quoi je, Officier public, me suis transporté audit lieu, & me
 suis assuré de son décès; & ont les déclarans signé.
 FAIT par moi, Officier public soussigné.

Lapouye

Lapouye



Les actes de mariages :

Les mariages sont célébrés et les actes signés :

- de l'an I à l'an VII par l'Officier Public ;
- au cours de l'an VIII par le Président de l'Administration municipale du canton ;
- au cours des ans IX et X par le Maire, Officier de l'état-civil.

La célébration ne peut intervenir que trois jours après la publication des bans affichés à la mairie. En règle générale, les mariages n'ont pas lieu pendant le mois de novembre. Quatre témoins âgés d'au moins 21 ans accomplis assistent les mariés et signent avec eux l'acte : ce sont la plupart du temps des parents ou alliés des parties, ou, à défaut, des amis.

Les époux sont souvent du même village, de la même commune ou quelquefois de communes limitrophes (Nontron, Saint-Martial-de-Valette, Saint-pardoux-la-Rivière, Sceau-Saint-Angel, Saint-Martin-le-Peint (Pin), Augignac, par exemple.

Les parents des conjoints appartiennent au même milieu social et exercent très souvent la même profession (meunier, tisserand, tanneur, laboureur, etc. ...)

Par exemple :

- Antoine Agard, meunier, des Hautes Roches, épouse le 18 Prairial an X, Marie Chabanneau, fille de Guillaume Chabanneau, meunier au moulin de Puisséché. Il manque fréquemment un des deux parents dont le décès est mentionné par 'feu ...', à l'opposition de 'vivant', 'vivante'. Une certaine disparité apparaît dans les âges des mariés.

- C'est ainsi que le 19 Brumaire an VI, Elie Labrousse, 59 ans, épouse Marguerite Boyer, 50 ans (parmi les témoins on note Pierre Feuillade, 46 ans, gendre de Marguerite Boyer).

- Le 1^{er} Nivôse an VI, Pierre Grenouillet aîné, âgé de 65 ans, veuf, épouse Elisabeth Bernard, divorcée.

- le 1^{er} Floréal an X, Pierre Duroux, 61 ans, épouse Marguerite Deséméry, 40 ans, et ils adoptent les trois enfants (Jeanne, Jean, Pierre) nés de Marguerite et de père inconnu.

- Jean Chabanneau, perruquier, 56 ans, épouse Jeanne Lapouge, 29 ans.

- Elie Jolivet, marchand, 62 ans, épouse Catherine Ducourtieux, 26 ans.

- Jean Guérin, 30 ans, boucher, épouse Marthe Picard, 40 ans.

- Jean Agard, 19 ans, épouse Marie Gauthier, 29 ans.

A l'opposé on note les mariages 'précoces' de :

- Armand Roux, 17 ans, et Anne-Louise Barbot-Bellevue, 17 ans.

- Jean Danède, 16 ans, et Marie Puidoyeux, 14 ans.

- Jean Martinet, 17 ans, et Marguerite Lidonne, 13 ans.

- Pierre Gardillou, 16 ans, et Marie Petit, 16 ans.

- Pierre Mazeau, 15 ans, et Catherine Brachet, 14 ans.

- Pierre Cheminade, 18 ans, et Léonarde Planche, 15 ans.

Il est vrai que les conditions d'âge requises avaient été abaissées en l'an VIII à 15 ans révolus pour les hommes, à 13 ans pour les femmes, la majorité étant acquise à 21 ans. Les mineurs ne peuvent être mariés sans le consentement du père (à défaut, ce consentement peut-être accordé par la mère, ou éventuellement par cinq proches parents ou voisins).

Le mariage est prohibé entre parents et alliés en ligne directe, entre frères et sœurs.

Une mention spéciale doit être accordée aux mariages entre prisonniers de guerre, hongrois ou allemands, dont un dépôt se trouvait à Nontron, et des jeunes filles de la commune.

Ces mariages devaient être autorisés par le Ministère de la guerre, après remise d'un mémoire.

C'est ainsi que le 8 Fructidor an V, Jean Simon, prisonnier de guerre hongrois, 22 ans, natif de Croatie, capturé le 15 avril 1796 au combat d'Erigo, en Piémont, résidant actuellement à Nontron, épouse Henriette Chambon, de Pensol, Haute-Vienne.

- Le 29 Prairial an VI, Jean Slanka, dont le père était organiste, épouse Jeanne Combeau. Ce couple fera souche dans la commune.

- Le 8 Messidor an VII, François Préseska, ci-devant prisonnier bohémien, 42 ans, tisserand, épouse Marie Lanneau, 26 ans.

- Le 30 Fructidor an VII, Michel Peyme, ci-devant prisonnier de guerre allemand, maçon, 27 ans, épouse Françoise Courtazelle, 26 ans, fille de Françoise Lapeyronnie.

Divorces :

Appelés ‘dissolution du mariage’, ils sont extrêmement rares (trois seulement en dix ans), le mariage ayant un caractère sacré.

- Ce sont ceux de Jacques Fabre et Catherine Bry (1^{er} Frimaire an V)
- Elie Labrousse et Marguerite Boyer, 10 Prairial an VII (ce couple s’était marié l’année précédente – Marguerite Boyer ne s’est pas présentée à la troisième signification).
- Pierre Duchassing et Anne Parrin Ladore (21 messidor an VII – consentement mutuel des époux).

Les décès :

La déclaration du décès est faite par deux témoins pour lesquels sont mentionnés : nom, prénom, profession, âge, domicile. Ce sont, en général, des parents, amis ou voisins du défunt. Pour celui-ci sont mentionnés : nom prénom, domicile, âge, lieu de naissance, nom et prénom des père et mère (s’ils sont connus), le jour et l’heure du décès. L’officier public se transporte sur les lieux pour s’assurer de la réalité du décès.

Pour l’an I de la République, il y eut à Nontron 66 décès, soit moins que la moyenne annuelle de la décennie 1793-1802. Selon les tranches d’âge, ces décès se répartissent ainsi :

- de 0 à 2 ans :	12	(18 %)
- de 2 à 7 ans :	14	(21 %)
- de 7 à 25 ans :	18	(28 %)
- de 25 à 65 ans :	14	(21 %)
- à plus de 65 ans :	8	(12 %)

l’examen de ces chiffres, corroborés par toute la décennie, montre une importante mortalité à la naissance (enfants mort-nés) et au premier âge, pendant l’enfance et l’adolescence. Peu de Nontronnais dépassent l’âge de 65 ans. Pas de centenaires. La défunte la plus âgée pendant la décennie a atteint 98 ans : il s’agit de Antoinette Ursule de Meugnière, originaire de Gravelines, veuve de Jean Grandcoing, en son vivant chirurgien à Nontron, décédé le 24 Thermidor an III.

La majeure partie des décès a lieu au domicile des défunts.

L’exception concerne :

- l’hôpital où sont admis les militaires :

- Jean Ballestro, prisonnier de guerre espagnol, tailleur, âgé de 40 ans, habitant la ville de Pozoblanco, royaume de Coudoue, décédé le 27 Floréal an III.

- François Audenerd, prisonnier de guerre allemand, du régiment de Trafolde, décédé le 4 Frimaire an V.

- François Devaud, soldat en détachement à Nontron, né à Mondoublan (Loir-et-Cher), âgé de 23 ans.

- L’hospice où sont admis les indigents et les orphelins :

- Léonarde Labrousse, 70 ans, admise pour infirmité et indigence à l’hospice, décédée le 11 Vendémiaire an V.

- Jean, ‘enfant de la Patrie’, âgé de deux ans.

- Jean Martin, ‘fou et muet’ 40 ans, sans profession.

- la maison d’arrêt :

- où meurt le 23 Germinal an VIII Jean Rouchou dit Petit-Jean, âgé de 40 ans.

Parmi les enfants décédés, notons ‘les Enfants de la Patrie’, l’équivalent sans doute de nos pupilles de la Nation ou enfants de l’Assistance publique :

- Marie, 5 ans, de Poperdu
- Isbeth, 14 mois, décédée le 14 Ventôse an VIII, déclarée par la nourrice.
- Vergnaud, 4 ans, décédé le 4 Thermidor an VIII, déclaré par sa mère de lait.
- Jeanne Foureau, décédée le 28 Fructidor an VIII, 9 mois, déclarée par sa mère de lait.

Mention est faite également

- des ‘volontaires nationaux’ :
 - Jean Verneuil, 18 ans, en congé d’hôpital, décédé le 12 septembre 1793
 - Pierre Chabaneau, 18 ans.
 - Jean Laforêt, fils naturel de Catherine Laforêt.
- des soldats de la République :
 - Pierre Grolhier, volontaire au premier bataillon, 14^e demi-brigade, 6^e compagnie, décédé à l’hôpital militaire de Landau le 8 Vendémiaire de l’an III.
 - Boyer (prénom illisible), fusiller au 3^e bataillon, 4^e demi-brigade, 6^e compagnie, natif de Nontron, décédé à l’hôpital militaire de Nontron.

Parmi les décès on peut relever aussi deux des ci-devant Cordeliers :

- Bertrand Authier Châtillon, 62 ans, décédé le 14 Ventôse an V.
- Pierre Pastoureau, prieur de Bord.
- Jean-Baptiste Lapouraille, décédé le 7 Messidor an X.

De la ci-devant Clarisse :

- Anne Lacotte, 90 ans ‘ci-devant sœur converse en la ci-devant communauté Sainte Claire de Nontron’, décédée le 8 Germinal an V.

Ces deux ordres religieux possédaient des couvents à Nontron en 1789.

De nombreux actes mentionnent : né(e) de père inconnu, de parents inconnus :

- Jean, fils de Marie Foreau, décédé le 18 Germinal an VIII, âgé de huit jours, déclaré par les voisins.
- Jeanne, 10 jours, née de père inconnu et de Marie Jolivet.
- Isabeau, servante, née de parents inconnus, déclarée par son maître, Jacques Doucet, cabaretier.
- François Malem, dit Pachot, laboureur, 70 ans, né de parents inconnus.

Professions :

Les registres de l’état-civil nous apportent des indications intéressantes sur les professions exercées par les habitants de la commune. Leur diversité est due aux fonctions économiques, administratives, culturelles d’une collectivité de 2500 habitants environ, dont 2000 agglomérés. Nontron, chef-lieu de subdélégation avant 1789, est devenue chef-lieu de district par décret du 26 janvier 1790, puis chef-lieu d’arrondissement (17 Pluviôse an VIII).

Un classement arbitraire permet de distinguer :

Les fonctions ou professions à caractère administratif :

Maire : Guillaume Pastoureau

Membre du Conseil de la commune : Pierre Martin Grolhier-Debrousse

Membre du Comité révolutionnaire : François Feuillade-Laterrière

Défenseur de la Patrie : Etienne Verneuil, 19 ans et 9 mois

Juge de Paix : Léonard Grolhier

Officier de gendarmerie : Pierre Dussolier, de Vanxains
Instituteur primaire : Pierre Souquet
Concierge de la Maison d'arrêt : Marguerite Villemiane
Ex-militaire : Dauphin Cahuet
Représentant du peuple : Jean Allafort de Souffrignac
Agent des fourrages : Mathieu Grolhier
Vétérans : Jean Valade, Jean Chabrol, 30 ans
Garde-clefs de la Maison du district : Charles Lapouge
Fossoyeur (ensevelir les décédés) : François Vignaud
Fontainier : Jean Lapouge
Huissier public : Jean Puibareau
Greffier du Juge de Paix du canton : Pierre Souquet
Appariteur de la municipalité : Jean Teyssandier
Gendarme national : Pierre Patoureau
Hommes de loi : Jean Mazerat, Pierre Filhoud-Lavergne
Administrateur de district : Jean Quillac
Commis greffier au Tribunal : Guillaume Excousseau
Officier municipal : Euloine Grolhier
Commissaire du Directoire exécutif : Pierre Martin Grolhier-Debrousse
Brigadier de gendarmerie : Elie Barbarin
Concierge de la Maison commune : Charles Lapouge
Receveur des Domaines nationaux : Pierre Ribadeau
Directeur de la Poste aux lettres : Félix Chabaneau
Conservateur des Hypothèques : Geoffroi Boyer
Professeur de physique et chimie : François Chabaneau
Soldat : Martin Presinski, habitant en Hongrie.
Notaire public : Antoine Boyer
Volontaire pour le Service de la patrie : Pierre Vieillemard
Receveur de l'Enregistrement : Joseph Fajol
Gardien de la Maison d'arrêt : Martial Ranvaud
Maître d'école : Jean Péry
Directeur de l'Hospice : Jean Teyssandier

Professions libérales et services :

Ingénieur : Abel Pironneau, natif de Paris
Médecin : Guillaume Pastoureau
Chirurgien : Jean Jolivet, résidant à Villars
Maître en chirurgie : Jacques Galinier
Maîtres de danse : François Guérin, Hélie Duvigneau
Maître de billard : Michel Bourdier
Garde-magasin : François Villariaud
Domestiques : François Chamoulaud, Jean Ducleau
Praticien : Jean Villariaud
Officiers de santé : Etienne Daveau, Pierre Lapouraille
Avoué au Tribunal : Jean Ribadeau
Servantes : Catherine Dubuisson ou 'en condition chez...', Marie Mazeau
Manouvrier : Jean Telfond
Musicien : Jacques Fabre
Ecrivain : Pierre Dartigues
Laveuse : Marguerite Rase, de la Maladrerie
Hospitalière : Catherine Chabaneau

Sages-femmes : Magdelaine Boussarie, Marie Mazelle

Professions à caractère économique :

Directeur de la fonderie de Jommelières : Guillaume Pastoureau
Marchand de fer : Martin Agard
Tuiliers : Jean Devige, Michel Mercier
Peigneur de chanvre : Victor Agard
Fileuse : Marie Ratineau
Marchand drapier : Jacques Monfange
Galochiers : Martial Chantereau, Pierre Delage
Fournier : Jean Vigneau
Bâtier : Antoine Agard
Armurier-arquebusier : Léonard Faye
Sergier ou sergetier : Jean Guérin
Tisserands : Jean Guérin, Jean Dudouble
Tanneurs : Pierre Dubarry, Lapouraille
Boucher : Mathieu Lapouge
Perruquier : Jean Chabaneau
Meuniers : Jean Puybareau, Germain Excousseau
Cordonnier : Méry Pécon
Tailleurs : Guy Lapeyronnie, François Dudouble, Slanka
Aubergiste : Martial Bernard
Cabaretiers : Gabriel Laurençon, Pierre Laborie
Marchand : Elie Jardry
Charpentier : Mathurin Salat
Maçon : François Laribièrre
Voiturier : Pierre Telfond
Serrurier : Jean Faye
Cordier : Jean Sardin
Forgeron : Jean Fargeot, de Lamendeau
Bourellier : Pierre Lapouraille
Cuisinier : François Villariaud
Charron : Dauphin Truffier
Couturière : Françoise Trion
Taillandiers : Léonard Bonnaud, du moulin de Bord ; Pierre Panazol
Sabotier : Jean Laroussarie
Chandelier : Pierre Grenouillet
Tailleurs de pierre : Jean Beauchaud, Pierre Bertrand
Maréchal : François Chabaneau
Boulangier : Martial Joyeux
Bottier : Mathurin Agard
Chapelier : Guy Rousseau
Cardeur de laine : Pierre Guérin
Jardinier : Antoine Boutet
Vitrier : François Houmeaux
Canonier : Nicolas Faye
Maître de forges : François Divernois à Ballerand
Tourneur de canons : Pierre Simoneau à la Mothière Feuillade
Etireur de chanvre :
Marchand de bœufs : Hugues Chevalier
Recouvreur (ou couvreur) : Méry Bailet

Chevrière : Anne Gauthier
Marchand quincaillier : Pierre Raymond
Pelletier : François Dubourg

Les professions agricoles sont dénommées : laboureur (Jean Agard à Azat) ; cultivateur (Antoine Durand, à Roubeyrolles de Saint-Martin-le-Peint) ; travailleur de terre (Jean Boutier) ; colon (Jean Couvidat) ; bouvier (Jean de Lapeyronnie, à Azat).

Professions diverses :

Elles sont assez inattendues et concernent des états plutôt que des professions,
Pauvre de l'hospice : Girou, sans prénom
Invalide : Pierre Nadeau
Enfant de la Patrie : Méry, 9 mois, Michel Flore, 8 mois
Mendiant : Charlotte Descombes, née de parents inconnus.

Les lieux-dits :

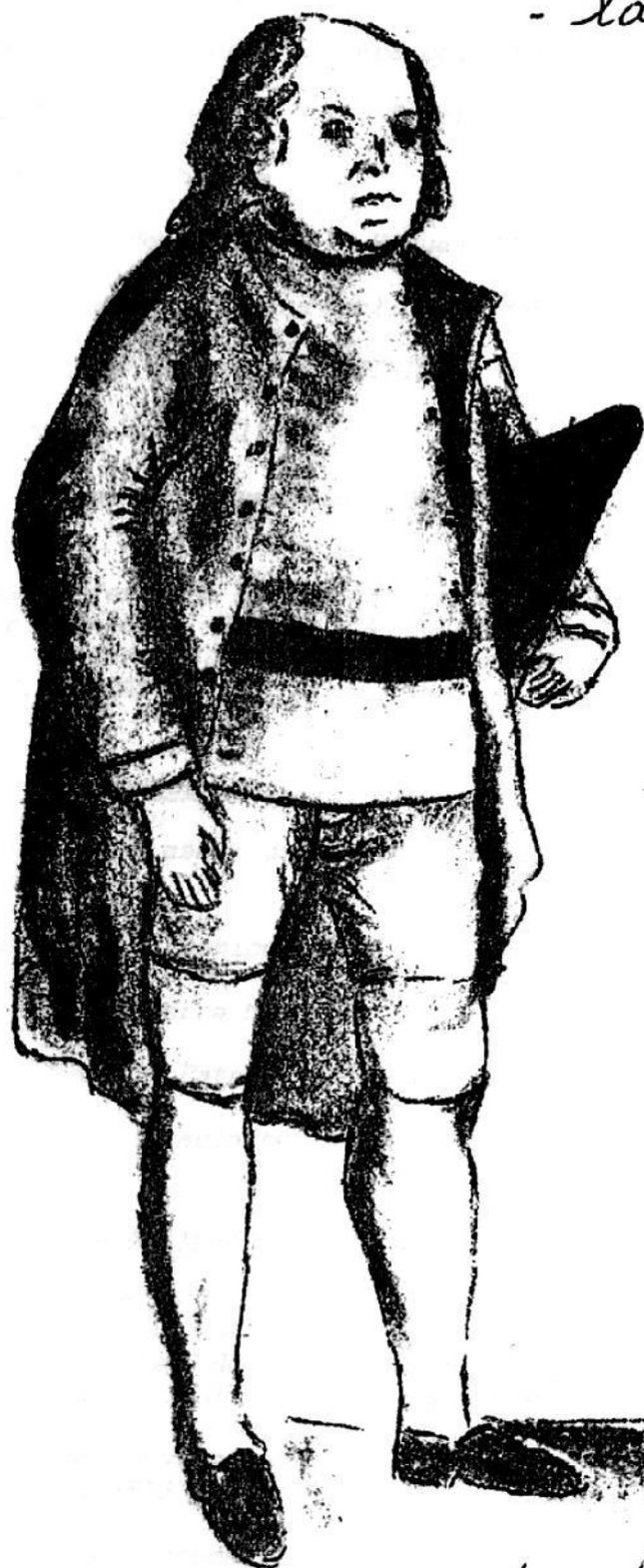
On est frappé par le grand nombre de moulins situés sur le Bandiat ou ses affluents et dont le nom est cité dans les actes d'état-civil : Moulin de Messine, de la Côte, de Valette, de Laroussie, du Ruisseau de l'Etang, de Magnac, Viconteaux, de Rouchilloux, de la Nauve, de Puysséché, etc. ...

Certaines 'dynasties' d'artisans et de commerçants en sont issues (les Agard, les Chabanneau par exemple).

Ainsi ces documents administratifs, froids et concis, peuvent être révélateurs de grands mouvements de l'Histoire, des mutations de société, et même de la vie quotidienne dans une petite ville du Périgord. Ils sont émouvants si on sait les faire parler, ne serait-ce qu'en prononçant les noms que portent aujourd'hui encore les descendants de ces Nontronnais disparus.

Louis Le Cam.

Michel Gérard
député du Tiers breton
- laboureur -



dit "Jacques Bonhomme"

LA RÉVOLUTION DE 1848 ET LA SECONDE
RÉPUBLIQUE (1848-1852)
VIE QUOTIDIENNE ET MUNICIPALE À
NONTRON.



Le Prince-Président.
(in Journal l'Autorité du 3 décembre 1852)

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Combat du peuple parisien dans les journées des 22, 23 et 24
Février 1848.



Une grande révolution vient de s'accomplir; la République française vient de remplacer le gouvernement des Rois. Le peuple a vaincu dans une lutte de trois grands et immortels jours, vient de conquérir des droits pour tous les Français. Honneur à cette Garde Nationale, à la gloire de la France, la gardienne vigilante de nos libertés! Que ces grands jours soient gravés en traits ineffaçables dans le cœur des citoyens, et que les Héros morts pour cette sainte cause reçoivent de la Patrie des lauriers et des lauriers immortels.

Un Gouvernement rétrograde et oligarchique vient d'être renversé par l'héroïsme du peuple de Paris, ce Gouvernement a été effrayé en laissant derrière lui une trace de sang qui lui démontre de rester jamais sur ses pas. Le sang du peuple a coulé comme au Juillet, mais cette fois ce sang généreux ne sera pas trompé; il a occupé un gouvernement national et populaire en rapport avec les vœux, les progrès et la volonté de ce glorieux peuple. Un Gouvernement provisoire et d'urgence, et la voix du peuple et des députés des départements, dans la séance du 25 Février, a été revêtue immédiatement de ses droits et d'organiser la victoire nationale; il est composé de :

MM. Bureau (de l'Yonne), Luchaire, Cabet, Arago, Lacroix, Guarnier-Pelleu.
Les Secrétaires sont: Auguste Buisson, Louis Blanc, Pauline Pons, Arago.

ACTES PROCLAIMÉS.

Français, donnez au monde l'exemple que Paris a donné à la France: préparez-vous, par l'ordre et la confiance en vous-même, aux constitutions fortes que vous allez être appelé à vous donner. Le Gouvernement provisoire veut la République, sous la sanction par le peuple qui sera immédiatement consulté. La liberté, l'égalité et la fraternité pour principes; le peuple, pour devise, est à l'ordre; voilà le gouvernement démocratique que la France se doit à elle-même et que son étoile devrait lui inspirer.

Bureau (de l'Yonne), Luchaire, Cabet, Lacroix, Guarnier-Pelleu, Blanc, Arago.

REPUBLIQUE FRANÇAISE. — Paris, 25 Février 1848

Le Gouvernement de la République française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail. — Il s'engage à garantir le travail à tous les citoyens; il reconnaît que les ouvriers doivent obtenir un salaire pour le produit de leur travail légitime. — Le Gouvernement provisoire rend, sur-le-champ, le travail obligatoire à l'apprenti, le salaire qui va échouer de la fête civile.

C. Bureau-Pelleu, Secrétaire de Paris.

Propositions sur les Monts-de-Piété.

Le Gouvernement provisoire a décidé de lever le plus tôt possible et gratuitement à leurs propriétaires respectifs tous les objets engagés pour une somme de cent francs et au-dessus, tant

pour les Monts-de-piété de Paris que pour ceux des départements. — On ouvrira le 25 par cette mesure, par des émissions d'obligations jointes à l'impôt.

Il faut qu'il y ait en France de l'union qui donne la force, il faut que tous les citoyens aient un gouvernement; qu'il soit prêt à défendre ses intérêts les plus sacrés, qu'il veuille conquérir par son sang. Cette révolution est le commencement d'une autre révolution qui nous attend; il faut donc que par nous dans la victoire, que par notre amour pour l'ordre, la France mette le bon pied qu'il vient de conquérir. La France est calme et tranquille, le drapeau national se hisse et sur les fortifications de Paris; il a été arboré au fort de Vincennes; nos gardiens ont cessé. Tous les Ministres fonctionnent maintenant. Le cœur de tous les citoyens est ouvert. La justice se rend au nom de la loi. La bourse est ouverte, le banque a repris ses opérations; 500 millions de francs sont des plus satisfaisants. Les rapports de la banque avec le Gouvernement provisoire sont des plus satisfaisants. Les diamants de la couronne et les autres bijoux sont des plus appréciés. Les causes d'espérance reviennent toujours et ont été portés au trésor national. Les causes d'espérance reviennent toujours. L'administration des finances a organisé des mesures propres à assurer des droits à tous les citoyens qui ont volontairement pris les armes des héros morts pour la patrie. Vingt-quatre batailles de garde nationale mobile ont été organisées, de 500 hommes à 2000 hommes par jour; les monts-de-piété et autres aux frais de l'Etat. En 48 heures ont été donnés. Tous les gardes nationaux seront honorés.

Voilà les travaux déjà faits par les hommes démocratiquement français qui se sont unis de Gouvernement; qu'ils reçoivent la récompense de leurs intentions. Toutes les causes de nos citoyens glorieux sont dans tous les sens et dans toutes les bouches: à Paris (de l'Yonne), à Lamartine, à Ledru-Rollin, à Cabet, à François Arago, à Carnot, à Buisson, à Courcier, à Garnier-Pelleu, à Lamartine. — Les villes principales de France arrivent au nouveau Gouvernement. La Belgique a le gouvernement la forme républicaine. La trêve de Louis-Philippe a été brisée au milieu de Juillet.

La peine de mort est abolie pour cause de délit politique.

METS, Imprimerie, Lithographie et Fabrique d'Imagerie de DIEZEL et CANGEL.

Cette chronique de la vie quotidienne, politique et administrative sous la seconde République fait appel essentiellement aux délibérations du Conseil municipal de Nontron, ainsi qu'à la presse nationale, départementale (Echo de Vésone) et locale (le Nontronnais).

La Révolution des 22, 23 et 24 février éclata à Paris après la campagne des banquets. Elle fut ressentie quelques jours plus tard à Nontron et notamment le 29 février où se tint une séance extraordinaire du Conseil municipal. Celui-ci, sous la présidence de son maire, Désiré Monfange, et sur sa proposition, vota l'adresse suivante, dont copie signée de tous les membres sera adressée au Ministère de l'Intérieur :

« Aux citoyens composant le Gouvernement Républicain Provisoire à Paris, le Conseil municipal de la ville de Nontron, réuni sous la présidence de son maire, a déclaré à l'unanimité donner son adhésion au Gouvernement Républicain Provisoire, et lui accorder toutes ses sympathies.

Le Conseil, plein d'admiration pour le généreux dévouement des membres du Gouvernement Républicain, proclame avec reconnaissance qu'ils ont bien mérité de la Patrie : il regarde comme un devoir sacré de leur offrir son concours loyal et sincère.

Honneur aux grands citoyens qui ont accepté une tâche aussi difficile que glorieuse, celle de présider aux nouvelles destinées de la France et d'assumer le triomphe régulier et complet de toutes nos libertés, en maintenant l'ordre public. »

Etaient présents : MM Monfange, Villedary, Fonreau, Grolhier Myrtil, Neury, Souquet, Lafond, Ribault de Laugardière, Patoureau, J. Grolhier, Chevalier, Roubenne, de Verneilh, Vannier, Lucien Boyer, Martin et Lapouraille.

Ont adhéré : MM. Lapouge et Bourinet, empêchés, lesquels ont signé la copie adressée au Ministère de l'Intérieur.

Nontron adhéra donc à la République, au drapeau tricolore, au suffrage universel et planta un arbre de la liberté.

Le Conseil municipal vota l'installation d'un lit de camp, de matelas et d'une guérite pour le poste de la Garde Nationale.

Des fonds furent affectés à l'achat d'uniformes pour les gardes nationaux qui n'avaient pas les moyens nécessaires de les acquérir. Le Conseil vota également des remerciements à la Garde Nationale de Nontron qui avait fait preuve de zèle, dévouement et patriotisme.

5 mars 1848 :

« Le Conseil municipal de la ville de Nontron, sur la convocation de son maire et sur sa proposition, a décidé unanimement qu'il serait adressé, au nom de la commune, des félicitations au Commissaire du Gouvernement qui se dévoue pour le bien du pays (en l'occurrence Thomas Dusolier, député, conseiller municipal). Le Conseil est heureux de voir que des fonctions si éminentes et si délicates sont confiées à un citoyen dont la sagesse égale le patriotisme, à un citoyen chez lequel la fermeté s'unit à la modération. »

Le Conseil désigne comme membres de la commission chargée de porter ses vœux au Commissaire du Gouvernement MM. Monfange, Lapouraille, de Laugardière, Neury, Grolhier Jules et Chevalier.

13 mars 1848 :

Le Commissaire du Gouvernement, par le canal de M. Monfange, sous-préfet, nomme (en remplacement de MM. Monfange, Fonreau et Vannier – arrêté du 20 mars 1848) :

- Maire de Nontron : Abel Chevalier.
- Adjoint : Valère Neury et Numa Picaud.

Le Commissaire du Gouvernement Provisoire à Périgueux est M. Dusolier. Deux Nontronnais (Monfange, promu sous-préfet et Dusolier) bénéficient ainsi d'une promotion importante dans le nouveau régime.

27 mars 1848 :

A 7 heures du soir, le Conseil municipal se réunit, à la suite d'une pétition de Jauvinaud et Ladurantie, pour voter la reconstruction urgente d'une arche du pont de Magnac, « *en amont des empellements de l'usine de Magnac* », détruite par les eaux du torrent des Riveaux au mois de février.

Le fossé qui borde le mur de l'hospice est dégradé.

Le Tambour-major de la Garde Nationale réclame un colback (bonnet de fourrure), un sabre, une canne, des épauettes, soit une dépense de 100 francs.

Grolhier propose la création d'un abattoir.

28 mars 1848 :

Tambour de ville et affichage :

1) Les affiches seront apposées sur 9 maisons. Les annonces à son de caisse auront lieu à 18 emplacements.

2) Publication de la liste des électeurs pour la nomination des représentants du peuple à l'Assemblée Nationale Constituante.

3) Réclamations concernant l'élection des gardes nationaux.

29 mars 1848 :

A 9 heures du matin, procès-verbal est dressé par le Commissaire de Police Cyprien Aucouturier à Pierre Chamoulaud, propriétaire à la Cotte, qui a empiété sur le chemin vicinal n°9 de Nontron à la Cotte et au Mas de la Roche.

12 avril 1848 :

Le prix du pain à Nontron est fixé à un tarif compris entre ceux d'Angoulême et de Périgueux. Périgueux a trois qualités de pain : pain de luxe, pain de froment de première qualité, pain de froment de seconde qualité. Nontron ne propose qu'un pain de troisième qualité, fait de froment et de seigle.

Une indemnité de 20 francs est accordée aux deux groupes de citoyens qui ont planté l'arbre de la liberté.

Martin Albin, conseiller municipal, signale la situation de détresse des ouvriers de la ville, tels que meuniers, menuisiers, plafonneurs, maçons.

16 avril et 30 avril 1848 :

Le Conseil municipal se préoccupe de donner du travail aux '*ouvriers en boutique*'. Il décide de faire exécuter par la commune un programme de travaux, sorte '*d'atelier national*', à échelle réduite : un bureau pour la salle du Conseil ; des persiennes sur la façade de la mairie située au levant ; faire achever la salle de spectacle ; faire un plancher dans l'habitation du concierge.

La construction du collège et d'un abattoir est mise en sursis.

1^{er} mai 1848 :

Elections de l'Assemblée Constituante.

Résultats de l'élection des 13 représentants du peuple à l'Assemblée Nationale Constituante :

Dezeymeris, a.d : 104 992 voix ; Dusolier, a. d : 103 679 voix ; Lamartine, membre du gouvernement provisoire : 75 858 voix ; Auguste Dupont, journaliste : 74 000 voix ; Taillefer, a.d : 74 000 voix ; Lacrouzille, médecin : 74 000 voix ; Grolhier-Desbrousses, avocat : 63 000 voix ; Savy, avocat : 47 000 voix ; Goubie, ancien négociant : 42 000 voix ; Latrade, commissaire général du gouvernement : 41 000 voix ; Delbetz, sous-commissaire à Bergerac : 38 000 voix ; Ducluzeau, a. d : 35 000 voix ; Chavoix, commissaire du gouvernement : 34.000 voix ; Delcer, juge de paix : 31 000 voix ; Montagut, agriculteur : 28 000 voix ; Bugeaud, maréchal de France : 2 349 voix. Etc. ...

A l'Assemblée Nationale Constituante : 794 élus.

3 juin 1848 :

Le 'Citoyen Maire' installe le nouveau Conseil municipal élu le 15 mai 1848, en présence du Sous-commissaire du Gouvernement.

Résultat des élections :

Martin Albin : 376 voix ; Vannier : 372 voix ; Chevalier : 371 voix ; Grolhier Myrtil : 345 voix ; Ribeyrol Léon : 337 voix ; Jolivet Artys : 332 voix ; Villedary Lapouraille : 327 voix ; Rivet André : 307 voix ; Duroux Jean : 292 voix ; Vignaud Prosper : 281 voix ; Neury Valère : 233 voix ; Lafaye Barthélémy : 227 voix ; Laugardièrre Lorenzo : 219 voix ; Pichon Bernard : 209 voix ; Picaud Père : 207 voix ; Duport Claude : 186 voix ; Doux aîné : 184 voix ; Lapoure Jean : 182 voix ; Grolhier Jules André : 175 voix ; Ardiller Pierre : 148 voix ; Regnault Adolphe : 145 voix.

On remarquera dans ce scrutin universel masculin, la très grande disparité des suffrages, mais aussi un certain renouvellement du personnel politique.

Le Citoyen Picaud demande si pour raison d'incompatibilité son élection peut être validée.

La Garde Nationale signale qu'un grand nombre d'armes ont besoin de réparations urgentes.

L'Institutrice communale, Mademoiselle Delors, est décédée. Son remplacement donnera lieu à un concours. Les titres des candidats seront examinés par une commission municipale.

10 juin 1848 :

Election partielle pour remplacer deux députés ayant opté pour un autre département, sont élus : Jean-Félix Eugène Barailler, avocat, parti de l'ordre et Auguste Mie, imprimeur.

Cette élection est marquée par beaucoup d'abstentions, notamment à Lussas, Abjat, Javerlhac, Le Bourdeix, Savignac-de-Nontron.

Louis Napoléon Bonaparte a obtenu 23 000 voix en Charente-inférieure ; il a été élu également dans la Seine, la Sarthe, l'Yonne. Thiers est élu en Gironde, Mayenne, Orne, Seine-inférieure. Lamartine est élu dans 10 départements.

18 juin 1848 :

Le Conseil municipal examine la situation financière de la commune. Outre la dette envers l'hospice, elle doit 8 000 francs à M. Cordier pour fourniture de tuyaux en fonte. Des délais de paiement lui seront demandés.

Deux aspirantes à la direction de l'école communale, Mmes Thomas et Martin, ont subi des épreuves de : orthographe, arithmétique, analyse, histoire sainte, géographie, narration. Les deux candidates sont de valeur sensiblement égale. Un vote à bulletins secrets attribue la direction à Mme Thomas (12 voix contre 1 et 5 abstentions) dont la nomination doit être confirmée par l'Académie. L'école communale sera exclusivement gratuite.

La Commission municipale du Travail propose de contacter un emprunt pour mettre en chantier un lavoir public, un abattoir, un collège, etc. ...

20 juin 1848 :

L'« Union de Nontron » doit cesser toute publication politique ; elle n'a pas payé un cautionnement de 15 000 francs.

22 juin 1848 :

L'élection de Picaud père est annulée pour incompatibilité. Picaud fils a donné sa démission.

L'étude de la restauration de la salle de spectacle sera confiée au conseiller Regnault, la Commune ne voulant engager que la somme de 2 500 francs.

Le Ministre de la guerre propose à la ville de Nontron une garnison temporaire si elle accepte de fournir un casernement avec literie.

Admission de l'enfant de Boutet, jardinier, à l'école gratuite.

Les conseillers ayant trois absences successives, sans excuses valables, seront déclarés démissionnaires.

25 juin 1848 :

Nontron reçoit 80 fusils et 40 briquets (sabres courts) destinés à la Garde Nationale. Un dépôt de 10 à 12 fusils sera fait à la mairie. Le reste sera partagé entre les compagnies.

Une indemnité de 20 francs est allouée à Larivière, tambour de ma ville de Nontron, pour service extraordinaire.

Une commission recherchera un nouveau local pour l'école primaire de Mme Thomas, l'actuel étant trop sombre et peu approprié.

29 juin 1848 :

Séance extraordinaire du Conseil municipal où sont convoqués les conseillers municipaux et les 23 citoyens les plus imposés de la commune, pratique courante en cas de difficultés financières.

Etaient présents :

Conseillers : Pichon, Picaud père, Jollivet, Martin Albin, Grolhier Jules, Kersulec, Duroux, Rivet, Chevalier, Vignaud, Lapouraille Paulin, Laugardière, Regnault, Ardiller, Ribeyrol, Grolhier Myrtil, Duport.

Citoyens les plus imposés : Fanty Lescure, Boyer, Gianello, Lagorce, Rudeau, Bussac, Morelon, Agard, Vergnon fils, Martin Hilaire, Mazerat, Gauthier, Laforest Rousille, Richard, Patoureau, Bardy, Agard, Vergnon père, Queyroy.

Le citoyen Jollivet, rapporteur de la commission, conclut à la nécessité de voter 30 000 francs pour donner du travail aux ouvriers de Nontron, travail d'utilité publique.

L'Assemblée retient les mesures suivantes : 30 000 francs de travaux, somme empruntée à la Caisse des Dépôts et Consignations ou, par défaut, en souscription de 120 actions à 250 francs offertes à des particuliers. Remboursement : 2/3 sur les ressources ordinaires de la commune ; 1/3 par impôt extraordinaire en l'espace de 10 ans, impôt qui s'appliquera aux quatre contributions directes (y compris les patentes de moins de 30 francs).

Il est à remarquer qu'aucun écho des journées de juin 1848 n'apparaît dans les délibérations du Conseil municipal de Nontron.

15 juillet 1848 :

Pierre Gautier-Laguionie est nommé sous-préfet de Nontron.

23 juillet 1848 :

Le Conseil municipal émet le vœu que le Tribunal de Première Instance soit maintenu à Nontron et adresse à l'Assemblée Nationale une pétition à cet effet.

Il émet aussi le vœu que soit créée une '*Banque Immobilière Nationale*' qui procurerait des ressources à l'Etat et permettrait de réduire les impôts frappant les classes pauvres.

31 juillet 1848 :

Le Conseil municipal de Nontron exprime sa douleur et son indignation sur les événements de juin à Paris.

20 août 1848 :

Installation du Conseil municipal élu le 30 juillet et le 6 août 1848.

Etaient présents : Fonreau, **Pécon Laugerie**, Ribeyrol, Martin, Duroux, Grolhier Myrtil, Vannier, Laugardière, Jollivet, Lapouze, Vignaud, Grolhier (commandant de la Garde Nationale), Monfange, Chevalier, Rivet, Villedary, **Lagorce**, Picaud, Lapouraille Paulin, **de Roux**, Doux aîné, Patoureau, **Nanthiéras**. (soulignés : les nouveaux élus)

Cette assemblée est constituée de républicains modérés.

Le Conseil vote à l'unanimité une indemnité de 100 francs au Citoyen Saintonge, concierge, pour son zèle infatigable depuis la Révolution de février.

Août et septembre 1848 :

Elections au Conseil général :

Nontron : Jollivet ; Bussière-Badil : Janet-Lasfond ; Mareuil : de Galard ; Saint-Pardoux-la-Rivière : Planchas ; etc. ...

Elections des Conseillers d'Arrondissement :

Nontron : Ribeyrol et Myrtil Grolhier ; Bussière-Badil : Allafort et Duverger ; Saint-Pardoux-la-Rivière : Larret – Lagrange ; Mareuil Pierre Bodin ; etc. ...

24 septembre 1848 :

Le ban des vendanges est fixé au 9 octobre.

Le Conseil municipal arrête la liste des citoyens mobilisables.

Le Conseil émet le vœu que le Conseil général prenne en considération le projet de relier le chemin vicinal carrossable de Nontron à Saint-Martin-le-Pin à la vallée du Bandiat, au point de jonction de la route départementale n° 15, ce qui permettrait d'établir une communication immédiate entre Nontron et Angoulême, au bénéfice des nombreuses communes situées sur le Bandiat.

Panique à Saint-Estèphe, Teyjat, Le Bourdeix : 1000 à 1500 hommes prennent les armes pour s'opposer à des brigands imaginaires. Il s'agissait d'une farce de mauvais plaisant.

12 octobre 1848 :

Installation du maire et des adjoints.

L'arrêté du Président du Conseil, chargé du pouvoir exécutif, en date du 5 octobre, nomme :

- Maire de Nontron : Laugardière Lorenzo.

- Adjoint : Vannier Michel, Rivet Pierre.

Le Conseil municipal décide de maintenir le Corps de Garde composé d'un détachement de la Garde Nationale établi chaque nuit à l'Hôtel de Ville.

Projet de budget pour 1849 :

- Recettes : 16 075 francs, dont vente de tuyaux à M. Gillot : 309 francs.

- Dépenses : 15 920 francs, dont frais de perception de l'octroi : 1600 francs, ainsi décomposés : traitement du surveillant-chef : 600 francs ; du receveur du bureau du Nord : 200 francs ; du receveur du bureau du Midi : 300 francs ; du receveur du bureau de l'Ouest : 190 francs ; du receveur du bureau de l'Est : 150 francs ; gratification : 100 francs ; impression pour le fermier : 60 francs.

Traitement du commissaire de police : 700 francs ; fontaines, achat et pose de tuyaux : 5945 francs ; Garde Nationale : 500 francs ; traitement de l'instituteur du 1^{er} degré : 500 francs ; de l'instituteur du 2^{ème} degré : 300 francs ; de l'institutrice communale : 400 francs ; intérêts de l'emprunt : 975 francs.

Le Conseil municipal charge le Président de faire la demande de deux drapeaux, un pour le bataillon cantonal, un autre pour la Garde Nationale de la ville.

3 novembre 1848 :

Démographie du département de la Dordogne pour 1847 : naissances 12 861 ; décès : 11 941 ; mariages 3 464.

19 novembre 1848 :

Le caissier de Caisse d'Epargne déplore « *l'état de souffrance de la comptabilité, dû au désordre laissé par son prédécesseur décédé et promet une remise en état dans un avenir rapproché.* »

10 décembre 1848 :

Election présidentielle. Résultats :

France : votants 7 326 345.

- Bonaparte : 5 434 226 voix ; Cavaignac : 1 448 107 voix ; Ledru-Rollin : 370 119 voix ; Raspail : 36 220 voix ; Lamartine : 17 910 voix.

Dordogne : votants 105 208.

- Bonaparte 92 534 voix ; Ledru-Rollin 6595 voix ; Cavaignac : 5259 voix ; Lamartine 63 voix ; Raspail : 0 voix.

Canton de Nontron : votants : 2625.

- Bonaparte : 2259 voix ; Ledru-Rollin : 223 voix ; Cavaignac : 133 voix ; Lamartine 6 voix ; Raspail : 0 voix.

21 février 1849 :

G. Castaing est nommé sous-préfet de Nontron.

25 février 1849 :

Affectation de l'emprunt extraordinaire :

- 3000 francs pour l'achèvement de la salle de spectacle.
- 4000 francs pour la construction d'une bascule.
- 10 000 francs à la rectification du Petit Puy de Bayet.

25 mars 1849 :

Troisième séance du Conseil municipal concernant l'emprunt ; 8 contribuables les plus imposés (sur 23) sont présents : Agard, Paulhiac, Deschamps, Morelon, Boyer, Bardy, Roussille, Martin.

Le Conseil décide un emprunt de 20 000 francs dont les intérêts coûteront 5000 francs. Un capital de 3000 francs sera à rembourser annuellement sur les revenus ordinaires de la commune.

Les travaux projetés donneront du travail aux ouvriers, contribueront à embellir la ville et à augmenter ses revenus.

Le produit de l'emprunt sera réparti selon le devis proposé par l'Ingénieur Billard, des Ponts et Chaussées, soit :

- 5000 francs à l'établissement d'un pont-bascule et au logement du gardien.
- 3000 francs à l'achèvement de la salle de spectacle.
- 2000 francs à l'établissement d'une fontaine rue des Etanches et d'une autre au fond de la rue de Périgueux.
- 10 000 francs à la rectification du Petit Puy de Bayet.

16 mai 1849 :

Le préfet de la Dordogne ouvre une enquête publique concernant l'écoulement des eaux de la Nizonne dans les communes où elle sert de limite aux départements de la Dordogne et de la Charente.

18 mai 1849 :

Elections à l'Assemblée législative. Résultats :

Dordogne :

- 10 représentants élus : Chavoix (62 184 voix) ; Ducluzeau ; Delbetz ; Mie ; Dulac ; Montagut ; Jollivet ; Dufraisse ; Lamarque ; Saint Marc Rigaudie.

- Battus : Dusolier (44 820 voix) ; Bugeaud (44 672 voix) ; Grolhier-Desbrousses (6921 voix).

Canton de Nontron :

- Ont obtenu : Jollivet, 2334 voix ; Lamarque, 2253 voix ; Dusolier, 981 voix ; Bugeaud, 958 voix.

27 mai 1849 :

Opposition de préfet à l'emprunt décidé par la commune le 25 mars, celle-ci ayant à rembourser en priorité l'hospice de sa dette de 19 500 francs (datant de 1832). Le Conseil municipal maintient son remboursement par une rente perpétuelle de 975 francs.

Il est à noter que le Registre des délibérations ne fait aucune allusion à l'élection de Louis Napoléon Bonaparte à la Présidence de la République le 10 décembre 1848 et d'une majorité de légitimistes, orléanistes, bonapartistes à l'Assemblée législative le 13 mai 1849.

5 août 1849 :

50 francs sont affectés à la recherche d'une fontaine, faubourg Salomon.

Le Conseil accorde au sieur Bernardin le droit de construire des immeubles sur le collecteur le '*Rineau*', le long de la route départementale n° 5.

2 septembre 1849 :

Décès dû au choléra le 28 août 1849, à l'Hôpital militaire de Marseille de : Barthélemy Léon, fusilier au 35^e régiment d'Infanterie de ligne, matricule 17 284, né le 11 février 1831 à Nontron, fils de père et mère inconnus.

8 septembre 1849 :

Service funèbre de Bugeaud, mort le 11 juin du choléra.

20 novembre 1849 :

Une commission est chargée d'évaluer la valeur des immeubles du Petit Puy de Bayet, concernés par les travaux de nivellement et d'alignement.

Le Conseil municipal demande le rattachement de la commune de Savignac-de-Nontron à celle de Nontron pour l'instruction primaire ; Nontron recevra gratuitement les enfants de Savignac ne pouvant payer de rétribution.

Le Conseil renonce à ses droits sur la source placée dans le pré de M. Chabaneau, qui alimentait la fontaine du Canton et promet de conduire ses eaux dans la cour de la gendarmerie, à condition qu'elle n'ait à supporter aucun frais et que la fontaine à construire soit publique.

Admission gratuite à l'école communale de : Jardry fils, Augeix fils, Courtazelle fils, Fargeas fils, Debord fils, Rousseau fils.

25 novembre 1849 :

Etude du budget 1850.

La commission des impôts propose :

- Frais de perception de l'octroi : + 100 francs.
- Traitement du commissaire de police : porté à 1000 francs.
- Mobilier de l'école Desthomas (2^{ème} école communale) : 220 francs.
- Traitement du caissier de la Caisse d'Epargne : refusé par le budget 1849 (les comptes ne sont pas à jour).
- 4500 francs seront affectés aux fontaines et bassins (4389 francs sont dus à M. Cordier pour fourniture de tuyaux de fonte).
- 1000 francs pour l'acquisition d'une pompe à incendie.
- 180 francs pour fourniment du tambour-major (colback, épauettes, baudrier, sabre).
- 200 francs supplémentaires seront affectés à la Garde Nationale.

4 décembre 1849 :

L'enfant de Reydy Jean, colon indigent de Saint-Sulpice-d'Excideuil qui vient de perdre sa femme, sera nourri aux frais du département.

10 janvier 1850 :

Le Petit Puy de Bayet ne sera rectifié que partiellement.

L'indemnisation des propriétaires sera effectuée au moyen d'un emprunt (80 actions de 250 francs dont le rapport annuel sera de 5 % et dont le remboursement sera fait par tirage au sort de 12 actions chaque année).

Admission d'enfants de 7 à 12 ans à l'école : Pécon, Piquepaille, Danède. L'admission sera gratuite ou payante (1 franc par mois).

16 janvier 1850 :

Condamnation par la cour d'Assises de Périgueux de Belingard, âgé de 75 ans, marchand domicilié à Nontron : 5 ans de réclusion pour attentat à la pudeur.

3 février 1850 :

Le sieur Martial Augustin, 30 ans, marchand d'oublies, domicilié à Nontron, est condamné par le Tribunal de Nontron à 2 ans de prison et 6 ans d'interdiction de ses droits civils pour vols.

L'Aigle Républicaine

JOURNAL HEBDOMADAIRE

BIOGRAPHIE DE



NAPOLÉON-LOUIS

BONAPARTE

— Jamais je n'ai cru, jamais je ne crus que la France soit l'apanage d'un seul homme ou d'une seule famille; jamais je n'ai invoqué d'autres droits que ceux de citoyen français. —
Napoléon-Louis.

SOMMAIRE. — Profession de foi du prince Louis. — Un républicain de plus. — Biographie du prince. — Strasbourg. — Boulogne. — Ham. — Son évasion. — Fermez la cage, l'aigle est parti (chanson). — Louis-Napoléon et Bérange.

« Républicains de la veille, républicains du lendemain et du surlendemain, s'il en existe, rassurez-vous tous; le prince Louis-Napoléon ne doit vous donner aucun ombage. »

« Républicains de toutes les couleurs, de toutes les nuances depuis le bleu douteux jusqu'au rouge foncé, soyez sans aucune crainte, le nez du grand Napoléon ne veut point jeter le bâton impérial dans les roues de votre char démocratique! »

« Lisez plutôt les quelques lignes que nous avons placées ici en vedette, pour qu'elles soient plus visibles. Qui, ces lignes, relisez-les : »

« Jamais je n'ai cru, jamais je ne crus que la France soit l'apanage d'un seul homme, ou d'une seule famille; jamais je n'ai invoqué d'autres droits que ceux de citoyen français. »

« Signé Napoléon-Louis. »

« Voilà qui est clair, je pense, d'une clarté à interdire toute équivoque; doutez maintenant des intentions du prince Louis, ce serait lui faire injure, ce serait douter de sa bonne foi. »

« La parole peut avoir été donnée aux diplomates

pour déguiser leur pensée; c'était l'opinion de Tellegrand; le prince Louis ne fut jamais diplomate, peut-être même ne le fut-il pas sans. »

« Le prince Louis, en apprenant l'heureux résultat de sa candidature à Paris, s'est empressé de s'y rendre pour témoigner sa reconnaissance à ses commettants; en arrivant, sa première parole a été, dit-on, celle-ci : »

« Rien n'est changé en France; il n'y a qu'un républicain de plus. »

« Voilà certes, une profession de foi des plus satisfaisantes. »

« Ceci posé, une question fort naturelle vient ici se présenter. »

« Cette question, la voici : »

« Quel doit être l'avenir du prince Louis-Napoléon, au milieu de la République française? »

« A cette question nous n'avons rien autre chose à répondre, sinon qu'il ait des secrets que Dieu seul connaît. Mais avant de nous occuper de l'avenir du filsul de Napoléon-le-grand, disons deux mots de son passé. »

« Napoléon-Louis Bonaparte naquit à Paris, le 20 avril 1818, de Louis-Napoléon Bonaparte, roi de Hollande, et d'Henriette-Eugène de Beasuharnais, fille de l'impératrice Joséphine. »

« Il eut pour parrain et marraine l'empereur et l'impératrice. C'est son oncle, le cardinal Fouché, qui le baptisa. »

« A l'âge de sept ans il dut, pour la première fois,

quitter la terre de France; sa famille entière était prosaite. »

« C'est au château d'Arcenberg, dans le canton de Thurgovie, que le jeune exilé commença son éducation militaire. »

« En 1830, Napoléon-Louis espère, mais en vain, pouvoir rentrer en France; la politique ombreuse de Louis-Philippe le force à retourner dans son exil. »

« Tout le monde connaît l'affaire malheureuse de Strasbourg, tentée le 30 octobre 1836. Napoléon-Louis, fait prisonnier, fut transporté à New-York. »

« De 1836 à 1839, il perdit sa mère bien-aimée, son oncle le cardinal Fouché et sa tante, M^{lle} Murat. A quel bon parler ici de son expédition de Boulogne! Ce souvenir est trop récent pour qu'il soit nécessaire de le rappeler. »

« Napoléon-Louis, fait prisonnier une seconde fois, fut transféré au château de Ham. »

« L'illustre avocat avait choisi pour ses défenseurs M^{rs} Berryer et Marie. »

« Malgré leur éloquent plaidoyer, il fut condamné et enfermé à Ham. Après une longue captivité, il recouvra sa liberté, en prenant les habits d'un ouvrier qui travaillait aux murailles du fort. »

« Le 21 février, Napoléon-Louis vint offrir ses services à la naissante République, qui le supplia de vouloir bien s'habiller patriotiquement. »

« Aujourd'hui encore ce prisonnier crève, et le prisonnier de Ham rentre triomphalement à Paris, protégé par son titre de représentant du peuple. »

13 février 1850 :

L'école communale de Nontron se sert d'un mobilier d'une valeur de 220 francs appartenant à l'instituteur Desthomas et se composant ainsi :

- 6 tables en bois de chêne avec tablettes et bancs : 140 francs.

- 2 bancs portatifs : 8 francs.
- 2 bancs plus petits : 3 francs.
- 1 tableau noir et son chevalet : 11 francs.
- 1 poêle en fonte avec tuyaux : 31 francs.
- 1 grande table à tiroirs : 12 francs.
- 1 chaise pour le maître : 15 francs.

17 février 1850 :

L'emprunt par souscription a rapporté 12 250 francs. Le Conseil municipal décide le commencement des travaux de rectification du Petit Puy de Bayet et l'établissement de la bascule.

Admission d'enfants : Laroussarie François, Puibareau Jean, Catafort François, Paulhac, Lapouge.

M. Richard lègue sa pharmacie au Bureau de Bienfaisance de Nontron.

Composition du Conseil municipal :

Vignaud, maire ; Vannier et Rivet, adjoints ; Martin Albin, Patoureau, Laugardière, Lagorsse, Doux, Duroux, Chevalier, Grohler Myrtil, Fonreau, Grohler Jules, Monfange, Picaud, Lapouraille Paulin, Nanthiéras, Pécon, Ribeyrol Léon, conseillers.

1^{er} avril 1850 :

Le Bureau de Bienfaisance renonce au legs Richard moyennant le paiement par les héritiers Richard de 4800 francs en 15 ans, avec intérêts de 5 %, jusqu'au paiement du capital.

La commune demande une D.U.P. pour les immeubles, cours, jardins, caves des propriétaires du Puy de Bayet : héritiers Ratinaud, Laprade Pierre, Amblard Ladurantie, Combeau Pascal, Lasfort Marie, Laubièrre Pierre, Mazerat Louis (ce dernier fait une cession gratuite).

Le Conseil municipal accorde une cession provisoire d'eau à Marcillaud-Bussac et fait constater un empiètement sur les chemins des Rineaux et des Roches par une commission.

11 mai 1850 :

Transaction entre la Commune de Nontron et M. Chevalier, ancien directeur de l'école secondaire : versement par M. Chevalier de 250 francs et remise d'une pendule à la mairie en compensation de mobilier qui lui avait été confié en 1830.

7 juillet 1850 :

Le compte administratif de 1849 est examiné par une commission qui le déclare parfaitement régulier :

- Recettes : 20 416,41 francs
- Dépenses : 20 849,50 francs.

15 août 1850 :

Le Conseil municipal vote le budget de 1851 qui s'établit comme suit :

Recettes ordinaires : 19 971 francs, soit :

- | | |
|-----------------------------|---------------|
| - 5 centimes additionnels : | 675 francs |
| - Patentes : | 375 francs |
| - Droits d'octroi : | 13 000 francs |
| - Locations sous la halle : | 705 francs |

- Ferme des maisons communales :	144 francs
- permis de chasse :	200 francs
- subvention pour salaire garde-champêtre :	230 francs
- subvention pour instruction primaire :	580 francs
- subvention pour chemins vicinaux :	580 francs
- subvention pour chemins de grande communication :	387 francs
- journées de prestation pour chemins vicinaux :	2 030 francs
- journées de prestation pour ch. de gr ^{de} communication :	1 015 francs.

Recettes extraordinaires : 970 francs, soit :

- subvention départementale pour instruction primaire :	620 francs
- produit du théâtre :	30 francs
- vente herbe du cimetière :	20 francs
- vente tuyaux au département :	300 francs

Total général des recettes : 20 941 francs

Dépenses ordinaires : 15 733 francs, soit :

- traitement du secrétaire de mairie et frais de bureau :	850 francs
- registre d'état civil :	80 francs
- bulletin des lois :	6 francs
- impression des timbres de comptabilité communale :	18 francs
- Garde Nationale (achat de casques) :	300 francs
- enfants trouvés :	270 francs
- rente due à l'hospice :	500 francs
- traitement des instituteurs :	800 francs
- remise du receveur municipal :	600 francs
- salaire du garde-champêtre :	360 francs
- frais d'octroi :	1 700 francs

(Traitement du surveillant chef : 700 francs, du receveur Nord : 200 francs, du receveur Midi : 300 francs, du receveur Ouest : 190 francs, du receveur Est : 150 francs, gratification 100 francs, imprimés : 60 francs)

- 10 ^{ème} du produit net de l'octroi :	800 francs
- salaire du cantonnier :	450 francs
- traitement du commissaire de police :	800 francs
- indemnité de l'inspecteur de la boucherie :	50 francs
- assurance incendie :	28 francs
- entretien de la maison commune :	50 francs
- clôture du cimetière :	300 francs
- entretien de l'horloge :	65 francs
- entretien des fontaines :	1 000 francs
- entretien des pavés :	400 francs
- entretien des promenades :	1 000 francs
- traitement des institutrices :	400 francs
- location et entretien des écoles :	650 francs
- prix, achat de livres :	200 francs
- chemins vicinaux :	580 francs
- chemins de grande communication :	387 francs
- prestations pour chemins vicinaux :	2 030 francs
- prestation pour chemins de grande communication :	1 015 francs

- frais d'impression pour prestations en nature :	309 francs
- fêtes publiques :	200 francs
- dépenses imprévues	200 francs

Dépenses extraordinaires : 5 205 francs, soit :

- remboursement emprunt et intérêts à l'hospice :	975 francs
- intérêts d'emprunts :	500 francs
- répertoire administratif :	60 francs
- traitement du caissier de la Caisse d'Epargne :	100 francs
- achat pompe à incendie :	900 francs
- impressions pour la mairie :	50 francs
- équipement des pompiers :	300 francs
- tombe de M. Richard :	150 francs
- réparation du théâtre et mobilier :	600 francs
- établissement de la bascule :	1 570 francs

Total général des dépenses : 20 938 francs.

Observations sur le budget :

Le Conseil municipal décide :

- qu'il n'y aura plus qu'une seule école communale à deux instituteurs, confiée à M. Saintive, dont le traitement sera de 800 francs, à la charge de celui-ci de rétribuer son adjoint.
- la réduction du traitement du caissier de la Caisse d'Epargne de moitié.

Le Conseil demande également la dispense du paiement de 10 % sur les taxes additionnelles de l'octroi, créées pour des travaux d'intérêt public.

19 septembre 1850 :

D.U.P. de la rectification du Petit Puy de Bayet par décret du Président de la République du 15 août 1850.

10 novembre 1850 :

Seuls 11 conseillers sont présents. La majorité n'étant pas atteinte, il est impossible de délibérer.

17 novembre 1850 :

Réorganisation du Conseil d'administration de la Caisse d'Epargne. Il comprendra désormais 9 membres dont 3 conseillers municipaux : Laugardière, Grolhier Myrtil, Fonreau. Les autres administrateurs sont : Hilaire Martin, avoué ; Dusolier, avocat ; Javerzac, président du Tribunal ; Louis Mazerat, avocat ; Castaing, sous-préfet ; Titus Laforest, agronome ; trésorier : M. Thibaud.

Rejet de la demande de la commune de Busserolles de créer deux nouvelles foires (un marché important se tient le mercredi à Piégut).

Poste aux chevaux : le Conseil municipal demande que le brevet de poste de Nontron soit accordé à M. Lambert ; celui de la Chapelle-Verlaine à M. Lambert ou à tout autre candidat.

Admissions gratuites à l'école communale : Palmas, Tiffon, Belingard, Lapeyronnie, Chasserieux, Dussutour.

Démission de M. Lapouge, conseiller municipal. Le Conseil demande au préfet la démission de : Villedary, Lapouraille, de Roux (retenu à l'étranger) et accepte les excuses pour leurs absences de : Lagorsse, Monfange, Nanthiéras.

Le 5 décembre, ces démissions sont acceptées par M. de Sainte-Croix, préfet.

5 décembre 1850 :

Le préfet de la Dordogne arrête :

« Sont déclarés démissionnaires, comme ayant manqué à plus de trois convocations consécutives sans motifs reconnus légitimes par le Conseil MM. Villedary, Lapouraille Alexandre et de Roux Louis, membres du Conseil municipal de Nontron.

Signé : Sainte-Croix. »

20 décembre 1850 :

Arrêté portant « Règlement de police Municipale de Nontron ».

Cet arrêté remplace l'ordonnance de 1827 :

- Titre premier : Sûreté ; Propreté ; Salubrité ; Liberté des rues et voies publiques (37 articles).

- Titre deux : ordre et fidélité dans le débit des marchandises (9 articles).

- Titre trois : bon ordre ; tranquillité ; sûreté et lieux publics (14 articles).

21 décembre 1850 :

M. Lapouze, médecin-vétérinaire de l'arrondissement de Nontron, est nommé inspecteur de la viande de boucherie pour la ville de Nontron.

22 décembre 1850 :

Est nommé garde-champêtre Elie Ribeyrol, charcutier, 28 ans.

Le Conseil municipal accepte le legs Lapouge, ancien notaire, soit : à l'hospice une rente annuelle et perpétuelle de 120 francs, à la salle d'asile la somme de 400 francs, au Bureau de Bienfaisance, la somme de 200 francs.

Le Conseil accorde un secours de 100 francs à M. Desthomas, instituteur, pour se déplacer à Cornille, son nouveau poste.

24 décembre 1850 :

Elie Ribeyrol est agréé en qualité de garde-champêtre de la commune de Nontron. Il doit prêter serment devant le juge de Paix du canton. Il est autorisé à porter un fusil de guerre dans l'exercice de ses fonctions.

31 janvier 1851 :

Décès d'une pleurite tuberculeuse, à l'hôpital du Gros Caillou à Paris, de Brachet Jean, fusilier au 72^{ème} régiment d'Infanterie de ligne, matricule 1263, né le 1^{er} septembre 1826, fils de Raymond Brachet et de Léonarde Lagarde.

14 février 1851 :

Prestation de serment du commissaire de police Mongeaud devant le maire Vignaud.

16 février 1851 :

Le Conseil municipal demande que le taux mensuel de rétribution scolaire soit ramené de 2,50 à 1,50 francs.

Admissions gratuites à l'école primaire de : Camille Sardin, Emile Pécon, François Lapouge, Firmin Duroueix, Pierre Mériguet, Jean Raymond, Auguste Thévenaud, Jean Paulhac.

Etat des contribuables sur lesquels le recouvrement de leurs dettes est impossible pour les exercices 1847, 1848, 1849 – établi par le receveur municipal ;

Noms	Motifs
Lafond Pachol (place de la Cahue)	Ne possède rien de saisissable.
Agard Louis (rue de Limoges)	Est dans les colonies.
Plazer André (idem)	Manque de travail, indigent.
Souquet, cordonnier (idem)	Décédé dans l'indigence après une longue maladie.
Amblard, maçon (rue Brune)	A quitté la commune indigent.
Pécon Merry (idem)	Etat de gêne complet.
Chasserieux Pierre (idem)	(idem)
Mazeau François (rue des Tanneurs)	(idem)
Rousseau dit Picarette (idem)	(idem)
Magne Raymond (idem)	Indigence, mauvaises affaires.
Faure Joseph (idem)	(idem)
Ratinaud, sellier (P.P. de Bayet)	Déclaré en faillite.
Larret Lamalgnie (idem)	(idem)
Quéraud, sellier (rue de Périgueux)	A quitté la commune, mauvaises affaires.
Chevalier, charron (idem)	(idem)
Lapouge, maçon (idem)	(idem)
Voisin Jean-Baptiste (idem)	Indigent, facteur destitué.
Tamizier Jean, colon (Poperdu)	A quitté la commune indigent.
Prieuret dit le Chat (idem)	Décédé en décembre 1846.
Desage dit Crognou (idem)	Mort à la suite d'une chute.
Mériguet Jean (idem)	Dans l'indigence.
Mège, cabaretier (La Maladrerie)	Etat de gêne complet.
Lacotte, colon (Mas de la Roche)	A quitté la commune indigent.
Ranvaud Martial (Pl. de la Cahue)	Etat de gêne complet.
Chabaneau fils, ferblantier (idem)	Indigence.
Excousseau Baptiste (idem)	Décédé.
Charpateau, ferblantier (P.P. de B.)	Etat de gêne complet, manque de travail.
Labrunie, tanneur (r. de Périgueux)	A quitté la commune.
Aucouturier Cyprien (idem)	Indigent suite maladie.
Bonnin fils (Poperdu)	Indigence.
Le Floch, conducteur (rue Arceaux)	A quitté la commune destitué.
Pinaud Célestin (rue de Périgueux)	A quitté la commune.
Froment Hyppolite (idem)	Manque de travail.
Paulhiac, charpentier (idem)	(idem)
Dussutour, tailleur (idem)	Décédé dans l'indigence.
Desanis Laurent (idem)	Nombreuse famille en bas âge.
Combeau, colon (le Reclaud)	A quitté la commune indigent.

Les sommes dues vont de 2 francs à 28,50 francs.

Totaux : 1847 : 136,50 francs ; 1848 : 69 francs ; 1849 : 59 francs.

Total général : 259,50 francs.

Cette liste est assez impressionnante par le nombre des débiteurs mais les sommes dues sont faibles, ce qui témoigne du civisme et de la probité des Nontronnais.

27 mars 1851 :

M. Rivaud est nommé sous-préfet de Nontron.

23 mai 1851 :

Présentation du compte administratif de 1850.

Le Conseil municipal refuse de résilier le bail de la poudrière.

Le Conseil souhaite également que la route départementale n°15 (Aurillac-Angoulême) soit érigée en route nationale « *considérant que l'illustre maréchal Bugeaud, de regrettable mémoire (sic), a reconnu plusieurs fois la justice de cette réclamation et que la réalisation de ce projet était un de ses vœux les plus chers* ».

Demande d'une concession de terrain dans le cimetière par M. Myrtil Grolhier pour la construction d'une chapelle à usage public et privé : accord du Conseil municipal.

Admissions gratuites à l'école primaire de : Jean Chautraud, Jean Lannet, Martial Gardillou, Elise Vallade, Jean Mondou.

13 juillet 1851 :

M. Marcillaud-Bussac est nommé receveur pour le Bureau de Bienfaisance, l'hospice, la commune.

M. Moreau de Saint-Martial, propriétaire, demeurant à Puycheny (commune de Champeaux) fait donation à l'hospice de Nontron de la chapelle du Petit Saint-Martin : acceptation par le Conseil.

Legs à l'hospice de Nontron par M. Théodore Maurice, ancien préfet de la Dordogne, décédé à Genève (Suisse) le 17 avril 1850, par testament olographe de 1834, de la somme de 500 francs : acceptation du Conseil.

Autorisation de construction d'un aqueduc sur le ruisseau des Arceaux, au faubourg Salomon. Elle nécessitera l'acquisition d'une petite partie du jardin de Pierre Blanchard.

M. Rivaud, sous-préfet, est nommé membre du Comité directeur de la Caisse d'Épargne.

15 août 1851 :

Indemnités pour préjudices subis par les riverains du Petit Puy de Bayet par suite des travaux de rectification : Veuve Doux : 100 francs ; héritiers Combeau : 200 francs ; Marie Lafort : 200 francs ; Mazerat : 150 francs ; Jules Grolhier : 50 francs ; André Plazer : 50 francs.

Membres de la Commission cantonale chargée de choisir les jurés : Adrien Fonreau, notaire ; Myrtil Grolhier, banquier.

M. Duroux propose que la route Brantôme-Nontron (G.C. n° 7) qui doit s'embrancher avec le G.C. n° 3 (Ribérac-Châlus) aux Pouyauds, passe par Lage, Chez Pouge, la vallée des Riveaux (le marquis de La Garde céderait gratuitement les terrains).

16 novembre 1851 :

Le budget de 1852 prévoit :

Recettes ordinaires : 20 040 francs dont 13 000 francs pour l'octroi.

Recettes extraordinaires : 2000 francs (concessions dans le cimetière).

Dépenses ordinaires : 15 933 francs.

Dépenses extraordinaires : 6110 francs dont 2300 francs pour deux bornes-fontaines (opposition du Conseil pour cette dernière dépense).

Nomination de 3 membres du Conseil de direction de la Caisse d'Epargne : Laugardière (conseiller municipal), Dusolier et Titus Laforest (notables). Ce dernier, décédé en 1852, sera remplacé par Jules Excousseau, notaire. Le Conseil est renouvelable par tiers tous les trois ans.

Nomination d'un instituteur, M. Jean-Joseph Darène, précédemment instituteur public à la Chapelle-Montmoreau, en remplacement de M. Saintives, démissionnaire.

23 janvier 1852 :

Le Tribunal de Nontron rejette la demande formée par la commune contre Germain Excousseau à propos de l'assiette du ruisseau des Etanches.

22 février 1852 :

Augmentation de la Commission du Conseil municipal pour la propriété exclusive de ruisseau de l'Arceau et du vacant (entre la route n° 3 et le ruisseau) qui appartient selon la législation au domaine public et sert d'égout collecteur.

3 avril 1852 :

Sont nommés commissaires répartiteurs de la commune de Nontron :

- Titulaires : Fonreau Adrien, Grolhier Myrtil, Doux Martial, Agard Pierre (de Saint-Martial-de-Valette), Chabaneau Alcibiade.

- Suppléants : Martin Albin, Dusolier Thomas, Danède J.B., Preveraud (de Saint-Martin-le-Pin), Dubreuil Henry (de Saint-Pardoux).

9 mai 1852 :

L'article 15 de la Constitution stipule que les fonctionnaires publics sont tenus de prêter serment d'obéissance à la Constitution et de fidélité au Président.

MM. Vignaud, maire et Rivet aîné, adjoint, prêtent serment devant le Conseil municipal et les conseillers prêtent serment devant le Maire.

Démission de MM. Grolhier Jules et Pécon Laugerie, conseillers.

Le compte administratif de 1851 laisse un reliquat de 2483 francs.

23 juin 1852 :

Arrêté relatif aux saillies des maisons sur la voie publique et au déversement des gouttières.

27 juin 1852 :

Vote du budget additionnel de 1852. les comptes de gestion de l'hospice et du bureau de Bienfaisance pour 1851 sont approuvés.

Le sous-préfet de Nontron demande son avis au Conseil pour le classement du chemin de Marthon par Saint-Martin et Javerlhac en chemin de moyenne communication. Objection du Conseil qui craint un retard pour le CD n° 15 (Aurillac-Angoulême).

Legs de 1000 francs par M. Jean-Bernard Dereclus, décédé à Mareuil-sur-Belle, à l'hospice de Nontron.

Legs fait par Mme Pastoureau, veuve Grolhier, décédée le 23 avril 1852 : 300 francs à l'hospice, destinés à acheter du linge ; 300 francs aux pauvres de la paroisse, à la discrétion du curé de Nontron.

Chemins vicinaux à réparer :

- N° 4 de Nontron à Savignac – 2500 m – de Nontron à la limite de Savignac – largeur actuelle 5 m – largeur proposée : 6 m.

- N° 1 de Nontron à Angoulême – 2500 m – de Nontron à la limite de Saint-Martin – largeur actuelle : 5 à 6 m – largeur proposée : 6 m.

- N° 5 de Nontron à la Chapoulie – 3200 m – de RD n° 5 à la Chapoulie – largeur actuelle : 3 à 5 m – largeur proposée : 6 m.

- N° 3 de Nontron à l'embranchement des RD n° 3 et 15 – 3000 m – ponceau rue de la Croisette à poteau des RD n° 3 et 15 – largeur actuelle : 5 m – largeur proposée : 6 m.

- N° 8 de Nontron au Mas de la Roche – 1700 m – du C.V. n°1 en face de la Mothe au Mas de al Roche – largeur actuelle : 5 m – largeur proposée : 5 m.

Montant des travaux : en nature : 2303 francs ; en argent : 347 francs par la commune.

Aliénés enfermés à Leymes (Lot) : le préfet de la Dordogne invite la commune de Nontron à s'acquitter de la charge de 35 centimes par jour et par aliéné lui incombant à la maison de santé de Leymes. Cette charge concerne :

- Marguerite Slokar (placée le 1^{er} mars 1846).

- Marie Duverger (placée le 1^{er} mars 1846).

- Marie Bordas (placée le 19 avril 1847).

- Léonard Faye (placé le 13 août 1851).

Le Conseil municipal ne vote pas le crédit nécessaire.

7 juillet 1852 :

Arrêté concernant l'ivrognerie.

9 juillet 1852 :

Le Conseil municipal rejette le classement en chemin vicinal de moyenne communication du chemin de Nontron à Marthon par Saint-Martin-le-Pin et Javerlhac. Il pense que le C.D. n° 15 (Aurillac-Angoulême) devrait passer par les Iles et Beauséjour pour aboutir place du Canton.

19 septembre 1852 :

Installation du maire, des adjoints et des conseillers municipaux en séance solennelle après décret du 30 juillet 1852 signé du Prince-Président.

- Maire : Louis-François Mazerat.

- Adjoints : Vannier Adrien et Duvoisin Emile.

Prestation de serment : « *Je jure obéissance à la Constitution et fidélité au Président.* »

Conseillers : Martin Albin, Duroux Jean, Grolhier Myrtil, Excousseau Jules, Duvoisin Emile, Ribeyrol Léon, Fonreau Adrien, Labuthie Jean-Joseph, Danède Jean, Doux Martial, Souquet Pierre, Patoureau Edouard, Vignaud Prosper, Fleury-Morelon François, Boyer Lucien, Dubuisson Edouard, Clazure Louis, Goursac Pierre, Excousseau Louis. Absents : Vannier, Janet-Lasfond, Roubenne.

Ce sont tous des notables dont les sentiments politiques ne sont pas très assurés puisqu'ils peuvent être, au gré des circonstances, royalistes, républicains, bonapartistes...

Une délégation composée de Vignaud, Patoureau, Labuthie, Goursac, Excousseau Jules, Mazerat, se rendra à Bordeaux pour rendre hommage à 'Son Altesse Impériale'.

A l'occasion de l'installation du Maire et du Conseil municipal, le sous-préfet de Nontron fait l'éloge de Mazerat, de Vannier, de Duvoisin et de l'ancien maire Vignaud. Son discours, politique, annonce incontestablement l'Empire :

« ... mais messieurs, il reste beaucoup à faire et ce que les temps révolutionnaires n'ont pas permis à l'administration précédente de réaliser, il vous sera donné de l'entreprendre avec sécurité.

Dans cette cité où se sont conservées et la foi religieuse et une ardente charité, nous nous appliquerons ensemble avec le concours de votre digne pasteur à maintenir l'esprit de famille et l'amour de l'ordre dont cette excellente population malgré les excitations de la démagogie a donné tant de preuves dans les crises publiques de ces dernières années.

Vous m'aidez à propager les institutions de charité et de prévoyance et surtout celle de la Caisse des Retraites pour la Vieillesse dont le Prince-Président, dans son ardente sollicitude pour la classe ouvrière a voulu doter le pays, nous pourvoir surtout avec soin aux besoins de l'instruction qui doit être nationale et religieuse pour former de bons et utiles citoyens.

Les voies de communication de toute nature qui doivent tant contribuer à la prospérité du pays, réclameront aussi toute votre attention.

Enfin vous aurez à doter votre ville d'une église en rapport avec la dignité du culte et des habitudes religieuses de la population ; l'église actuelle est notablement insuffisante ; l'hospice la réclame d'ailleurs pour son agrandissement. Les secours du Département et de l'Etat et les ingénieuses combinaisons que sauront trouver les âmes pieuses et même celles qui, plus mondaines, s'empresseront toujours de s'associer à de grandes œuvres de l'art religieux, viendront certainement en aide à la Commune pour l'exécution de ce projet.

Voilà sans doute une laborieuse tâche à remplir, messieurs, mais elle ne sera pas au-dessus de votre amour du bien et de votre dévouement au pays.

Vous pourrez désormais délibérer en paix et vous livrer sans préoccupations à vos paisibles travaux ; cette situation de calme après les agitations de la guerre civile, cette prospérité et cette grandeur rendues en quelques jours à un pays qui était menacé de périr, nous n'oublierons jamais que c'est à l'héroïque initiative de Louis-Napoléon que nous les devons.

Messieurs, dans ces jours néfastes qui sont déjà si loin de nous, un orateur célèbre prophétisant l'avenir, disait dans un aveugle dépit : « vous aurez l'Empire sans l'Empereur », eh bien ! Messieurs, la providence qui avait si visiblement dirigé les suffrages de la nation n'a pas voulu qu'il en fut ainsi et l'Elu du peuple était déjà l'Elu de Dieu... C'est bien l'Empereur que nous avons ! L'Empereur sans les dures nécessités de la guerre, l'Empereur grandi par trente ans d'expérience, l'Empereur avec son génie si éminemment sympathique au peuple français.

Messieurs, dans ce moment même, cette grande voix du peuple continue à se faire entendre. D'un bout à l'autre de la France retentissent sur les pas du Prince les vœux et les acclamations enthousiastes des populations. S'il ne nous est pas donné de saluer le Sauveur de la France, mêlons du moins nos voix à celles de tant de millions d'hommes et répétons ce cri qui accompagne sa marche triomphale ; 'Vive Louis-Napoléon !' ».

31 octobre 1852 :

Les limites de l'octroi sont rectifiées. Sont concernés le Faubourg Magnac, la Rue du Palais, le Chemin des Roches.

La modification des tarifs de l'octroi est proposée par le Conseil municipal pour faire face aux emprunts de la commune. Sont concernés : les boissons et liquides, les comestibles, les fourrages, les combustibles, les matériaux.

Exemples : La bière en bouteille, l'hl : 10 francs ; bœufs, vaches, génisses de 200 kg et au dessus : 8 francs ; lard et graisse : 50 centimes les 10 kg ; paille : 35 centimes les 100 kg ; charbon de bois : 60 centimes les 100 kg ; tuiles et ardoises : 1 franc le mille.

« Le bois à brûler de toutes sortes introduit à dos d'homme par l'habitant pauvre pour sa consommation personnelle continuera à ne payer aucun droit. »

L'Empire, institué dans les faits et les actes depuis le 2 décembre 1852, sera proclamé par le sous-préfet de Nontron le 5 décembre 1852 en présence des corps constitués et des fonctionnaires de tous ordres, du Conseil municipal au complet.

Louis Le Cam.

Edition Spéciale

3 décembre 1852

L'Autorité

Organe de la République Autoritaire

Au service de la France

AINSI que le gouyernement depuis quelques les meilleurs esprits, le Prince-Président averti à dissoudre l'Assemblée, en un moment de son pouvoir constitutionnel, il qu'il ait ainsi heureusement prévenu l'anarchie n'aurait pas manqué de provoquer les ennemis du parti communal. Il paraît aussi qu'il a été l'œuvre d'un complot royaliste qui ne visait rien moins que de renverser l'Etat au bénéfice du comte de Paris. Le Président s'est montré par cet acte salutaire, le sauveur de son pays illustre, qui avait eu ses traditions de 1789 avec les enseignes de l'Ordre.

Le prince ne songe nullement à rétablir son passé de liberté et de doctrine protestée en exécution portée contre lui. Le peuple de Paris est à la Liberté et à la République, ne s'y trompe et fera si des excitations que lui prodigent les agités dans la politique et les sectateurs du sang. Il conservera son calme et son sang-froid que, de l'Elysée, l'aigle des Bonaparte veille sur la liberté et sa liberté.

On peut d'ailleurs faire la plus grande confiance au maintien de l'ordre, au nouveau ministre de l'Intérieur le duc de Nemours, ainsi qu'à Monsieur le préfet de police, et à Monsieur le général d'Armand, ministre de la Guerre.

Neus avons à cœur quant à nous — dans ce dévoué au bien public — de accélérer la marche dans l'œuvre de salubrité publique qu'il a entreprise.

Vive le Prince-Président !
Vive la République !
Vive la France

COUP DE THÉÂTRE A L'ÉLYSÉE

Le Prince-Président assume la totalité du pouvoir

- *L'Assemblée est dissoute*
- *Le peuple français est convoqué dans ses comices*
- **L'ORDRE SERA MAINTENU**

PARIS, 2 DÉCEMBRE. — Dans la nuit du 1^{er} au 2 décembre, Monsieur de Maupas, Préfet de Police, a averti le Prince-Président que ses services spéciaux avaient eu connaissance d'un complot au sein de l'Assemblée, complot dirigé contre la sûreté de l'Etat et le régime républicain. Le Prince-Président, agissant comme élu du peuple souverain tout entier, a immédiatement pris les mesures nécessaires au maintien de la légalité et de l'ordre. Monsieur le duc de Nemours a été nommé ministre de l'Intérieur en remplacement de Monsieur de Maupas.

TOUTE TENTATIVE DE DÉSORDRE RÉPRIMÉE

DIEU sauve la France!

De ses services à ce jour, Monsieur de Maupas, préfet de police, averti le Prince-Président, a eu connaissance d'un complot au sein de l'Assemblée, complot dirigé contre la sûreté de l'Etat et le régime républicain. Le Prince-Président, agissant comme élu du peuple souverain tout entier, a immédiatement pris les mesures nécessaires au maintien de la légalité et de l'ordre. Monsieur le duc de Nemours a été nommé ministre de l'Intérieur en remplacement de Monsieur de Maupas.

LA REACTION A L'ETRANGER

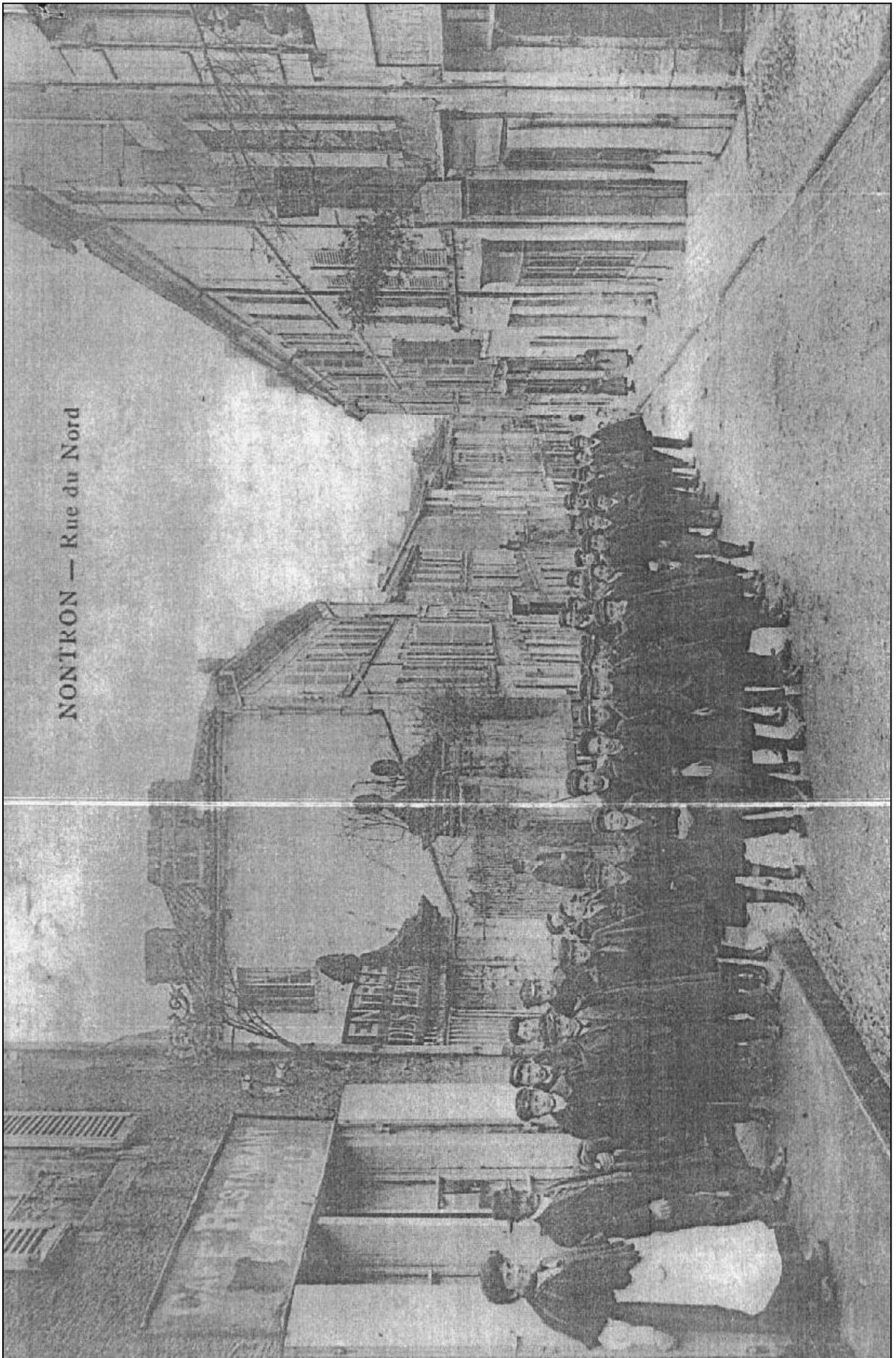
LONDRES, 2 décembre. — Un complot découvert. Un capitaine...

Les événements minute par minute

- 10 h. 30. — Réunion à l'Elysée.
- 10 h. 33. — M. de Nemours, ministre de l'Intérieur.
- 11 h. 40. — Les proclamations sont imprimées à l'Imprimerie Nationale.
- 0 h. 15. — Arrestation des principaux auteurs.
- 2 h. — Affichage des proclamations.
- 6 h. 30. — La Chambre des députés se réunit.

HISTORIQUE DU LYCÉE – COLLÈGE ALCIDE DUSOLIER DE NONTRON





NONTRON — Rue du Nord

Ce sont les Ecoles Primaires Supérieures de Garçons et de Filles qui ont donné naissance à l'Etablissement que nous connaissons aujourd'hui.

L' Ecole Primaire Supérieure de Garçons

a été implantée en 1884 dans un immeuble situé rue du Nord (aujourd'hui rue de Verdun), à l'emplacement du Couvent des Sœurs Sainte-Claire, établissement religieux datant de 1685, et dissous en 1793.

Avant 1884 des établissements privés de type secondaire avaient fonctionné à Nontron avec des durées et des fortunes diverses. Leur histoire n'est pas notre propos aujourd'hui. Revenons donc à notre Ecole Primaire Supérieure.

Entre 1884 et 1903, elle deviendra Ecole Primaire Supérieure et **Professionnelle** ; elle aura, outre la Section d'Enseignement Général, une section d'Agriculture et une section Commerce. Elle préparera aux Ecoles des Arts et Métiers et obtiendra des succès méritoires aux concours d'entrée à ces écoles (7 succès en 1900). Le bon fonctionnement nécessitera des travaux d'agrandissement confiés par le Conseil Municipal à l'architecte **Guth** de Paris et l'entrepreneur **Henri Bertrand** de Nontron. Furent réalisés de 1903 à 1906 : dortoirs (l'établissement fonctionnait avec internat) – salles de classe (aile Sud) – préaux – salle de dessin – ateliers de travaux manuels (fer et bois).

Document 1 : Adjudication de travaux (24 janvier 1904)

Montant des travaux, 59 071,40 F – Subvention de l'Etat : 16 915 F

Dans ce devis était comprise la construction d'une école primaire de garçons neuve sur un terrain annexe dépendant de l'E.P.S., la direction de cette école incombant aussi au directeur de l'Ecole Primaire Supérieure (devis de l'école primaire : 43 570 F)

Le bon fonctionnement de l'Ecole Primaire Supérieure incombe au directeur, aux professeurs mais aussi à un **Comité de Patronage** (document 1bis) créé en 1885, comprenant : le Sous-Préfet, président, l'Inspecteur d'Académie, l'Inspecteur Primaire, le Maire, des notables locaux (conseiller général, médecins, agriculteurs propriétaires), l'Inspecteur Général de l'Université (**Debidour**), le sénateur (**Dusolier**). C'est ainsi que dans sa réunion du 28 juillet 1902, le Comité de Patronage recommande la création d'une Section Industrielle, à partir de la 2^{ème} année d'études.

La renommée de l'Etablissement dirigé par M. **Vaché** se traduit par de nombreuses admissions nouvelles en 1^{ère} année. La moyenne des effectifs pendant la période quinquennale 1897-1902 s'établit ainsi : 36 en 1^{ère} année – 46 en 2^{ème} et 3^{ème} année (dont 16 dans la Section Professionnelle). La majeure partie des élèves sont des pensionnaires pour lesquels le Directeur verse à la Commune pour utilisation des locaux et du matériel la somme de 1,50 F par mois et par élève.

Effectifs à l'internat – 1896 : 46 – 1898 : 55 – 1903 : 45 – 1905 : 57 – 1908 : 56 – 1909 : 67. Effectif total en 1909 : 82.

Document 2 : Liste des élèves dans laquelle vous retrouverez des noms connus.

Consultons le fonctionnement de l'Ecole Primaire Supérieure de Ribérac dont s'est inspirée celle de Nontron. Il concerne les rubriques suivantes : renseignements généraux, hygiène, soins hygiéniques, éducation, punitions et récompenses, dispositions réglementaires, conditions d'admission, tarif de l'internat, **trousseau**, remises. Il est signé du directeur **Longaud**, du maire de Ribérac, le Dr **Aurillac**, de l'Inspecteur d'Académie, **Pellisson**.

En 1914, l'Ecole Primaire Supérieure de Garçons devient l'Hôpital Auxiliaire n°6 de la Croix-Rouge où sont admis blessés et malades. L'enseignement des élèves sera donné dans l'immeuble **Desport**, rue du Nord.

En 1934, suppression de l'École Primaire Supérieure de Garçons dont l'effectif était réduit à 28 internes. Elle sera remplacée par un Cours Complémentaire (directeur **M. Picaud**), qui se transformera en Collège d'Enseignement Général jusqu'en 1967, l'équipe des professeurs du collège étant intégrée dans un Lycée Municipal Mixte à partir de 1962, qui sera nationalisé en 1965.

La vie quotidienne dans l'École Primaire Supérieure et à l'internat :

Elle nous est contée par **Louis Le Cam** qui fut élève pendant la période 1931-1934.

*Les études s'étendaient sur 4 années : Cours préparatoire - 5^{ème} - 4^{ème} - 3^{ème} (enseignement général). Le directeur était M. **Thomas**, surnommé « Bémol » par les élèves ; il avait succédé à **M. Vaché**, puis **M. Lacampagne**. Il est resté dans ma mémoire à cause de la sévérité des punitions, de son mépris pour les paysans, de ses irruptions au réfectoire. Les professeurs étaient Ms **Bardet**, **Bailly**, **Bonneau**, **Chaise** (puis **M** et **Mme Lhomme**) ; les maîtres auxiliaires Ms **Lapeyronnie**, **Grenouillet**, **Bourdelle**. Un seul surveillant veillait sur nous.*

A la fin de chaque trimestre, dans la salle d'étude, le directeur distribuait félicitations (rares) et admonestations, parfois quelques encouragements. La veille, à l'internat, un élève facétieux, originaire de Brantôme parodiait la distribution en insistant sur quelques « têtes de turc » rigolardes et blasées.

Chaque élève avait un carnet/livret scolaire portant sur les rubriques : conduite - travail - enseignement littéraire - enseignement scientifique - divers - moyenne générale - rang - appréciation. Le classement était fait par discipline mais aussi pour l'ensemble des matières.

A quels diplômes pouvait-on accéder ? le Brevet Élémentaire - le B.E.P.S. - le Brevet Supérieur - le Brevet Professionnel.

Mon séjour à l'École Primaire Supérieure de Nontron a duré de 1930 à 1934. J'avais une bourse, ce qui allégeait les frais de pension. Les internes ne retrouvaient leur familles qu'aux vacances de Toussaint, Jour de l'An et Pâques.

Le trousseau, (document 3) très important, comportait notamment une malle en bois, une boîte à chaussures, avec cirage et brosses, une boîte à provisions et un sac pour linge sale. Un peu d'argent de poche était indispensable pour les menus achats (les « yo-yo »), les séances de cinéma ou de théâtre, les entrées au stade de football.

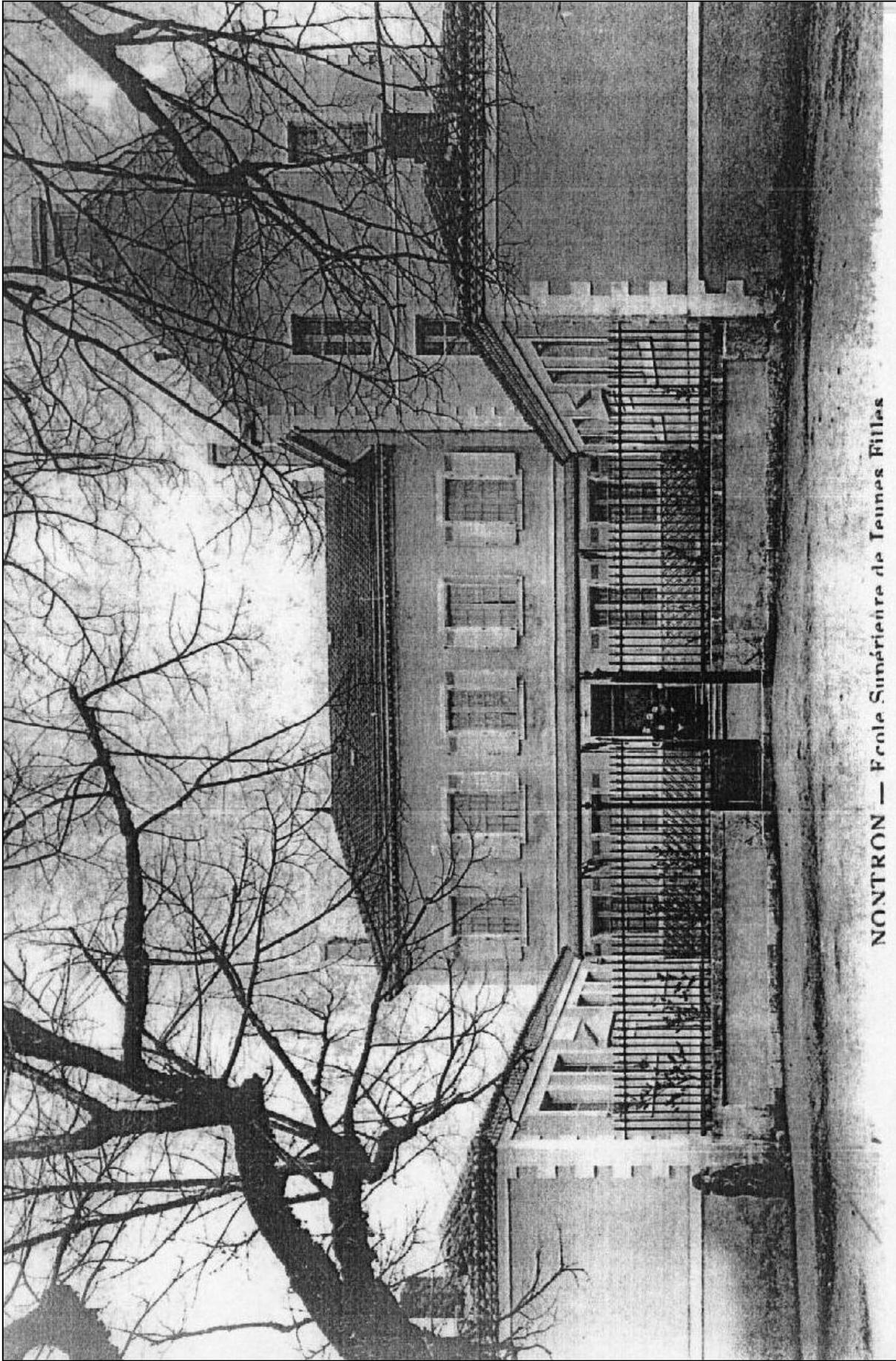
L'emploi du temps : lever à 6h - toilette - étude du matin - petit déjeuner (café au lait) - cours ; dans les salles en gradins et la salle de Sciences - déjeuner (les « cuistots », **M.** et **Mme Gaudout** nous mijotaient quelques plats ; le directeur nous imposait la soupe à l'ail et les pois cassés ; quelques confiseries nous parvenaient par l'intermédiaire des externes - distribution du courrier au réfectoire).

Dans le mobilier scolaire nous devions apporter un compas, du papier à dessin, de l'encre de Chine, un burin, un bédane. La collation (pain et chocolat) était servie à la fin des cours de l'après-midi. Puis c'était l'étude du soir, le souper et le coucher à 21h.

*Le jeudi matin était consacré à l'étude mais aussi au football dans la cour ou aux jeux(l' « ours », les billes), l'après-midi aux jeux de plein air au stade ou à **la promenade** (document 4) dans la campagne toute proche. Les divertissements restaient le sport, le théâtre, la radio dont c'était les balbutiements, les visites de conférenciers ou de photographes.*

Après les succès aux examens, les anciens pratiquaient en nocturne un « arrosage » mémorable, à l'insu du directeur.

Les punitions consistaient en châtiments corporels (assez rares), en privation de sortie et en pages de copie.



NONTRON — École Supérieure de Jeunes Filles

La douche, peu usitée, était installée dans une soupenne, avec un sol en terre battue et une eau à peine tiède.

*Les malades étaient conduits à l'infirmerie où venait parfois les visiter le Docteur **Tecluck-Dharry**, le médecin de l'établissement.*

Pendant la guerre, en 1940, j'ai retrouvé en qualité d'enseignant, la vieille Ecole Primaire Supérieure devenue Cours Complémentaire avec son mobilier de bois, ses cartes de géographie délabrées, son inconfort. J'ai assisté aux cérémonies patriotiques, le salut aux couleurs et les répétitions de « Maréchal nous voilà », à la présence pendant un mois d'une compagnie anti-maquis de Géorgiens, encadrés par des officiers et sous-officiers allemands.

(souvenirs de **Louis Le Cam**)

L'Ecole Primaire Supérieure de Filles.

L'enseignement secondaire public pour Jeunes Filles remonte à **Victor Duruy** (Second Empire) et a été développé par la IIIe République, à l'instigation de Jules Ferry et de **Camille Sée**.

A Nontron, des établissements privés, tels le pensionnat Sainte-Marie (1884) ou publics (Ecole Fénelon, 1890) essaient de pallier aux besoins en matière d'enseignement secondaire pour Jeunes Filles. Beaucoup de tentatives avorteront, faute de locaux et d'enseignants diplômés.

Dès 1887, Madame **Grégoire** ouvre, rue des Etanches, dans la maison de Madame **Manem**, un Cours Complémentaire pour Jeunes Filles avec pensionnat et externat.

Il faudra attendre 1902 pour qu'apparaisse le projet de construction d'une Ecole Primaire de Garçons annexée à l'Ecole Primaire Supérieure de Garçons, ce qui permettrait de libérer le bâtiment de la place Paul Bert (anciennement place de la Grande Eglise) et ainsi d'y établir une Ecole Primaire Supérieure de Filles. Ce bâtiment rectangulaire, peu élevé, avec toiture en tuiles creuses, à usage d'école communale, construit entre 1830 et 1835, fut agrandi en 1877 (deux ailes, surélevé vers 1900, et consacré à l'Ecole Primaire Supérieure de Filles en 1905). En attendant l'installation définitive place Paul Bert, une école provisoire fonctionna en 1906 et 1907, rue des Etanches, aux numéros 27 et 29, sous la direction de Mlle **Manem**.

Suivons la chronologie de l'Ecole Primaire Supérieure de Filles de 1902 à 1962.

1909 : Création d'un cours préparatoire.

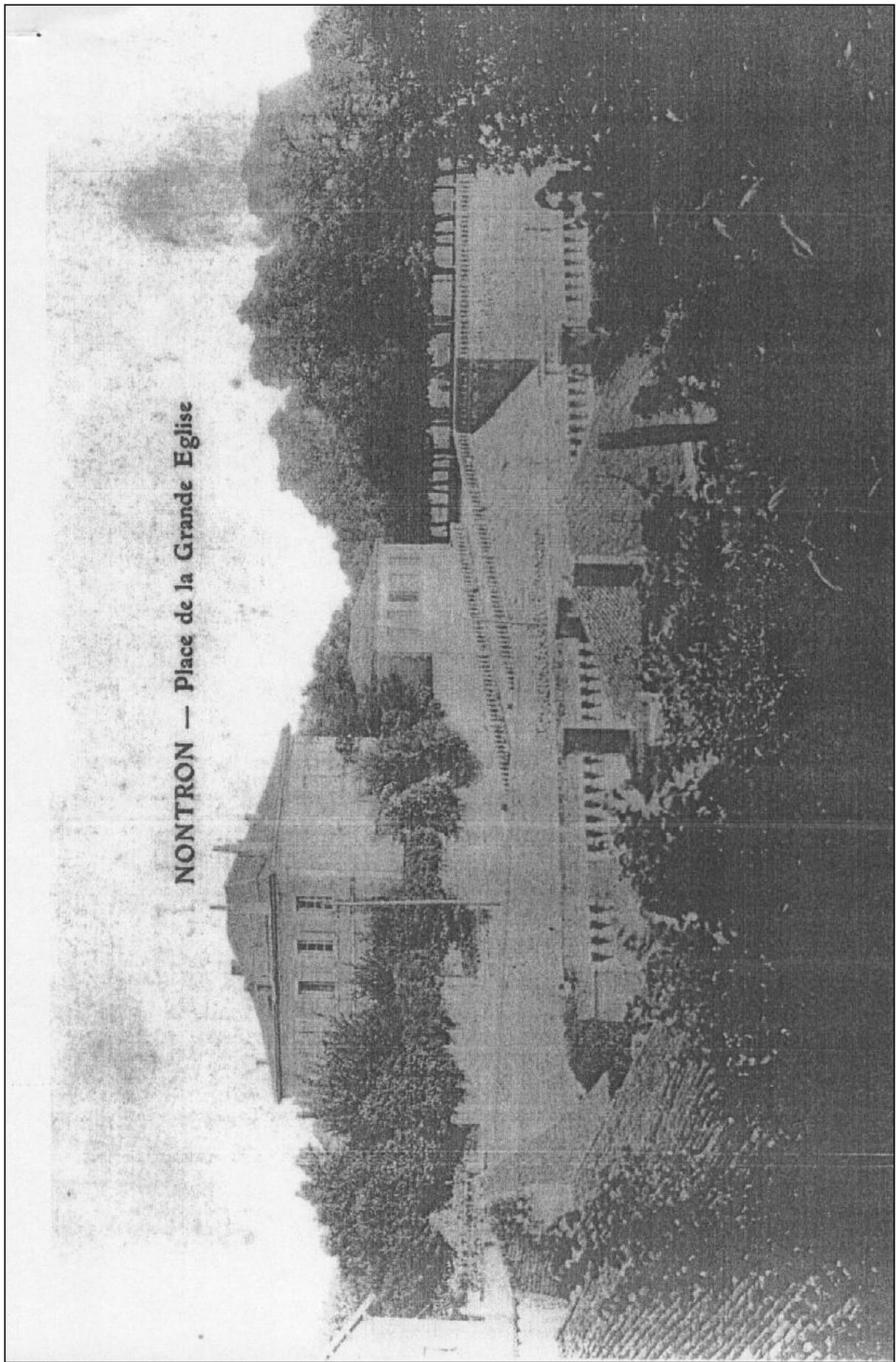
1910 : l'Ecole Primaire Supérieure de Jeunes Filles a 70 élèves dont 40 internes et occupe 4 professeurs.

1912 : Mlle **Manem**, directrice est nommée à Bordeaux Talence.

Lui succèdent : Mlle **Bourdeau** (1913) – Madame **Daunois** (1922) – Mlle **Marronneau** (1923). Irène **Faure**, née **Joudinaud**, professeur de mathématiques à Nontron, sera nommée directrice de l'Ecole Primaire Supérieure de Gourdon (1925).

cf. : l'ouvrage de **Jeanne Marcouly** (p.49) : **Irène Faure**, une grande dame de l'Education Nationale, qui nous donne une description de l'établissement. (document 6)

1935 : création d'un cours d'Enseignement Ménager.



NONTRON — Place de la Grande Eglise

1936 : Le Conseil Municipal de Nontron, dans sa séance du 9 Août, adresse ses félicitations à la Directrice, Mme **Fournier** et aux professeurs pour les résultats aux examens.

1939 : Mlle **Grapp** est nommée Econome de l'Ecole Primaire Supérieure (directrice : Mme **Curolis**)

1940 : l'Ecole Primaire Supérieure devient l'Hôpital Militaire Landry.
Après la guerre les directrices seront Mme **Casanelli d'Istria**, puis Mme **Ménager**.

1962 : Intégration dans le Lycée Mixte.

Ainsi se termine l'histoire de deux Ecoles Primaires Supérieures, instruments de la promotion culturelle et professionnelle d'une population rurale, avide de s'instruire et de s'élever.

Communication faite au G.R.H.I.N. le 7 novembre 2003 par Louis Le Cam.

Documents

- Ecrits**
- Construction d'une Ecole de Garçons et agrandissement de l'E.P.S. (1903)
 - Comité de Patronage de l'E.P.S. (1902)
 - Certificat modèle G concernant Georges Laforest (1902)
 - Trousseau d'Internat (1893)
 - Liste d'élèves de L'E.P.S. (1909)

Photographiques

- Nontron Rue du Nord : départ des élèves de l'E.P.S. pour la promenade.
- Une classe de l'E.P.S., avec les professeurs.
- Nontron - Ecole Supérieure de Jeunes Filles.
- Nontron - Place de la Grande Eglise.

Sources

- Archives municipales de Nontron.
- Presse locale (le Nontronnais - l'Union Nontronnaise)
- Souvenirs personnels de Louis Le Cam et d'autres anciens élèves.

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE
ET
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DE L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE.

3^e BUREAU.

OBJET :
Concession de subvention.

DÉPARTEMENT :
Dordogne

ARRONDISSEMENT :
Nontron

COMMUNE DE Nontron 7 Avril 1903

OBJET
DE LA DÉPENSE.

Construction d'une école de
garçons et agrandissement d'une
école primaire supérieure

Montant du projet présenté par la commune..... 92.000^f
Dépense d'après le tableau A de la loi..... 61.570^f (1)
Ressources disponibles devant être déduites de cette dé-
pense... (Valeur de l'ancien éd. école)... 7.000^f
DÉPENSE à laquelle l'État doit contribuer..... 54.570^f

CONTRIBUTION DE L'ÉTAT.

Tableau D du décret : Valeur du centime communal 229^f
donnant droit à..... 8 p. o/o.

Charges com-
munales. { Tableau E 6 centimes ordinaires donnant droit
à..... 2 p. o/o.

{ Tableau F (centimes
extraordi-
naires). { jusqu'en
 j j j j
 j j j j
 j j j j
 j j j j

TOTAL..... 795

donnant droit à..... 11 p. o/o.

ART. 2 du décret..... 10 p. o/o.

En conséquence, la commune a droit à..... 31 p. o/o (1).

d'une dépense de 54.570^f, soit..... 16.915^f

Paris, le 7 Avril 1903.

Le Directeur de l'Enseignement primaire,

Afaanf

(1) Le taux de la proportion de la subvention de l'État résulte des chiffres contenus dans la situation financière dressée le 12 Juin 1902 par le Receveur municipal et certifiée exacte par le Préfet.

131-02-1903. [M]

(1)
École primaire 43.570^f
École supérieure 18.000
Total 61.570^f

École
maître d'apprentissage
et
professionnelle
de
Voutron
(1855-1900)

Comité de Patronage.

Réunion du 28 juillet 1902

Création d'une
section industrielle
à partir de la 2^e année
d'études

Membres présents: M. M. Guillemant, Sous-Préfet; Minot, Inspecteur primaire; D^r Picaut, maire; Colonel Vanide; Commandant du Génie; Messieurs Louprie; Lucien Lafont et Vaché, directeur.

Se sont fait excuser: M. M. l'Inspecteur d'Académie; Delbos, Inspecteur général de l'Université; Dusolier, Sénateur; Gaillard et D^r Millet.

Le Directeur appelle la sérieuse attention du Comité de patronage sur l'utilité qu'il y aurait à créer une Section industrielle à l'École à partir de la 2^e année d'études.

Les conditions réglementaires exigées par le décret du 21 janvier 1893, art. 36, sont remplies. Cette création, que M. l'Inspecteur général a fort nous a engagé à solliciter lors de sa visite M. 1901, se justifie d'ailleurs par les considérations suivantes:

- 1^o Pendant la dernière période quinquennale, le moyenn de l'effectif scolaire a été de 82 élèves, savoir: 36 en 1^{re} année, 46 en 3^e et 2^e année dont 16 dans la section professionnelle;
- 2^o Les élèves de la section dite professionnelle, qui fonctionnent à partir de la 2^e année d'études, visent les carrières industrielles, commerciales et agricoles; mais la plupart se destinent à l'industrie; les uns entrent directement dans des ateliers industriels, les autres passant préalablement par les écoles nationales d'Arts et Métiers.
- 3^o Le nombre des élèves de cette catégorie s'accroît sans cesse. D'autre part l'École a eu de beaux succès au Concours d'admission aux écoles nationales d'Arts et Métiers, notamment en 1900 où elle a fait recevoir 7 élèves sur 7 présentés.
- 4^o En fait, la section professionnelle existante n'est rien autre chose qu'une section industrielle. D'ailleurs pour répondre aux besoins si manifestes de l'Établissement, la Ville a dû à deux reprises augmenter l'outillage et le crédit d'entretien des ateliers.

Elle est même à la veille de construire des ateliers plus vastes.

Les boursiers nationaux et départementaux sont dispensés des ces formalités.
 La pension est payée par trimestre et d'avance, entre les mains de l'économe.
 Le prix de la pension court du premier octobre.
 Un trimestre commencé est dû en entier, à moins de maladie caractérisée.
 Les parents qui retirent d'eux-mêmes leurs enfants n'ont droit à aucune remise sur le trimestre commencé

Tarif de l'Internat

Internat complet.....	450 Francs.
Demi-internat.....	250 —

Il est admis des externes surveillés à raison de 30 francs par an. Ils peuvent assister aux récréations, aux études et aux promenades.

Les fournitures classiques, les livres, les honoraires de médecin, les frais de médicaments, de correspondance, les leçons particulières, les arts d'agrément (escrime, danse, musique instrumentale), la location des places à l'église, l'enseignement religieux restent à la charge des familles.

Le raccommode et le blanchissage sont également à la charge des familles.

Trousseau

Le trousseau se compose de :

1 Couverture de laine.	12 Serviettes.	2 Paires de souliers.	1 Sac pour le linge.
1 Couverture de coton.	1 Matelas.	2 Peignes.	1 Couvert.
1 Traversin.	12 Mouchoirs.	1 Brosse à peignes.	1 Timbale.
1 Oreiller.	12 Chemises.	1 Brosse à dents.	1 Rond de serviette.
2 Paires draps de lit.	4 Paires bas de laine.	1 Brosse à habits.	1 Vase de nuit.
6 Taies d'oreiller.	6 Paires bas de coton.	1 Sac pour les peignes.	

Tous ces objets marqués au chiffre de l'élève.

Un uniforme obligatoire : Veston, pantalon, gilet, casquette.

Le trousseau complet est de rigueur pour les élèves boursiers dont les familles veulent solliciter un dégrèvement partiel ou total du trousseau (300 fr. au maximum).

L'Etablissement se charge du blanchissage moyennant une somme de 20 fr. par an.

Remises

Le prix de la pension est réduit de 100 fr. pour les pensionnaires et de 50 fr. pour les demi-pensionnaires, fils d'instituteurs ou d'institutrices publics, de gendarmes et pour les frères des professeurs de l'école.

Deux frères, pensionnaires, ont droit à une réduction de 100 fr. sur le prix des deux scolarités réunies.

Etat nominatif des sommes dues à la
 Ville de Nontron par M. Vaché, Directeur
 de l'Ecole supérieure pour le 2^e trimestre
 de l'année scolaire 1908-1909.

- - -

N ^o d' ordre	Noms et surnoms des élèves.	Dates		2 ^e trimestre			Total	Observations.
		entrée	sortie	Janvier	Février	Mars		
1	Tison Alfred	15/10/08		1.50	1.50	1.50	4.50	
2	Deveaux Marcel							
3	Dufour Paul							
4	Vauilhac René							
5	Fally François							
6	Voumoyot Fernand							
7	Tenier Olivier							
8	Malmier Marcel							
9	Mérouland Pierre							
10	Teissier Amédée							
1	Léonard Maurice							
2	Moussier Charles							
3	Brachet Ernest							
4	Debet Jules							
5	Chaussade Marcel							
6	Simoneau Marc							
7	Coussy Georges							
8	Trintemps Julien							
9	Mouillet Louis							
20	Banquet Marcel							
1	Michallet Ernest							
2	Dupuy Pierre							
3	Joubert Jean							
4	Rebière Pierre							

	Report	Entre	Sortie	2 ^e trimestre			Total
	Report			36	36	36	108.
25	Domyean René	1 ^{er} 600		1,50	1,50	1,50	4,50
26	Lachaud René	id		id	id	id	id
27	Dubois Gabriel						
28	de Lacan Girard						
29	Rivière Léonce						
30	Martial Fernand						
1	Barbut Camille						
2	Feytaud Félix						
3	Chaussade Lion						
4	Berger Eugène						
5	Petit Maurice						
6	Moustrouier Gabriel						
7	Marquet Pierre						
8	Pragout René						
9	Martin Alexandre						
40	Agard Atyphe						
1	Bardoulat Jean						
2	Dumas Camille						
3	Vacher Gabriel						
4	Gigandon Charles						
5	Ficot Paul						
6	Panazol Ferdinand						
7	Gay Atyphe						
8	Huguenot Marie						
9	Misan Albert						
50	Dubourg Louis.						
1	Fournie Charles						
2	Bouge Lion						
3	Mathieu Marie						
4	Conry Louis.						
	Report			81	81	81	243

	Noms	Sortie	2 ^e trimestre			Total
			81	81	81	
	Report		81	81	81	243
55	Simonneau Paul	109808	1,50	1,50	1,50	4,50
6	Barrin Marcel					
7	Ciri Georges					
8	Ciri Paul					
9	Guibureau Marcel					
60	Seyssinet Gabriel					
1	Seyssinet Henri					
2	Brun Marc					
3	Lacroze Fernand					
4	Montempo André					
5	Grenville Henri					
6	Laurent Noël					
67	Laurent Armand					
	Total des		100,50	100,50	100,50	301,50

Certifié exact, le présent état s'élève à la somme de Trois cent un fr. 50 c.

Montyon, le 31 Mars 1909

Le Directeur,

Armand

SOMMAIRES DES CHRONIQUES NONTRONNAISES.

NUMERO –1 (A Saint-Martin le Pin au XVIIIe siècle) – 1981

- Fiche technique - Quelques précisions sur la monnaie et les mesures - Saint-Martin sur la carte de Belleyme
- Chapitre 1 : vivre et mourir à Saint-Martin au XVIIIe siècle
- Chapitre 2 : L'économie du village
- Chapitre 3 : Les cadres de la vie paroissiale
- Chapitre 4 : la société villageoise, la pyramide sociale
- Chapitre 5 : solidarité et tension au village. *Guy Mandon*

NUMERO 0 (biographies et bibliographies) Ecrivains et Terre Natale

- Joseph Nadaud - François Chabaneau - Camille Chabaneau - Les Verneilh-Puyraseau
- Joseph de Verneilh-Puyraseau - Félix de Verneilh-Puyraseau - Jules de Verneilh-Puyraseau
- Alcide Dusolier - Antonin Debidour - Ribault de Laugardière et G. de Monneron
- Georges Rocal - Fernand Dupuy - Michèle Brunet - Madeleine Ducourtieux
- Paulette Ménager - Paul Thibaud - Félicie Brouillet - Pierre Barrière
- Claude Barrière - Léonard Pomeyrol.

NUMERO 1 – 1981

- Du haut du clocher de Nontron : *Robert Bouet*
- Monnaies dans la région de Nontron sous Richard Cœur de Lion (1169-1199) : *Gérard Chaperon*
- Forge-Neuve et Montalembert : *Jean Maudet*
- La Nontronite : *Suzanne Battut*
- La montée à Paris d'un jeune Nontronnais, Antonin Debidour : *François Debidour*
- Les gisants de Javerlhac : *Marcel Belly*
- Registres paroissiaux de Teyjat (1754-1792) : *Robert Bouet*

NUMERO 2 – 1981

- Les Moulins du Bandiat : Travail collectif
- Au temps du subdélégué Duboffrand : *Robert Bouet*
- Le château de Piégut : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Notes sur la Cure de Nontron et ses curés du XVIe au XVIIIe siècle : *Robert Bouet*
- Les Bernardières : *Jean Perrard*
- Poésies intimes de Camille Chabaneau : *Hélène Clavaud*
- Autour d'une prescription médicale à Javerlhac en 1680 : *Odette Plazer*

NUMERO 3 – 1982

- Les métiers de Nontron : *Madeleine Thibaud*
- Les châteaux de Nontron : *Suzanne Battut*
- Les Carnot : *Paulette Boudriol*
- La poste à Nontron : *Gérard Chaperon*
- L'église de Nontron pendant la Révolution française : *Robert Bouet*

NUMERO 4 – 1983

- La vie municipale à Javerlhac de 1837 à 1891 : *Marthe Bontemps et Charlotte Martial*
- Quelques coutumes dévotieuses et pratiques superstitieuses dans le Nontronnais : *Odette Plazer*
- La direction de l'Hôpital de Nontron de 1802 à 1952 : *Robert Bouet*
- Nontron et le pouvoir politique de 1789 à 1815 : *Irène Massevy*
- Routes et chemins en Nontronnais : *Madeleine Thibaud*

NUMERO 5 – 1984

- Les guérisseurs, leurs remèdes, les Saints guérisseurs : *Joseph Doucet*
- Petite étude historique sur la ligne du chemin de fer du Quéroy à Nontron : *François Reix*
- Les chemins de fer en Nontronnais, les projets non réalisés, Nontron-Périgueux et Nontron Chabannais : *François Reix*
- La carrière administrative de Jean-Baptiste-Joseph Verneilh Puyraseau (1756-1839) : *Roland Drago*
- La Renaudie : *Docteur Georges Durieux*
- Disparition des ruines du château-fort de Nontron : *Suzanne Battut*
- La caisse d'épargne de Nontron : *Denise Lafarge*

NUMERO 6 – 1985

- Connaissance d'Henri Delage : *Jean Delage*
- Piégut : ses marchés, son tramway : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Sur les traces de Burgou : *Paul Thibaud*

- Les dix dernières années de Du Guesclin : *Jean Perrard*
- Règlement de police municipale de Nontron du 20 décembre 1850 au 30 novembre 1889 : *Hélène Clavaud*
- Un lustre de Notre-Dame de Nontron : *Suzanne Battut*
- La vie rurale en Périgord Vert dans la première moitié du XXe siècle : *Fernand Dupuis*

NUMERO 7 – 1986

- Historique du GRHIN. Sa centième : *Hélène Clavaud*
- Délibération du Conseil Municipal de la commune d'Etouars (sollicite érection en succursale) : *Louis Le Cam*
- Hôpital de Nontron. Legs et aliénations : *Hélène Clavaud*
- Saint-Pardoux-La-Rivière des origines à 1300 : *René Agard-Lafond*
- Des fontaines miraculeuses – Les bonnes fontaines : *Joseph Doucet*
- L'Hôtel de ville de Nontron : *Irène Massevy*
- En Nontronnais au temps des Etats-Généraux (1788-1789) : *Robert Bouet*

NUMERO 8 – 1987

- La Baronnie de Nontron dans la mouvance de Bretagne (1275-1464) : *Suzanne Battut*
- Deux parlementaires nontronnais, Thomas et Alcide Dusolier : *Henri Laforest*
- Richard Cœur de Lion en Limousin : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Procès à cadavre du curé de Nontron, Jean-Baptiste Turçat, en 1759 : *Robert Bouet*

NUMERO 9 – 1987

- L'affaire de Vaucocour ou le soulèvement d'Abjat en 1640 : *Robert Fayemendy*
- La fabrication de canons de marine dans les forges du Nontronnais : *Pierre Blanc*
- « Le pain noir » Nontron, 7 avril 1817 : *Irène Massevy*
- Léonard Pomeyrol, directeur d'école et écrivain occitan : *Marcel Belly*

NUMERO 10 – SPECIAL BICENTENAIRE – 1989

- Le district de Nontron : 1789 – 1790 – 1791 – 1792 : *Robert Fayemendy*
- Sacrilège à Teyjat : *Marcel Belly*
- Deux curés en révolution : *Robert Bouet*
- Etat-civil de la commune de Nontron, décennie 1793-1802 : *Louis Le Cam*
- Tribulations du curé Dubut de Front-sur-Dronne pendant la Révolution : *Docteur Georges Durieux*
- Les fêtes révolutionnaires à Nontron : *Irène Massevy*
- « Souvenir de 75 ans... » Verneilh Puyraseau : *Jean Bardoulat*

NUMERO 11 – 1990

- L'abbaye de Peyrouse : *Joseph Doucet*
- Premier collègue de Nontron : *Hélène Clavaud*
- Les vicissitudes du langage : *Paul Thibaud*
- La vie quotidienne à Nontron au début du XIXe siècle : *Irène Massevy*

NUMERO 12 – 1991

- Notes d'histoire sur la forge de Rudeau ou des Bernardières : *Madeleine Hériard*
- Histoire vécue d'une jeune fille sous la Terreur : *Jacqueline Carenso*
- Mémoires d'émigration d'un gentilhomme périgordin, Antoine Faurichon de la Bardonnie (1791-1797) : *Jacqueline Carenso*
- Extrait du rapport sur les gisements de plomb argentifère : *P. Termier*
- Les petits moulins de Saint-Estèphe : *Madeleine Thibaud*

NUMERO 13 – 1997

- Le conventionnel Jean Allafort et ses enfants : *Marthe Bontemps*
- Un aristocrate périgordin dans la Révolution française, le citoyen Chapelle-Jumilhac : *Pierre Ortega*
- Un Périgordin de Nontron : Le comte de Saint-Aulaire, *François Debidour*
- Un prêtre philanthrope, Pierre Védey : *Irène Massevy*
- L'agronomie forestière de Justin Amédée de la Garde : *Armand Affagard*
- Abbé Julien – Georges Rocal : *Paul Delavallade*

NUMERO 14 – 1998

- Le drame de Montcigoux : *Jean Bardoulat*
- Prisonniers de guerre et déserteurs pendant la Révolution : *Docteur Michel Duverger*
- L'octroi à Nontron au cours du XIXe siècle : *Odette Plazer*
- L'hospice de Nontron, les enfants trouvés : *Irène Massevy*

NUMERO 15 – 1999

- La Révolution de 1848 et la seconde République. Vie quotidienne et municipale à Nontron : *Louis Le Cam*
- Un rite politique oublié : la fête de l'Empereur en Nontronnais au second Empire : *Georges MarBeck*
- L'hospice de Nontron, les indigents : *Irène Massevy*
- Le crime du Bandiat : *Hervé Lapouge*

NUMERO 16 – 2000

- Pour un centenaire, le chanoine Lavergne, archiprêtre de Nontron : *Père Pommarède*
- Aux armes Citoyens de Javerlhac ! : *Odette Plazer*
- Thomas-Robert Bugeaud (1784-1849) « Ense et Aratro »-« Par l'épée et la charrue » : *Pierre Ortega*
- Lucien-Jacques Janet de Lasfond (1819-1893), Louvetier, Maire et pamphlétaire : *A. Ribadeau Dumas*
- L'état civil dans la société du Haut-Périgord et du Bas-Limousin aux XVIIIe et XIXe, *Robert Fayemendy*
- Cent ans de murs peints publicitaires en Nontronnais : *Alain Poinet*

NUMERO 17 – 2001

- La Cella de Badeix dans l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- La fuite de Louis XVI – Réactions en Dordogne : *François Reix*
- François Chabaneau, un savant périgordin oublié (1754-1842) : *Abbé Robert Bouet*
- L'hospice de Nontron reçoit les militaires (1802-1835) : *Irène Massevy*
- De la naissance de l'assurance à l'incendie du château de Nontron : *Alain Poinet*
- Javerlhac au temps de la séparation de l'Eglise et de L'Etat (1880-1910) : *Odette Plazer*

NUMERO 18 – 2002

- Le nom de Nontron dans la littérature : *Jean-Bernard Besse*
- Nos prieurés de l'ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Alcide Dusolier (1836-1918) : *Robert Fayemendy*
- Antonin Debidour (1847-1917) : *Jeanine Valade*
- Léon Sireyjol (1861-1942) : *Jean-Serge Eloi*
- En Périgord-Vert, quelques Maires des moins notables aux notables : *Daniel Lacombe*

NUMERO 19 – SPECIAL 25 ANS DU GRHIN – 2003

- Un pionnier de l'aviation, méconnu, le baron Charles de Verneilh-Puyraseau : *Jean Bardoulat*
- Alcide Dusolier, homme politique : *Robert Fayemendy*
- Un brin d'histoire et d'éducation civique à l'aube du 3^{ème} millénaire : *Pierre Guillout*
- Histoire du Lycée-Collège Alcide Dusolier de Nontron : *Louis Le Cam*
- Grandmont, un Ordre qui connut quelques désordres : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Apothicaires et leurs remèdes en Nontronnais : *Odette Plazer*
- Le monument aux morts de Saint-Pardoux. Aperçus de la Grande Guerre : *François Reix*

NUMERO 20 – 2004

- Réfractaires, émigrés et biens nationaux en Javerlhacois (1789-1794) : *Odette Plazer*
- Les guerres de Religion en Nord-Périgord : *Anne-Marie Cocula*
- Rochers de légende du chaos granitique de Piégut-Pluviers. Communes d'Augignac et de Saint-Estèphe : *Bernadette Dumas-Oklé*
- Grandmont dans la tourmente. Les chocs de la civilisation occidentale du 14^{ème} au 17^{ème}. : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les Périgordins dans les Brigades Internationales. : *Jean-Jacques Gillot*
- Etude sur le chemin de fer en Dordogne : *Daniel Lacombe*
- Réfractaires, émigrés et biens nationaux (1789-1794) deuxième partie : *Odette Plazer*

NUMERO 21 – 2005

- La Chapelle (St) Robert et Forgeneuve pendant la Révolution ; les ateliers de salpêtre : *Odette Plazer*
- Aspects de la vie rurale en Nord Périgord, souvenirs d'un médecin de campagne de Thiviers : *Dr. Claude Hautefeuille*
- Saint-Angel et le domaine de La Pouyade ; *Marie-Thérèse Mousnier*
- Noblesse aujourd'hui, dans son contexte historique : *Henri Malga*
- L'héraldique ; explications des règles élémentaires de quelques blasons du Périgord : *Henri Malga*
- 1- Badeix et la Réforme du 17^e siècle. 2- Destruction de l'Ordre de Grandmont : *Marie-Thérèse Mousnier*

NUMERO 21 Bis (supplément spécial Mme Battut) 2005

- Manuscrit sur les châteaux de Nontron et leurs seigneurs
- Pièces annexes
- Histoire d'un lustre de l'église de Nontron
- La Nontronite.

NUMERO 22 – 2006

- Histoires d'encriers : *Jean Bardoulat*
- Instruments de musique ancienne : *Michel Dollé*
- Les origines de la cavalerie française : *Henri Malga*
- Heurs et malheurs de la Royale. L'Hermione : *Dr Claude Varlet*
- Les relations entre la France et les Pays-Bas pendant les Temps Modernes : *Gérard Van Der Most*.

NUMERO 22 bis – 2006

- Guerres et insurrections de la misère : *Marie-Thérèse Mousnier*

NUMERO 23 – 2007

- Villebois-Mareuil, le La Fayette de l'Afrique du Sud : *Henri Malga*
- L'eau et les hommes : *Bernadette Dumas-Oklé*
- La lumière de Chartres dans les ténèbres périgordines : *Thierry Baritaud*
- Le général d'Empire Fournier-Sarlovèze, comte de Louis XVIII, 1775-1827 : *Henri Malga*
- Véritable et tragique histoire du château de LERM : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Réception d'un hôte de marque au XVIIe siècle : *Jean-Marie Bouzy*

NUMERO 24 – 2008

- L'abbaye de Ligeux, pensionnat pour jeunes filles nées : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Albert de Calvimont, préfet et homme de lettres : *Philippe Lalanne de Jonquel*
- Jean de Bretagne, vicomte de Limoges : *Francis Gérard*

NUMERO 25 – 2009

- Armand-Emmanuel de Richelieu (1766-1822) : *Geneviève Moreau*
- Madame Grand, Madame de Talleyrand-Périgord, Princesse de Bénévent : *Jean-Marie Bouzy*
- George Sand (1804-1876) : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Les débuts de la carte postale : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Aucors, histoire du château et de ses seigneurs (1100-2000) : *Claude-Henri Piraud*
- Hautefaye 1870 : *Georges Marbeck*
- Des pigeonniers seigneuriaux : *Francis Gérard*

NUMERO 26 – 2010

- Notre voyage à La Tour-Blanche : *Gabriel Duverneuil, Francis Gérard*
- La prison militaire de Nontron en 1944 : *Jean-Jacques Gillot*
- Lussas et Nontronneau : *Abbé Robert Bouet*
- Fontaines, ses prieurés, son château : *Michel Vergnaud*
- La Vicomté de Turenne : *Marie-Thérèse Mousnier, Gérard Francis, Henri Malga*
- La Guyenne : le tremplin politique d'Henri III de Navarre, le futur Henri IV : *Anne-Marie Cocula, Marie Pauthier*
- Le camp américain de la Forêt de La Braconne : *Colonel Jean Delahaye*

NUMERO 27 – 2011

- Notre voyage en Charente : *Francis Gérard*
- Les écrivains du Piégutais : *Jean Bardoulat*
- Le canton de Jumilhac-le-Grand : *Jean-Pierre Rudeaux*
- Jean Guy Antoine Devard : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage vers les Bastides : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Nontron en cartes, plans, gravures... : *François Reix*
- L'Aquitaine : *Marie-Thérèse Mousnier*

NUMERO 28 – 2012

- Des dessins du baron de Verneilh-Puyraseau : *Francis Gérard*
- Michèle Brunet - de la place du Canton à Lecture pour tous : *Hervé Lapouge*
- Notre voyage en Charente : *Marie-Thérèse Mousnier*
- Le vin de Rossignol et des environs : *Michel Vergnaud*
- Teyjat - présence du passé : *Jean-Marc Warembourg*
- La Vierge dorée de l'église de Bussière-Badil : *Marie Pauthier*

NUMERO 28 bis - Tome 1 – 2012

- Œuvres de Jules de Verneilh ; les publications dans le Bulletin de la SHAP : *F. Gérard*

NUMERO 28 bis - Tome 2 – 2012

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; les autres publications : *F. Gérard*

NUMERO 28 bis - Tome 3 – 2012

- Œuvres de Jules de **Verneilh** ; Florilège : *F. Gérard*

NUMERO 29 – 2013

- La route de la poste royale, la « diagonale d'Aquitaine ». *Gabriel Duverneuil*
- Bourdeilles XIVE siècle. Huit années de présence anglaise. *Bernard Angeli*
- Petit Patrimoine. Patrimoine oublié... *Marie Pauthier*
- Notre Voyage dans le Brantômois. *Jean-Pierre Rudeaux*

NUMERO 29 bis - 2013

- Naissance des associations à Nontron : *D. Poupeau*

NUMERO 30 - 2014

- A propos des fouilles archéologiques. *Gabriel Duverneuil - Francis Gérard*
- Le voyage touristique de Raymond Poincaré en Dordogne. *Jean-Pierre Rudeaux*
- La vie quotidienne au Moyen Age. *Sonia Breux-Pouxviel*
- Les tailleries de meules de Saint-Crépin-de-Richemont. *Maurice Cestac*
- Construction du chemin de fer de Nontron à Thiviers. *François Reix*

NUMERO 30 bis - 2014

- Un siècle au service de l'herbe à Nicot : *Jean Bardoulat*

NUMEROS SPECIAUX 1, 2, 3, 4, 5, 6 : chanoine *Brugière*

- **1** : Le canton de Nontron ;
- **2** : Le canton de Mareuil ;
- **3** : Le canton de Bussière-Badil ;
- **4** : Le canton de Verteillac ;
- **5** : Le canton de Champagnac.
- **6** : Le canton de Saint-Pardoux-la-Rivière

Commande d'anciennes Chroniques¹ :

Commande des numéros :

N^{os} -1 à 29 15 € X = €
Frais postaux pour envoi des Chroniques (5 €)

Total : €

N.B. : les numéros spéciaux du chanoine **Brugière** sont vendus au prix de **25 €** l'exemplaire.
Les tomes 28 bis des œuvres de Jules de **Verneilh** sont vendus **30 €** l'exemplaire.
Le numéro 29 bis est vendu **11 €** l'exemplaire.
Le numéro 30 bis est vendu **6 €** l'exemplaire.

Date :

Signature :

Chèque de règlement à l'ordre du GRHIN

Commande à envoyer à GERARD Francis
 Bernardières
 24340 CHAMPEAUX
 frgerard24@orange.fr



Bulletin d'adhésion au GRHIN

Mme, M., Mlle, M. et Mme

prénom :

Adresse :

Désirez-vous

Recevoir le CR mensuel par Mail ; adresse Mail :

Recevoir le CR mensuel par courrier papier à votre adresse.

Cotisation simple : (35 €)

Cotisation en couple : (40 €)²

Coupon à accompagner d'un chèque libellé à l'ordre du GRHIN , à l'adresse suivante :

Dominique Poupeau
Le Puy de Fleury
24300 NONTRON

1 - page à couper, à photocopier ou recopier.

2 - ne donnant droit qu'à un seul exemplaire des Chroniques